



UNIVERSITÉ LIBRE DE BRUXELLES

Analyse critique des idéologies en jeu dans les Parcs naturels wallons

Etude de cas : Parc naturel des Hautes-Fagnes Eifel,
Parc naturel des Sources, Parc naturel des Hauts-Pays

Dirigé par Deligne, Chloé
Accompagné par Streeel, Julie

Mémoire de fin d'études présenté par
Vanden Berghe, Chloé
en vue de l'obtention du grade académique de
Master en sciences et gestion de l'environnement
Finalité gestion de l'environnement M-ENVIG
Année académique 2018-2019



Faculté des sciences

Institut de gestion de l'environnement et de
l'aménagement du territoire

Notes préliminaires I

Un chercheur m'ayant dit un jour que les remerciements étaient la partie la plus fréquentée d'un mémoire, je prendrai donc un soin certain à rédiger cette prose.

Merci à Nico, Adlynn, Nono, Pema, Natalia, Léo, Jim, Marvin, Liuba, L'autre Léo, Gilles, Romu, Nancy, Marie, Lucile et Texas, vous m'avez donné des élans de vie¹.

Merci à Chloé Deligne pour sa confiance, pour son esprit critique, pour ses inspirantes recommandations littéraires, pour la finesse de ses jugements. Merci à Julie Streel pour sa présence, pour ses encouragements, pour ses conseils, pour ses remarques et son investissement. Merci à toutes les deux pour leur bienveillance.

Merci à Szymon Zareba pour son accueil et pour sa générosité.

Merci à Valérie Dumoulin, François Charlier et Thierry Bréjean pour leur hospitalité, et pour m'avoir permise de pénétrer les tréfonds de leur projet.

Notes préliminaires II

Je pense que la neutralité axiologique du/de la chercheur·euse n'est effective que dans de rares cas. Je pense que dans bon nombre de cas, elle masque l'hégémonie culturelle, dont je traite dans ce travail. C'est pourquoi j'ai décidé de rédiger ce travail à la première personne du singulier. Les convictions qui transpercent les lignes qui suivent n'engagent que moi.

Notes préliminaires III

Ce mémoire a l'ambition de visibiliser certaines relations de pouvoir. Je n'ai en conséquent pas l'intention de reproduire par mon écriture les schémas de domination d'autres relations de pouvoir. Pour les limiter, j'ai choisi de rédiger ce travail en écriture inclusive.

¹ Pour lutter contre la dictature de l'ordre alphabétique, ces prénoms ont été placés dans un désordre anarchique parfaitement hasardeux.

Abréviations

AUE : Acte Unique Européen

CEE : Communauté économique européenne

DNF : Département Nature et Forêts

FEDER : Fonds Européen de Développement Régional

GES : Gaz à effet de serre

ODD : objectifs du développement durable

ONU : Organisation des Nations Unies

PNR : Parc naturel régional

PwDR : Projet wallon de Développement Rural

TIC : Technologies de l'information et de la communication

UE : Union européenne

« Il faut choisir : se reposer ou être libre² ».

² Murray Bookchin, *Pour une écologie sociale et radicale*, Neuvy-en-Champagne, Le Passager clandestin, coll. « Les précurseurs de la décroissance », 2014, 92 p.

Introduction

Le territoire-laboratoire

« Les pouvoirs modernes se déploient dans l'intangible, l'invisible et l'interstitiel.
Ils sont en apparence d'autant moins "corporels" qu'ils sont "physiques".
Pouvoirs dissymétriques.
Qui effacent la résistance plus qu'ils ne la matent.
Un pouvoir ne doit pas laisser des *traces* de son passage, mais des *marques*. Vous comprenez ?
[...] Une telle société de contrôle,
[...] Je la vomis pour la liberté ».

Alain Damasio et Benjamin Mayet, *Le Dehors de toute chose*³.

1. PROBLÉMATIQUE

Le présent travail se propose de déterminer la nature des Parcs naturels wallons au moyen d'une analyse critique. Le décret relatif aux Parcs naturels du 16 juillet 1985 définit ceux-ci comme « [des] territoire[s] rura[ux], d'un haut intérêt biologique et géographique, soumis conformément au présent décret à des mesures destinées à en protéger le milieu, en harmonie avec les aspirations de la population et le développement économique et social du territoire concerné⁴ ». Toujours selon ce décret, leur rôle est de « participer à l'expérimentation de nouveaux modes de gestion de l'espace rural, au test de processus et méthodes innovants de planification, ainsi qu'à la mise en œuvre de programmes européens et de coopération territoriale européenne⁵ ». Au cœur de leurs missions, l'expérimentation trouve une place de choix au sein des plans de gestion, faisant des Parcs naturels des « laboratoires d'expérience » servant à « tester, à échelle réduite, différentes actions qui pourront ensuite être menées sur l'ensemble de la Région Wallonne⁶ », et à constituer l'avant-garde du « changement profond vers plus de respect pour la planète entière⁷ ».

³ Alain Damasio architecturé par Benjamin Mayet, *Le Dehors de toute chose*, Paris, La Volte, 2016, pp. 15-17.

⁴ Décret relatif aux parcs naturels (M.B. 12.12.1985), 16 juillet 1985, Chapitre I, URL : <http://environnement.wallonie.be/legis/parcsespacesverts/parc001.htm>.

⁵ *Ibid.*, Chapitre II (3/07/08), URL : <http://environnement.wallonie.be/legis/parcsespacesverts/parc001.htm>.

⁶ Parc naturel des deux Ourthes, *Plan de gestion 2013-2023*, 2013, p. 50, URL : http://www.parcsnaturelsdewallonie.be/wp-content/uploads/2017/03/Plan_de_gestion_PNDO_2013-2023.pdf.

⁷ Parc naturel de la Vallée de l'Attert, *Actes des 13èmes journées européennes*, 18 et 19 mai 2011, p. 4, URL : http://www.reseau-pwdr.be/sites/default/files/4101_2737-Attert-broch_FINAL.pdf.

Qualifiés à de nombreuses reprises de « territoires-laboratoires⁸ », les Parcs naturels semblent ainsi servir d'expérimentation à la conception et la mise en place d'un projet de société plus large. Le présent travail vise à dessiner les contours du Parc naturel en tant qu'objet porteur de ce projet, et à en dégager les lignes idéologiques. Parce qu'elles aspirent au développement économique et social du territoire en même temps qu'elles visent à en protéger le milieu, ces idéologies s'appuient à la fois sur des politiques socio-économiques et à la fois sur les constructions sociales propres aux espaces de préservation de l'environnement⁹. Ce mémoire veut mettre en lumière les contours idéologiques portés par les Parcs naturels, et tenter de répondre aux questions suivantes : qu'expérimentent-ils ? En quoi sont-ils des « territoires-laboratoires » ? Par quelle(s) idéologie(s) sont-ils influencés ? De quel modèle de société sont-ils les laboratoires ? Constituent-ils les prémisses d'une contre-culture ou se contentent-ils de reproduire un modèle préexistant ?

En raison des confusions qui règnent autour de la définition de Parc naturel, et de la difficulté de le distinguer des multiples espaces protégés en Belgique, je me suis attachée à rédiger un court texte clarifiant ces différentes notions, que j'ai placé en annexe (Annexe I).

2. ETAT DE L'ART

Très peu étudiés, les Parcs naturels wallons ne trouvent que très peu de résonance dans la littérature qui leur est consacrée. Certes, il existe des travaux portant sur les Parcs naturels (le plus souvent sur un Parc naturel en particulier), mais ils tournent principalement autour de la biodiversité¹⁰ ou du paysage¹¹. La question qui m'intéresse, à savoir la gestion mise en œuvre dans les Parcs en général, reste très peu étudiée.

⁸ Parc naturel des Hautes-Fagnes Eifel, *Plan de gestion 2016-2026*, 2016, p. 33, URL : http://www.parcsnaturelsdewallonie.be/wp-content/uploads/2017/03/Plan_de_gestion_Parc_naturel_Hautes_Fagnes_Eifel_2016-2026_web.pdf ; Parcs naturels régionaux de France, *Livre blanc. L'innovation dans les Parcs naturels*, octobre 2015, p. 20.

⁹ Etant donné qu'ils constituent la manifestation visible d'un mode d'intervention des politiques publiques et de certaines représentations collectives de la nature, les parcs naturels sont d'abord des *constructions sociales*. Samuel Depraz, *Géographie des espaces naturels protégés*, Paris, Armand Colin, 2008, p. 11.

¹⁰ Pascal Marty, « La friche entre célébration et disparition, le cas des Hautes-Fagnes et du Levézou », *Journal d'agriculture traditionnelle et de botanique appliquée*, vol. 38, n° 1, 1996, pp. 199-229 ; Jonas Duvigneaud, « L'herborisation de la société royale de botanique de Belgique à Roly et dans le Parc naturel Viroin-Hermeton », *Belgium Journal of Botany*, vol. 123, n° 1, 1990, pp. 45-62 ; Cyril Lemoine, « Agro-environmental scheme for segetal plant conservation in Wallonia : an assessment in conventional and organic fields », *Biotechnologie, Agronomie, Société et Environnement*, vol. 22, n° 1, 2018, pp. 35-44.

¹¹ Charles Christians et Serge Schmitz, « Conformités des paysages ruraux et Parcs naturels wallons : l'exemple du Parc naturel de la Vallée de l'Attart », Veerle Van Eetvelde, *Re-Marc-able Landscape, Marc-ante Landschappen*, Gand, Academia Press, 2009, pp. 159-170 ; Claire Planchat, *Du paysage aux intentions d'aménagement : usage des représentations paysagères pour la planification de l'agriculture dans les territoires*

En France, en revanche, les Parcs naturels régionaux (PNR) - dont les missions sont, je le montrerai par la suite, très proches des modèles wallons - inspirent un nombre bien plus conséquent d'études scientifiques. Le sujet y est traité principalement de deux façons différentes. La première, exhaustive, consiste à consacrer un article à un PNR en particulier (existant ou en projet) et à faire l'inventaire de ses missions et de ses réalisations. La seconde, qui intéresse davantage mes recherches, consiste à réaliser une analyse sur l'un ou l'autre aspect de la gestion d'un ou plusieurs PNR et de tirer des conclusions concernant l'objet Parc en général. Ces derniers travaux sont ceux auxquels je me suis intéressée en particulier.

Tout d'abord, la notion de PNR est, selon Elisabeth Holveck¹², mal nommée, mal définie et souvent mal cernée. Cette confusion, explique-t-elle, est entretenue par son périmètre non-cloisonné (et non-clos) et par son caractère naturel indéfini. De plus, la modestie de ses initiatives (expliquée par leurs moyens limités¹³), principalement axées sur le tourisme et la protection de l'environnement, rend difficile sa reconnaissance à un niveau local. Gérard Richez¹⁴ effectue le même constat, et définit le PNR en opposition aux Parcs nationaux : leur structure, très différente des structures rigides proposées par ces derniers, s'appuie sur un cadre législatif destiné à guider les autorités locales dans la recherche d'un équilibre entre la protection de la nature, le développement agricole et le maintien d'animations touristiques. Cette confusion s'accroît probablement par la difficulté de délimiter un PNR de manière cohérente. Dans « Comment délimiter un Parc naturel régional ?¹⁵ », Marie Odile Franconie explique en effet que les critères énumérés par les acteurs du PNR de la Chartreuse (critères physiques, sentiments d'appartenance, de valorisation et confort du cadre de vie) ne correspondent pas à la réalité. En effet, dans les faits, les limites du PNR sont essentiellement dues aux décisions des élus : il n'est alors guère possible d'établir une délimitation fondée sur des critères indépendants du processus de constitution de la structure.

périurbains, thèse de doctorat, Paris, Université Blaise Pascal, 2011, n. p. ; Serge Schmitt, « The landscape charter issue in Walloon nature parks : an opportunity to revisit notions of landscape conformity and visual integrity », J. Van der Vaat, *Reflection on Landscape Change : The European Perspective*, Pays-Bas, Fryske Akademy, 2012, pp. 71-72 ; Catherine Dubois, « Le point sur le paysage, enjeu et instrument de l'aménagement du territoire », *Biotechnologie, Agronomie, Société et Environnement*, vol. 13, n° 2, 2009, pp. 309-316.

¹² Elisabeth Holveck, « Le Parc naturel de la Forêt d'Orient : Brève présentation critique », *Travaux de l'Institut de Géographie de Reims*, n° 27-28, 1976, pp. 99-108.

¹³ Vivien Muyschondt, *Les Parcs naturels régionaux, acteurs du développement durable. L'exemple du PNR des Monts d'Ardèche*, mémoire de fin d'études, Université Lumière Lyon 2, 2005, 87 p.

¹⁴ Gérard Richez, « Réflexions critiques sur les Parcs naturels français », *Revue de Géographie de Lyon*, vol. 51, n° 2, 1975, pp. 189-204.

¹⁵ Marie Odile Franconie, « Comment délimiter un Parc naturel régional ? L'exemple du futur Parc naturel régional de Chartreuse », *Revue de Géographie Alpine*, vol. 81, n° 1, 1993, pp. 33-46.

Au-delà de cette confusion, et bien qu'il existe de nombreux travaux sur la genèse des PNR¹⁶, peu d'études s'intéressent à cette question sous un filtre *expérimental* (à comprendre dans son sens idéologique, en raison de l'influence que cette expérimentation veut avoir sur la société). Celles qui s'y sont attelées¹⁷ mettent en avant différents éléments qui peuvent se synthétiser en trois quatre principaux : le développement durable, le rapport ville/nature, la gestion des conflits et l'horizontalité.

Premièrement, le concept de développement durable a, selon Nacima Baron et Romain Lajarge¹⁸, eu une influence certaine sur les Parcs : il les a complexifiés en les enjoignant à se construire comme des outils métaterritoriaux et à projeter leur action beaucoup plus loin dans le temps. Au niveau touristique, il a reconfiguré le cadre de pensée patrimonial de type « muséal » au profit d'actions plus éducatives et didactiques. Dans son article¹⁹, Arnaud Diemer entend démontrer que les PNR ont eux aussi eu un rôle fondamental pour la mise en place du développement durable. Il s'appuie sur l'histoire des Parcs pour souligner les innovations sociales susceptibles d'inscrire le développement durable au cœur de leurs stratégies. Leur travail propose d'appliquer une représentation du développement durable, basé sur cinq axes (économique, social, environnement, gouvernance et culture), aux chartes des PNR pour dégager les lignes communes. Il conclut son travail en définissant les PNR comme « d'excellents laboratoires sociaux visant à rendre opérationnels les préceptes du développement durable ».

Le rapport ville/nature est vu dans la littérature scientifique comme un élément constitutif des expérimentations du PNR. Dans « Réflexions critiques sur les Parcs naturels

¹⁶ Romain Lajarge y a consacré une thèse, qui s'attache à comprendre ce qui rend possible la construction des PNR. Romain Lajarge, *Territorialités intentionnelles. Des projets à la création des parcs naturels régionaux (Chartreuse et Monts d'Ardèche)*, Thèse doctorat, Université Grenoble 1, 2000, 663 p. André Micoud décrit les origines des PNR sous le prisme des idéologies de protection de l'environnement et réinterprète le passé en étudiant les prémisses et en analysant les éléments auxquels ils renvoient lorsqu'ils disent protéger la « Nature ». André Micoud, « Aux origines des Parcs naturels français (1930-1960) : ruralisme, naturalisme et spiritualité », *Ruralia*, n° 20, 2007, en ligne, consulté le 22/02/19, URL : <https://journals.openedition.org/ruralia/1622#quotation>.

¹⁷ En particulier, Nacima Baron et Romain Lajarge effectuent dans leur ouvrage un état des lieux général sous un filtre historique et géographique. Les trois axes qui guident leur travail consistent à étudier de ce qu'ont été les PNR, ce qu'ils ont souhaité être et ce à partir de quoi ils ont été pensés, de manière à les rattacher à certaines idéologies (non exhaustives) du demi-siècle qu'ils ont traversé : les politiques paysagères, les énergies renouvelables, le tourisme environnemental, l'agriculture, l'écoresponsabilité, les démarches participatives et le développement durable. Nacima Baron et Romain Lajarge, *Les Parcs naturels régionaux. Des territoires en expérience*, Paris, Quae, 2015, 248 p.

¹⁸ *Ibid.*

¹⁹ Arnaud Diemer, « Les Parcs naturels régionaux (PNR) : un rôle pionnier en matière de développement durable », *Revue Francophone du Développement Durable*, Hors-série n° 2, 2014, pp. 75-104.

français²⁰ », Gérard Richez affirme que le cadre urbain répressif entraîne une insatisfaction qui pousse les citoyen·nes dit·es « en mal de nature » à chercher du réconfort dans des milieux plus sains. Les PNR répondent alors à une logique tournée vers l'accueil et la récréation des populations urbaines. Nacima Baron et Romain Lajarge²¹ poussent le parallèle plus loin et parlent des PNR comme autant d'objets institutionnels permettant un questionnement critique sur les inégalités de territoire et la métropolisation croissante. Cette analyse est également partagée par Guy Daudé²², qui défend l'idée que l'une des fonctions des PNR consiste à éponger les rancœurs et les frustrations accumulées par les citoyen·es le long de l'année. Il existe ainsi à la fois une « euphorie-parc » (en raison de leur popularité) et à la fois un « malaise-parc » (en raison des conflits dérivés dont ils sont l'expression). Cela n'a toutefois pas empêché leur fulgurante popularité, qui fait d'eux des arguments publicitaires abondamment utilisés.

Le troisième élément s'incarnant dans les missions expérimentales des PNR s'exprime à travers la gestion des conflits, y compris liés aux pressions touristiques²³. Pour Arnaud Cosson et Jean-Philippe Delorme²⁴, le PNR du Vercors constitue un bel exemple d'innovation sociale allant en ce sens. Ils y expliquent que l'innovation dans les PNR ne peut demeurer au sein d'oppositions simples entre développement, environnement, préoccupations locales ou globales, mais au contraire de trouver des solutions permettant de « faire tenir ensemble » des enjeux divergents. L'innovation sociale des PNR se situe dans la recherche de processus permettant d'ajuster en permanence des solutions entre les différent·es acteur·trices concerné·es. Dans son article, Gérard Richez réalise une analyse sociologique des différent·es acteur·trices des PNR ainsi qu'un inventaire très complet des rapports et des conflits qui peuvent se cristalliser entre elles et eux. Pour lui, les PNR sont des « vitrines de l'aménagement de l'espace rural » ayant un rôle économique et surtout un rôle social : ils galvanisent l'émergence de conflits entre les différentes classes et groupes sociaux intéressés. Ils sont donc en ce sens des révélateurs de tensions sociales. Ces tensions peuvent être

²⁰ Gérard Richez, « Réflexions critiques sur les Parcs naturels français », *Revue de Géographie de Lyon*, vol. 51, n° 2, 1975, pp. 189-204.

²¹ Nacima Baron et Romain Lajarge, *Les Parcs naturels régionaux. Des territoires en expérience*, op. cit.

²² Guy Daudé, « Les Parcs naturels français », *Revue de Géographie de Lyon*, vol. 51, n° 2, 1976, pp. 99-105.

²³ C'est le sujet de thèse de Louis Allie, qui étudie la manière dont les acteurs formulent des réponses à des problèmes induits par les pressions touristiques et urbaines, dans le cas précis du PNR de la Chartreuse. Louis Allie, *La gestion de l'espace touristique dans des Parcs naturels régionaux sous pressions touristiques et urbaine ou comment les acteurs bricolent du développement et de la préservation dans les massifs de Chartreuse et du Vercors*, thèse de doctorat, Université Joseph Fourier, 2004, 521 p.

²⁴ Arnaud Cosson et Jean-Philippe Delorme, « Accompagner par la recherche l'innovation sociale dans un Parc naturel régional : un regard en miroir », *Sciences Eaux & Territoires*, vol. 2, n° 17, 2015, pp. 46-51.

exacerbées dans le cas de coopération avec le secteur privé, comme dans le cas des grands propriétaires fonciers dans le PNR de Camargue²⁵.

Enfin, les PNR sont définis à travers leur gestion dite « horizontale ». Selon N. Baron et R. Lajarge²⁶, le développement durable a influencé la place respective des différentes actrices en poussant les PNR à développer un mode de gestion basé sur la gouvernance, c'est-à-dire sur la participation des citoyen·nes. Sylvie Graziani étudie cela dans un article²⁷ portant sur la participation volontaire. Elle dissèque la manière dont les actrices locales sont sollicitées dans la participation à l'élaboration des missions du PNR de la Corse. L'idée, dit-elle, est d'instaurer une « gouvernance de confiance mutuelle ». Pour elle, le développement durable du territoire constitue l'un des objectifs sociaux désirables que la société cherche à atteindre ou maximiser via cette gouvernance. Vincent Andreu-Boussut et Claire Choblet²⁸ ont une toute autre analyse de la gouvernance dans les PNR. Pour eux, la structuration horizontale des PNR ne signifie pas son isolement par rapport à l'Etat. Au contraire, ce système coexiste avec un système plus vertical assez hiérarchique. Le PNR apparaît alors comme le dernier maillon d'un système vertical, et établit lui aussi un certain contrôle sur le système d'action horizontal. Il constitue de ce fait un exemple d'institutionnalisation de l'action collective par l'Etat et non un simple pouvoir local qui s'opposerait à un pouvoir décentralisé.

Deux interrogations majeures émergent au terme de cette brève revue de la littérature. Premièrement, les PNR ne sont jamais analysés sous l'axe de la protection de l'environnement. En tant que territoire ayant pour mission la préservation du patrimoine naturel qu'il contient, il véhicule pourtant une certaine idée de « nature » reposant sur des constructions collectives et partagées socialement. C'est du moins ce que défend Samuel Depraz dans *Géographie des espaces naturels protégés*²⁹. Dans cet ouvrage, S. Depraz réalise un inventaire des différentes éthiques et gestions de la « nature » dont je me servirai pour tenter de déterminer celles dont relèvent les Parcs naturels.

²⁵ Christine Demmer, « Grands propriétaires face à la gestion publique de la biodiversité au sein du Parc naturel régional de Camargue », *Natures Sciences Sociétés*, vol. 21, n° 4, 2013, pp. 416-427.

²⁶ Nacima Baron et Romain Lajarge, *Les Parcs naturels régionaux. Des territoires en expérience*, *op. cit.*

²⁷ Sylvie Graziani, « Développement territorial durable et participation volontaire : le cas du Parc naturel régional de la Corse », *Revue d'économie régionale & urbaine*, vol. 2, 2004, pp. 239-257.

²⁸ Vincent Andreu-Boussut et Claire Choblet, « Entre gouvernance locale et institutionnalisation des territoires », *Les littoraux et la gestion intégrée des zones côtières*, vol. 7, n° 3, 2006, en ligne, consulté le 23/03/19, URL : <https://journals.openedition.org/vertigo/9060#tocto2n1>.

²⁹ Samuel Depraz, *Géographie des espaces naturels protégés*, *loc. cit.*

Deuxièmement, quasiment aucune de ces analyses n'étudie les PNR sous le filtre d'une analyse critique systémique. En réalité, les deux seuls articles que j'ai pu trouver à ce niveau sont ceux de G. Richez³⁰ et de V. Andreu-Boussut et C. Choblet³¹, qui ramènent tous deux les PNR à des structures plus larges qui les dominent (par exemple, l'Etat). Autrement dit, aucun des travaux susmentionnés n'analyse les PNR dans leur dimension sociopolitique. A l'issue de son article³², Guy Daudé s'interroge pourtant bien sur la nature des PNR : sont-ils les germes d'une révolution culturelle ou les gadgets de la civilisation dominante ? En tant que « laboratoires » institutionnels, ils constituent des objets portant en eux des projets de société qui sont politiques et idéologiques et qui se rattachent à des structures et à des systèmes préexistants : comment les idéologies qu'ils défendent se rattachent-elles ou se détachent-elles de ces systèmes ? Pour pouvoir répondre à cette question, une *analyse critique* (dont j'explicitai les tenants et les aboutissants par la suite) m'a semblé essentiel.

Mon sujet de recherche se distingue des autres travaux sur deux points. Premièrement, il s'intéresse à un objet presque inexistant dans la littérature scientifique : la gestion dans les Parcs naturel wallon. Deuxièmement, il le fait sous un angle inédit, en « sortant du cadre », c'est-à-dire en appliquant une méthode d'analyse critique visant à *montrer* les idéologies *sous-jacentes* au concept de « territoire-laboratoire ».

3. MÉTHODOLOGIE

La méthodologie utilisée dans ce travail s'est imposée à moi très intuitivement. Je voulais étudier les Parcs naturels sous un angle critique qui puisse les rattacher à des systèmes plus larges et qui permette de visibiliser des idéologies dominantes. Ce n'est qu'à un stade assez avancé de la rédaction que j'ai pu me rendre compte que cette méthode existait, avait été théorisée et pouvait être appliquée à n'importe quelle discipline : il s'agit de l'analyse critique du contenu.

Cette méthode découle d'une autre méthode d'analyse, la *Critical Discourse Analysis* (analyse critique du discours). Cette méthode, utilisée en sociolinguistique, met en avant les

³⁰ Qui établit un parallèle entre les PNR, « révélateurs de tensions sociales », et les conflits sociaux émanant des structures dont ils sont issus. Gérard Richez, « Réflexions critiques sur les Parcs naturels français », *loc. cit.*

³¹ Qui mettent en lumière le lien que les PNR entretiennent avec une institution hiérarchique plus large, l'Etat. Vincent Andreu-Boussut et Claire Choblet, « Entre gouvernance locale et institutionnalisation des territoires », *loc. cit.*

³² Guy Daudé, « Les Parcs naturels français », *loc. cit.*

relations de pouvoir, les dominations et les inégalités sociales dans le discours³³. Appliquée à une analyse de contenu³⁴, elle visibilise les idéologies qui soutiennent les rapports de pouvoir. Le terme « idéologie » prend alors un sens particulier puisqu'il est rattaché *de facto* aux structures de pouvoir : c'est en ce sens que je l'utiliserai dans ce travail. L'étude de l'idéologie est définie par John B. Thompson comme « l'étude de la manière dont la signification sert à établir et entretenir les relations de domination³⁵ ». En rattachant le contenu analysé à des enjeux de pouvoirs, cette méthode permet de mettre en lumière ce qu'Antonio Gramsci appelait « l'hégémonie culturelle », à savoir la manière dont les idéologies émanant de la classe dominante (dans mon cas d'étude, des institutions, qui constituent autant de lieux de pouvoir) sont intégrées par les classes opprimées et sont invisibilisées³⁶. Autrement dit, j'aimerais étudier les Parcs naturels en *sortant du cadre* pour montrer l'invisible. Parce que les idéologies guident les raisonnements³⁷, cette hégémonie culturelle mise en lumière par l'analyse critique a été révélée dans mon mémoire au moyen de la notion de « paradigme », expliquée par la suite.

Divisé en deux parties, ce mémoire s'attache d'abord à construire un cadre théorique qui construise des outils théoriques et contextualise l'histoire des Parcs naturels en Wallonie. Construit à partir de la littérature scientifique, ce cadre mobilise les connaissances de plusieurs disciplines : les sciences politiques, l'histoire, la géographie et la philosophie. Dans un second temps, la partie empirique applique ces outils à trois cas pratiques. Les analyses se baseront sur la production de discours des Parcs étudiés (à savoir les plans de gestion, les sites web et les flyers de présentation). C'est en tant que *discours* que ces productions m'intéressent, car je les considère comme autant de supports à des discours véhiculant des idéologies. Ils seront agrémentés par des entretiens semi-directifs dont j'explicitera la méthodologie en temps voulu.

³³ Teun van Dijk, « Principle of critical discourse analysis », *Discourse & Society*, vol. 4, n° 2, 1993, pp. 249-283.

³⁴ Comme cela a été fait par Eric Mace dans son article « La programmation de réception : une sociologie critique des contenus », *Communication – technologie – société*, vol. 63, 1994, pp. 39-58.

³⁵ John B. Thompson, *Ideology and Modern Culture*, Cambridge, Polity Press, 1990, p. 56.

³⁶ Adèle Petitclair, *Le postulat critique au cœur de l'analyse de discours. Introduction critique aux bases méthodologiques et épistémologiques des Critical Discourse Studies*, thèse de doctorat, Université de Franche-Comté, 2014, 713 p.

³⁷ Antonio Gramsci, « La science et les idéologies “scientifiques” », *L'homme et la société, revue internationale de recherches et de synthèses sociologiques*, Paris, Anthropos, 1969, pp. 169-174.

Première partie : cadre théorique

Le territoire, objet politique et idéologique

« Nous tâcherons d’être forêts. Comme une force qui grandit, tige par tige, racine par racine, feuille par feuille. Jusqu’aux cimes débordantes, entre ciel et terre, devenir ingouvernables ».

« Gouverner les hommes, c’est gouverner leur milieu ».

Jean-Baptiste Vidalou, *Être forêts*³⁸.

1. PRÉCISIONS SÉMANTIQUES

Plusieurs précisions sémantiques sont nécessaires avant d’aller plus en avant dans ce travail. Ces précisions me permettent d’élaborer des outils qui serviront à rattacher les Parcs naturels à des idéologies dominantes, afin de déterminer de quelle manière ceux-ci se rattachent ou se détachent des systèmes et des pouvoirs.

1.1 Paradigme

La notion de paradigme constitue une des multiples manières de visibiliser l’hégémonie culturelle. Je m’en servirai comme d’un outil pour effectuer l’analyse critique. La notion de paradigme a été théorisée pour la première fois par Thomas Kuhn³⁹ dans le domaine de l’épistémologie. Elle a depuis été très populaire dans les sciences sociales, et naturellement cette popularité s’est accompagnée de définitions plus ou moins subjectives. Pour ma part, j’utiliserai la notion de paradigme comme l’ont fait Jean-François Rioux et al.⁴⁰ avant moi, c’est-à-dire comme d’un concept précisant la notion commune de « vision du monde », et plus particulièrement de vision du monde diffusé et imposé par les instances de pouvoir.

Au départ, T. Kuhn définit le paradigme comme une notion permettant de visibiliser les modèles dont sont issus les productions scientifiques et qui guident les principes et les méthodes utilisés par la communauté scientifique à un moment précis. La notion de

³⁸ Jean-Baptiste Vidalou, *Être forêts. Habiter des territoires en lutte*, Paris, Zone, 2017., p. 47.

³⁹ Thomas Kuhn, *La structure des révolutions scientifiques*, Paris, Flammarion, 1970, 284 p.

⁴⁰ Jean-François Rioux et al., « Le néo-réalisme ou la formulation du paradigme hégémonique en sciences sociales », *Études internationales*, vol. 19, n° 1, 1998, pp. 57-73.

paradigme permet de mettre en lumière l'essor, le développement et le déclin des modèles épistémiques, qui regroupent les scientifiques pendant un certain temps (faisant autorité) puis sont remplacés par un autre à la suite d'une révolution scientifique⁴¹. N'étant jamais permanents et se succédant les uns les autres, ils servent aussi à comprendre les changements, et à mettre en lumière les *dynamiques*. L'on pourrait résumer la notion de paradigme kuhnien par l'image fédératrice, à un moment précis, que se donne une communauté scientifique sur la façon d'envisager le monde : c'est une « représentation qui guide l'action⁴² ».

Peter Hall applique la notion de paradigme à un tout autre domaine : celui des politiques publiques⁴³. De la même manière que les grands courants scientifiques reposent sur un système de valeur qui prévaut à un moment donné dans la communauté, les politiques publiques (qu'elles traitent de l'économie, des relations à l'environnement ou des relations internationales) se fondent sur des convictions et des croyances qui déterminent leurs outils et leurs objectifs. Dans *Géographie des espaces naturels protégés*, S. Depraz définit le paradigme des politiques publiques comme :

« [...] un ensemble d'idées-forces et de normes d'action élaboré par un système de gouvernement donné, avec le concours de ses experts et de son administration, selon un vocabulaire technique spécifique, et qui puise dans une certaine conception du monde et des problèmes de la société. Ce cadre normatif détermine les principes d'action et des instruments institutionnels précis que les formations politiques ou les médias ne remettent globalement pas en compte puisqu'ils sont charpentés et légitimés par des principaux fondamentaux solides. [...] Le paradigme forme un véritable système de pensée⁴⁴ ».

Différents types de paradigmes existent. Ceux qui m'intéressent pour la réalisation d'une analyse critique sont les paradigmes hégémoniques (ou paradigmes dominants). L'hégémonie doit être prise ici au sens où l'entendait A. Gramsci, c'est-à-dire comme la domination idéologique d'un groupe qui permet à celui-ci de maintenir une forme de pouvoir par la diffusion de sa propre vision du monde présentée comme « le sens commun », à savoir comme la seule façon raisonnable d'envisager les choses⁴⁵. Le paradigme hégémonique a été théorisé par J.-F. Rioux et al. et correspond en fait à ce que S. Depraz nomme « paradigme dominant », qu'il définit comme les paradigmes dont sont garants les instances de pouvoir

⁴¹ Patrick Juignet, « Les paradigmes scientifiques selon Thomas Kuhn », *Philosophie, science et société*, 2015, en ligne, consulté le 19/03/19, URL : <https://philosciences.com/philosophie-et-societe/113-paradigme-scientifique-thomas-kuhn>.

⁴² Thomas Kuhn, *La structure des révolutions scientifiques*, *op. cit.*, p. 28.

⁴³ Peter Hall, « Policy Paradigms, Social Learning, and the State », *Comparative Politics*, vol. 25, n° 3, pp. 275-296.

⁴⁴ Samuel Depraz, *Géographie des espaces naturels protégés*, *op. cit.*, p. 31.

⁴⁵ Jean-François Rioux et al., « Le néo-réalisme ou la formulation du paradigme hégémonique en sciences sociales », *loc. cit.*, p. 60.

(dans le cas de l'action environnementale : l'Etat)⁴⁶. Un paradigme est dominant (ou hégémonique) lorsqu'il domine et absorbe les visions alternatives du monde. L'hégémonie constitue en fait un processus intellectuel par lequel les autres paradigmes sont neutralisés, absorbés ou assimilés. Construite via de nombreux canaux, l'hégémonie est bien souvent le résultat d'un processus collectif inconscient⁴⁷.

La notion de paradigme hégémonique (ou dominant) permet d'une part de visibiliser des systèmes de pensée qui paraissent naturels mais qui découlent en réalité de choix idéologiques émanant des instances de pouvoir, et d'autre part de théoriser les changements de modèles de société. J'ai donc proposé un schéma, à partir des exemples de changements paradigmatiques de S. Depraz⁴⁸, reprenant les trois types de changements que peut subir un paradigme. Un premier niveau de changement correspondrait à une modification légère du système de valeur et des idéologies porteuses des mesures de protection. Cela se traduirait par une réforme au niveau législatif, et à une requalification au niveau théorique. Au second niveau, le paradigme se dissocie : la dissonance entre le paradigme hégémonique et la réalité pousserait le paradigme hégémonique à se scinder en deux sous-paradigmes dominants. Cela se manifesterait par exemple par deux types de protections différentes (relevant d'un même système de pensée) au sein d'un même pays. Enfin, le changement de troisième ordre impliquerait un changement radical du paradigme, qui laisserait sa place à un nouveau paradigme.

1.2 Des paradigmes hégémoniques (ou dominants)

Pour réaliser mon analyse critique, il me faut d'abord énumérer les deux paradigmes dominants en matière de politique environnementale et économique (les deux domaines dont relèvent les Parcs naturels) et les expliciter. Ceci servira par la suite à rattacher mes analyses à ces systèmes, afin de garder une vision globale et systémique.

1.2.1 (Néo)libéralisme

Le néolibéralisme est le paradigme hégémonique dans le domaine de l'économie⁴⁹. Il est souvent décrit comme l'un des nouveaux modes d'action du capitalisme⁵⁰, qui est défini

⁴⁶ Samuel Depraz, *Géographie des espaces naturels protégés*, *op. cit.*, pp. 60-61.

⁴⁷ Jean-François Rioux et al., « Le néo-réalisme ou la formulation du paradigme hégémonique en sciences sociales », *loc. cit.*, pp. 60-61.

⁴⁸ Samuel Depraz, *Géographie des espaces naturels protégés*, *op. cit.*, pp. 30-45.

⁴⁹ Hugues Puel, « Le néolibéralisme, modèle économique dominant », *Revue d'éthique et de théologie morale*, vol. 1, n° 233, 2005, pp. 29-51.

par Karl Marx comme un modèle économique basé sur la propriété privée et l'accroissement du Capital (c'est-à-dire la croissance économique)⁵¹. Il provient du libéralisme qui désigne, dans sa forme politique, une doctrine qui limite les pouvoirs de l'Etat dans la sphère économique⁵² afin de laisser libre cours aux *mécanismes de marché*⁵³. Autrement dit, le libéralisme économique consiste en une maximisation du libre-échange et de la concurrence grâce à une moindre intervention des institutions⁵⁴, en s'appuyant sur la propriété privée⁵⁵.

Durant l'entre-deux guerres, contesté par de multiples formes de « dirigismes » (fascisme, nazisme, stalinisme) le libéralisme a connu une crise historique⁵⁶. La formation d'une politique *néolibérale* a été un moyen d'y répondre⁵⁷. Dans les années 70 et 80, le concept de « néolibéralisme » apparaît officiellement dans le monde scientifique⁵⁸ pour qualifier, entre autres, les politiques économiques européennes⁵⁹. Le « néo » de « néolibéralisme » fait référence à un renouvellement du libéralisme classique⁶⁰.

Le néolibéralisme peut en fait être résumé comme la mise en œuvre de deux phénomènes conjoints. Le premier phénomène s'incarne dans la croyance, née dans les années 1980, selon laquelle le marché libre et compétitif conduit à un ordre économique plus efficace⁶¹. Il doit en conséquent s'autoréguler, par l'amenuisement des pouvoirs de l'Etat (privatisation, ouverture des marchés et coupes budgétaires). Tout ceci a comme conséquence l'encouragement dans l'investissement international et l'alimentation de ce que d'aucuns nomment la « mondialisation », car les pays qui parviennent le mieux à mettre en place les conditions opportunes à son développement attirent les investissements. Le néolibéralisme

⁵⁰ Jean Piel, « Le virage néolibéral planétaire depuis 25 ans : la nouveauté proclamée ou le dernier avatar du capitalisme toujours tel qu'en lui-même ? », *Nuevo Mundo*, 2007, en ligne, consulté le 23/03/19, URL : <https://journals.openedition.org/nuevomundo/6183>.

⁵¹ Karl Marx, *Le Capital* (tome 1), Paris, Folio, 2008, 1056 p.

⁵² Serge Halimi, *Le grand bond en arrière. Comment l'ordre libéral s'est imposé dans le monde*, Paris, Fayard, 2004, pp. 11-25.

⁵³ Jean-Claude Vérez, « Le libéralisme économique : atouts et limites », *L'Europe en formation*, vol. 3, n° 381, 2016, pp. 33-42.

⁵⁴ Samir Amin et al., « Qu'est-ce que le néolibéralisme ? », *Actuel Marx*, vol. 2, n° 40, 2006, pp. 12-23.

⁵⁵ James A. Dorn, « Sustainable development : a market-liberal vision », *The Electronic Journal of Sustainable Development*, vol. 1, n° 1, 2007, pp. 27-34.

⁵⁶ Laurent Jeanpierre, « Une sociologie foucauldienne du néolibéralisme est-elle possible ? », *Sociologie et sociétés*, vol. 38, n° 2, 2006, pp. 87-111.

⁵⁷ *Ibid.*

⁵⁸ Arnaud Brennetot, « Géohistoire du "Néolibéralisme" », *Politique, Culture, Représentations*, 2013, en ligne, consulté le 24/04/19, URL : <https://journals.openedition.org/cybergegeo/26071>.

⁵⁹ Bruno Jobert (dir.), *Le tournant néolibéral en Europe*, Paris, L'Harmattan, 1994, 328 p.

⁶⁰ Pierre Dardot et Christian Laval, « La nature du néolibéralisme : un enjeu théorique et politique pour la gauche », *Mouvements*, vol. 2, n° 50, 2007, pp. 108-117.

⁶¹ Samir Amin et al., « Qu'est-ce que le néolibéralisme ? », *loc. cit.*

serait ainsi un « renouveau de la pensée libérale » qui libéralise à l'extrême les marchés et est vu comme l'expression d'un « capitalisme sauvage⁶² ».

Le second phénomène résumant le néolibéralisme est défini par Michel Foucault dans *Naissance de la biopolitique*⁶³ : il s'agit de la gouvernementabilité⁶⁴. Selon lui, le néolibéralisme crée les conditions favorables à son développement via l'art de gouverner par l'économie. Autrement dit, l'activité économique et les principes du marché deviennent les principes régulateurs qui fixent les conduites et définissent les normes⁶⁵. Il s'agit en quelques sortes d'une manière d'induire une autodiscipline à la population, qui est tendanciellement plus important que ne l'est l'appareil législatif⁶⁶. Il s'agit en fait de *prescrire* les comportements des citoyen·nes pour les pousser à intégrer le système néolibéral⁶⁷, en exigeant de chacun « qu'il se transforme en entrepreneur de soi-même⁶⁸ ». Au contraire du système libéral qui maintient une distinction entre la morale individuelle et les actions économiques, le néolibéralisme tend à façonner les individus comme des entrepreneurs et s'adresse à eux de cette façon, et ce dans tous les domaines de leur vie⁶⁹.

Le (néo)libéralisme a tellement été intégré qu'il en devient invisible : il « va de soi ». Il fait partie des éléments de l'hégémonie culturelle, selon la théorie d'A. Gramsci, qui exprime l'idée que l'ordre des classes dominantes est maintenu par l'intégration, par les classes prolétariennes, d'une culture produite à cet effet.

1.2.2 Développement durable

Les Parcs naturels (aussi bien wallons que français) revendiquent explicitement et officiellement leur affiliation au développement durable⁷⁰. Comprendre les enjeux idéologiques qui sous-tendent la nature des Parcs naturels implique donc nécessairement de ramener le développement durable à une analyse paradigmatique, afin de démontrer qu'il

⁶² *Ibid.*

⁶³ Michel Foucault, *Surveiller et punir*, Paris, Gallimard, 1975, 360 p. Michel Foucault, *Naissance de la biopolitique*, Paris, Gallimard, 2004, 268 p.

⁶⁴ La notion de « gouvernementalité » peut être définie en un sens très large comme « conduite des conduites ». La gouvernementalité est l'ensemble des moyens qui permettent d'imposer des normes de comportement à des individus et des groupes. Laurent Jeanpierre, « Une sociologie foucauldienne du néolibéralisme est-elle possible ? » ; *Sociologie et sociétés*, vol. 38, n° 2, 2006, pp. 87-111.

⁶⁵ Laurent Jeanpierre, « Une sociologie foucauldienne du néolibéralisme est-elle possible ? », *Sociologie et sociétés*, vol. 38, n° 2, 2006, pp. 87-111.

⁶⁶ *Ibid.*

⁶⁷ Samir Amin et al., « Qu'est-ce que le néolibéralisme ? », *loc. cit.*

⁶⁸ Alain Bihl, « L'idéologie néolibérale », *Les langages de l'idéologie. Etudes pluridisciplinaires*, n° 30, 2011, pp. 43-56.

⁶⁹ *Ibid.*

⁷⁰ Fédération des Parcs naturels de Wallonie, « Les Parcs naturels », en ligne, consulté le 24/03/19, URL : <http://www.parcsnaturelsdewallonie.be/les-parcs-naturels/>.

s'agit d'un modèle qui, loin d'aller de soi, est issu du choix des instances de pouvoir soumises elles-mêmes au paradigme économique dominant (le libéralisme). Le développement durable est devenu, avec le Rapport Brundtland, le Sommet de Rio et l'Agenda 21, le paradigme hégémonique en matière d'écologie⁷¹. J'entends mettre en lumière le rapport (invisibilisé) de ces deux paradigmes.

Le développement durable fait son apparition à la fin des années 1980 à l'Organisation des Nations Unies (ONU), à l'occasion de la sortie du Rapport Brundtland (1987), dans lequel il est défini comme « un développement qui répond aux besoins du présent sans compromettre la capacité des générations futures de répondre aux leurs⁷² ». Il repose sur trois piliers fondateurs : social, économie et environnement. Ces trois piliers étant interdépendants, l'enjeu se situe dans la recherche d'un équilibre. Ainsi, une société fixant ses objectifs autour de l'écologie, de l'économie et du social en cherchant les sphères d'interdépendance est à la fois vivable, viable et équitable, selon le schéma que j'ai placé en annexe (Annexe II).

En 2015, les dix-sept⁷³ objectifs du développement durable (ODD) sont adoptés par 193 pays signataires. Selon Edwin Zaccai⁷⁴, spécialiste dans le domaine, le développement durable tel que présenté dans le Rapport Brundtland résulte du constat selon lequel les générations présentes dilapident le Capital naturel des générations futures. Il faudrait alors préserver cet environnement, ce qui serait compatible avec une économie devant tout de même subir certaines réformes⁷⁵. La compatibilité entre économie et durabilité constitue le point d'orgue du développement durable : de fait, l'appellation francophone a été traduite de « sustainable development » et repose sur l'idée fondatrice qu'il n'existe pas de contradiction entre ces deux termes⁷⁶. Certains économistes suggèrent même qu'il ne peut y avoir de

⁷¹ Il constitue un référentiel omniprésent dans divers domaines : recherche scientifique, enseignement, gestion de l'environnement, des sociétés et des entreprises, politiques publiques, coopération internationale, etc. Moïse Tsayem Demaze, « Paradoxes conceptuels du développement durable et nouvelles initiatives de coopération Nord-Sud : le Mécanisme pour un Développement Propre (MDP) », *Cybergeo : European Journal of Geography*, 2009, en ligne, consulté le 28/04/19, URL : <http://journals.openedition.org/cybergeo/22065>.

⁷² Organisation des Nations Unies, *Rapport Brundtland*, 1987, p. 40.

⁷³ L'éradication de la pauvreté (1), la lutte contre la faim (2), l'accès à la santé (3), l'accès à une éducation de qualité (4), l'égalité entre les sexes (5), l'accès à une eau salubre et à l'assainissement (6), le recours aux énergies renouvelables (7), l'accès à des emplois décents (8), la promotion d'une industrialisation durable qui profite à tous et encourager l'innovation (9), la réduction des inégalités (10), le développement de villes et communautés durables (11), la consommation et la production responsables (12), la lutte contre le changement climatique (13), la protection de la vie aquatique (14), la protection de la vie terrestre (15), la justice et la paix (16), les partenariats pour la réalisation des objectifs (17).

⁷⁴ Edwin Zaccai, « Qu'est-ce que le développement durable ? », Intervention lors du cycle de conférence *Rio, le développement durable 10 ans après*, Paris.

⁷⁵ *Ibid.*

⁷⁶ Tomislav Klarin, « The Concept of Sustainable Development : From its Beginning to the Contemporary Issues », *Zagreb International Review of Economics & Business*, vol. 21, n° 1, 2018, pp. 67-91.

durabilité sans développement, et inversement⁷⁷. La pertinence de lier ces deux concepts est la condition à l'acceptation logique du développement durable, puisque c'est sur cette base qu'il s'érige entièrement. Le rôle de *médiateur* qu'il joue entre les entreprises et les défenseur·euses de l'environnement (et qui permet, selon E. Zaccai, d'institutionnaliser les problèmes d'environnement dans l'OCDE en même temps qu'une poursuite du développement⁷⁸) ne peut être salué par la communauté scientifique et politique que dans le cas où la conformité entre ces deux notions a au préalable été tolérée.

Pourtant, la conciliation entre les termes de « développement » et de « durable » ne va pas de soi. Ceux-ci sont en effet flous, polysémiques, et portent à confusion. Dans « Définir le développement durable⁷⁹ », E. Zaccai en décortique la sémantique. Il y explique que le sens du mot « développement » varie en fonction du pays concerné : pour les pays en voie de développement, ce mot prime sur le terme « durable » (ce dernier viendrait simplement le qualifier), tandis que pour les pays industrialisés, qui sont en quelques sortes déjà *développés*, l'inverse serait vrai, ce qui rendrait le développement durable plus « novateur⁸⁰ ». E. Zaccai donne ici une définition du mot « développement » qui ne tient pas compte du paradigme économique dominant, à savoir la croissance économique soutenue par le (néo)libéralisme. Cette invisibilisation est d'autant plus étonnante qu'il cite D. Pearce, qui associe clairement le terme « développement » à un choix économique, définissant ce dernier comme « la non décroissance de la consommation par tête, ou du PNB, ou de quelque indicateur de développement accepté que ce soit⁸¹ ». De plus, E. Zaccai affirme que les définitions du développement durable produites par certain·es économistes portent exclusivement sur la poursuite du développement, celui-ci pouvant être identifié au développement économique. Malgré cela, il conclut son travail de définition en énumérant quatre caractéristiques, dont aucune ne mentionne le paradigme économique dominant⁸².

⁷⁷ Wolfgang Sachs, « Environment », *The Development Dictionary : A guide to knowledge as a power*, New York, Zed Books, pp. 24-37.

⁷⁸ Edwin Zaccai, « Qu'est-ce que le développement durable ? », *loc. cit.*

⁷⁹ Edwin Zaccai, « Définir le développement durable », *Bulletin de la Société géographique de Liège*, n° 41, 2001, pp. 17-25.

⁸⁰ *Ibid.*

⁸¹ David Pearce, *Economics and Environment. Essays on Ecological Economics and Sustainable Development*, Londres, Edward Elgar, 1998, p. 70 (tot 202). Sur la portée idéologique des indicateurs de développement, voir Michael Dunford, « Le développement économique en Europe depuis 1950 », *L'information géographique*, vol. 71, n° 4, 2007, pp. 68-99 ; et J.Gadrey, F.Jany-Catrice, *Les nouveaux indicateurs de richesse*. Repères, La Découverte, 2007, 128 p.

⁸² Promotion de la protection de l'environnement, vision mondiale, souci de l'équilibre entre présent et futur, recherche d'intégration entre les différentes composantes du développement, affirmation de la nouveauté du projet.

Pourtant, il y a bien un lien entre ce dernier et le développement durable. Il apparaît à la lumière des textes onusiens, qui défendent l'idée qu'il faut mettre en œuvre « un développement qui soit efficace économiquement tout en étant socialement équitable et écologiquement supportable ». Cela signifie que le développement économique, moteur de la durabilité, ne fait qu'*accompagner* l'équité sociale et la préservation de l'environnement⁸³. Les extraits repris ci-dessous du rapport Brundtland montrent d'ailleurs l'importance que prend la croissance économique dans la définition du développement durable :

« Pour répondre aux besoins essentiels, il faut réaliser tout le potentiel de croissance [...]. Ainsi, pour que le développement soutenable puisse survenir, les sociétés doivent faire en sorte de satisfaire les besoins, certes en accroissant la productivité, mais aussi en assurant l'égalité des chances pour tous [...]»⁸⁴.

Le rapport Brundtland appelle ainsi la communauté internationale à « une nouvelle ère de croissance vigoureuse et, en même temps, socialement et environnementalement soutenable ». Cette optique économique sous-tend l'idée que les problèmes environnementaux et sociaux (pauvreté) se résoudront avec plus de croissance économique⁸⁵. Dans *L'événement anthropocène*⁸⁶, C. Bonneuil et J.-B. Fressoz affirment que le développement durable découle en réalité de la notion de « rendement soutenu maximal » (conçue dans les années 1950), car tous deux portent en eux la croyance selon laquelle il serait possible de perpétuer la croissance économique à condition de faire un peu plus attention à la conservation de l'environnement. L'idéologie du paradigme économique dominant, soutenu par la croissance économique, apparaît soudain comme prééminente dans la conception du développement durable⁸⁷.

Or, contrairement à ce qui a été rapporté plus haut, l'idée selon laquelle la croissance serait compatible avec la durabilité ne va pas de soi, et est même loin de faire l'unanimité au sein de la communauté scientifique, ne fût-ce qu'en raison de la contradiction entre le caractère illimité du système économique et les limites du système Terre. Grand théoricien de la décroissance, Serge Latouche écrit même que le développement « n'est souvent qu'un autre visage de l'occidentalisation du monde ; qu'il soit “durable”, “soutenable” ou “endogène”, il s'inscrit toujours, de manière plus ou moins violente, dans la logique destructrice de l'accumulation capitaliste et signifie inégalités, destruction de l'environnement et des

⁸³ Moïse Tsayem Demaze, « Paradoxes conceptuels du développement durable et nouvelles initiatives de coopération Nord-Sud : le Mécanisme pour un Développement Propre (MDP) », *loc. cit.*

⁸⁴ Organisation des Nations Unies, « Chapitre 2 », *Rapport Brundtland, op. cit.*

⁸⁵ *Ibid.*

⁸⁶ Christophe Bonneuil et Jean-Baptiste Fressoz, *L'événement anthropocène*, Paris, Seuil, 2016, 336 p.

⁸⁷ Moïse Tsayem Demaze, « Paradoxes conceptuels du développement durable et nouvelles initiatives de coopération Nord-Sud : le Mécanisme pour un Développement Propre (MDP) », *loc. cit.*

cultures⁸⁸ ». Ces arguments laissent penser que le développement durable est en réalité un *oxymore*⁸⁹ dont le but n'est pas de préserver l'environnement mais le développement⁹⁰.

Ceci me permet d'affirmer qu'il y a bien un lien entre le (néo)libéralisme et le développement durable, mais que ce lien est plus ou moins invisibilisé. Cette invisibilisation se manifeste dans les stratégies utilisées pour la mise en place des ODD, puisque celles-ci prennent un soin certain à entrer dans le cadre du paradigme économique⁹¹ sans jamais le remettre en question. Par exemple, en choisissant de pointer du doigt la responsabilité individuelle des consommateurs⁹², les défenseur·euses du développement durable défendent la rhétorique selon laquelle le changement doit se faire sur un plan moral, et non par le changement du paradigme hégémonique (le problème n'est pas considéré comme étant *systémique* : il relève « simplement » de la morale). Autrement dit, sur le plan théorique, le développement durable ne constitue un changement qui n'est que de premier ordre. Le terme « durable » vient simplement s'ajouter au premier terme qui le précédait, à savoir le développement compris en tant que porteur de croissance économique⁹³. Cette analyse est aussi partagée par Jean Cornil, qui est pourtant à l'origine d'une proposition de révision de la Constitution pour y inscrire le développement durable en 2005, et qui revient sur ses positions quatre ans plus tard lorsqu'il explique dans *Recevoir, célébrer, transmettre* que le problème avec cette notion réside dans le fait que, malgré quelques aménagements environnementaux, notamment dans le domaine énergétique, elle n'a jamais quitté la marche du paradigme hégémonique.

⁸⁸ Serge Latouche, « En finir, une fois pour toutes, avec le développement », *Le Monde Diplomatique*, mai 2001, pp. 6-7 ; Serge Latouche, « Le développement peut-il être “durable” ? », *L'Ecologiste*, vol.2, n° 4, pp. 38-39.

⁸⁹ Jeffrey Sachs, « The Oxymorion of Sustainable Development », *BioScience*, vol. 65, n° 10, 2015, pp. 1027-1029 ; Esther Njiro, « Introduction : Sustainable Development an Oxymorion ? », *Empowering Women for Gender Equity*, n° 52, 2002, pp. 3-7.

⁹⁰ Serge Latouche, « L'imposture du développement durable ou les habits neufs du développement », *Mondes en développement*, vol. 1, n° 121, 2003, pp. 23-30.

⁹¹ Trois stratégies prédominent : la mise en place d'instruments économiques marchands (marchés carbone et autres permis négociables impliquant le secteur public et le secteur privé), les négociations internationales sur les paiements pour services environnementaux et les changements individuels dans les comportements liés à la consommation.

⁹² Cette position est portée par l'ONU, qui enjoint les consommateurs enjoignant à agir en faveur de la lutte contre la pauvreté en faisant des dons (1) ; à agir en faveur de l'environnement en évitant de jeter la nourriture (2) ; à agir en faveur de la santé dans le monde en vaccinant les enfants (3) ; à agir en faveur de l'égalité des sexes en dénonçant les propos sexistes (5) ; à agir en faveur de la lutte contre la soif dans le monde en évitant de gaspiller l'eau (6) ; à agir en faveur de la lutte contre les pollutions atmosphériques en privilégiant le vélo (11), etc. E. Zaccai affirme également que le développement durable serait porteur de *valeurs différentes* car il questionne notre culture de la consommation et les conséquences que celle-ci peut avoir dans le futur : nos désirs, dit-il, se traduisent dès qu'ils sont solvables en des impacts matériels, des biens solides, des services. Edwin Zaccai, « Qu'est-ce que le développement durable ? », *loc. cit.*

⁹³ Jean Cornil, *Recevoir, célébrer, transmettre*, Bruxelles, PAC, n.d., p. 30.

2. PROTÉGER LA « NATURE » ?

Le développement durable a pour vocation de répondre aux conséquences qu'entraînent nos modes de production et de consommation. Affiliés au développement durable, les Parcs naturels, qui sont définis comme des « territoires à haute valeur biologique », ont également la tâche de chercher des moyens de préserver cet environnement, que ce soit au niveau local (la préservation du patrimoine naturel) ou au niveau global (l'expérimentation de nouveaux modes de gestion). Il existe de multiples façons de mener à bien cette mission, et chacune d'entre elle est porteuse de certaines idéologies. La présente section vise à en faire l'inventaire, pour pouvoir dans la partie empirique déterminer celles dont relèvent les Parcs naturels, et tenter de déterminer si elles reflètent les paradigmes dominants susmentionnés.

Tout d'abord, préserver un espace revient toujours à produire une certaine vision de cet espace, à lui conférer une identité⁹⁴. L'espace devient alors porteur d'une idéologie, miroir d'une projection sociale et/ou politique. Le terme « environnement » acquiert une dimension subjective et reflète une forme de *représentation collective*, un *enjeu de société*. C'est en ce sens que je définis le terme d'« environnement », complété par Samuel Depraz :

« Voyons donc l'environnement comme un outil cognitif par lequel un groupe social projette, en un instant donné et en un lieu donné, sa relation avec son espace de vie. L'environnement [...] acquiert une valeur politique car il est aussi l'expression de ce que l'homme *voudrait* que soit son espace de vie. Le terme est en effet bien souvent le reflet d'une représentation idéalisée ou utopique. Plus qu'une relation immédiate entre l'Homme et son milieu, l'environnement relève pleinement d'une "construction sociale"⁹⁵ ».

Une fois admise l'idée que les notions de « nature » et « d'environnement » sont en réalité des constructions sociales, leur gestion se transforme en une *manière de projeter un système politique, philosophique et éthique*. Les principes de protection de la nature reposent sur des conceptions philosophiques et morales dépendant du concept même de « nature », et s'appuient sur des questionnements éthiques⁹⁶.

2.1 Éthique(s)

⁹⁴ Guillaume Blanc, « Protection de la nation et construction de la nature. Une histoire des parcs nationaux français depuis 1960 », *Vingtième siècle. Revue d'histoire*, n° 107, 2010, pp. 131-144.

⁹⁵ Samuel Depraz, *Géographie des espaces naturels protégés*, *op. cit.*, p. 25.

⁹⁶ *Ibid.* p. 12.

Trois éthiques de la nature existent. Elles font chacune office de position extrême qui n'est quasiment jamais mobilisées de manière univoque par les individus ou les institutions⁹⁷. Elles permettent de ramener des actions relevant d'éthiques différentes à des repères pour mieux « appréhender les centres de gravité des valeurs sous-tendues⁹⁸ », et c'est en cela qu'elles doivent être vues comme des grilles de lectures.

2.1.1 Éthique anthropocentrée

L'éthique anthropocentrée est issue de la philosophie anthropocentrée, qui a longtemps dominé au niveau historique, et qui a motivé la césure entre le mot « nature » et « culture⁹⁹ ». Selon cette philosophie, la « nature » constitue le second pôle d'une image typiquement dichotomique¹⁰⁰ des relations entre l'espèce humaine et son environnement. Ce dualisme hiérarchise un système de valeurs : la nature, définie de manière « négative », rassemble tout ce qui n'est pas originellement produit par la civilisation¹⁰¹. Renvoyée au second plan, la nature n'est pas une « fin en soi ». Cette approche a été principalement argumentée par Emanuel Kant et René Descartes¹⁰². Il s'agit là des deux penseurs qui synthétisent le mieux le paradigme hégémonique en matière de philosophie, et qui considère l'homme soit comme maître et possesseur de la nature (cartésianisme) soit comme seul capable de considérations morales (kantienne)¹⁰³. Dans les deux cas, l'objectif consiste à s'arracher à la nature.

L'éthique anthropocentrée construit son système de valeur autour de l'humain. Centripète, elle juge la marge en fonction de son apport au centre : les objets de nature n'ont plus d'autre valeur que celle qu'un être doué de raison veut bien leur accorder. Ils n'entrent dans le système éthique que via l'utilité qu'ils peuvent avoir pour l'humain. La protection de l'environnement peut s'effectuer à condition d'être utile au bien-être humain¹⁰⁴.

2.1.2 Éthique biocentrée

⁹⁷ Anne Atlan et Catherine Darrot, « Les invasions biologiques, entre écologie et sciences sociales : quelles spécificités pour l'Outremer français ? », *Revue Ecologie (Terre Vie)*, Supplément 11, 2012, n. p.

⁹⁸ *Ibid.*

⁹⁹ Samuel Depraz, *Géographie des espaces naturels protégés*, *op. cit.*, p. 12.

¹⁰⁰ Pour plus de précisions sur les dichotomies concernant la « nature » et les animaux, voir Jacques Derrida, *L'animal que donc je suis*, Paris, Editions Galilée, 218 p.

¹⁰¹ Samuel Depraz, *Géographie des espaces naturels protégés*, *op. cit.*, p. 12.

¹⁰² R. Descartes distingue la substance « pensante », proprement humaine, de la substance « vivante » dont relèveraient tous les autres vivants, et qui serait comparable à un mécanisme. Il isole ainsi l'humain et sa civilisation du reste de la création par un « abîme infranchissable », permettant de justifier son action de prédation sur son milieu. René Descartes, *Discours de la méthode* (1637), Paris, Flammarion, « Garnier Flammarion », 2000, 189 p.

¹⁰³ Sandrine Bergès, « Interview. Entretien de Catherine Larrère », *Éthique et économique*, vol. 2, n° 2, 2004, 8 p.

¹⁰⁴ *Ibid.*

En opposition avec l'éthique anthropocentrée, l'éthique biocentrée inverse le système de valeur. Parce qu'elle appelle la transcendance¹⁰⁵, la « Nature » vient synthétiser le principe qui se trouve à l'origine des éléments naturels et de la vie sur terre. Elle prend alors une dimension théologique qui porte en elle l'*intuition* d'une valeur supérieure, faisant de chaque élément constitutif du vivant le réceptacle d'une valeur d'existence *en tant que tel*¹⁰⁶. La complexité, la richesse du vivant invite à doter la nature d'une « valeur intrinsèque », ce qui la rehausse dans la hiérarchie du système de valeur. La Nature est considérée indépendamment de son utilité sociale et possède une valeur intrinsèque : elle est une fin en soi¹⁰⁷. L'éthique biocentrée appelle à une extension du respect à tous les éléments constitutifs de la nature, aussi bien vivants que non-vivants (car ces derniers ont une utilité pour les vivants) et force au *respect absolu* de chaque élément ou individu.

2.1.3 Éthique écocentrée

L'éthique écocentrée est fortement inspirée de la *Land ethic* d'Aldo Leopold (l'auteur de *L'Almanach d'un comté des sables*, une référence en matière d'environnementalisme). A. Leopold défend l'idée qu'il faut œuvrer pour maintenir la stabilité, l'intégrité et la beauté de la communauté biotique. L'éthique écocentrée se présente comme la solution à l'écueil biocentrique, sans pour autant tomber dans l'anthropocentrisme qui exclut l'idée d'une fin en soi dans la préservation de la nature¹⁰⁸. Elle prône un dépassement des dichotomies traditionnelles nature/culture : il s'agit de penser l'homme *dans* la nature, en tenant compte de ses besoins, de son action prédatrice et accepte l'idée d'une forme de respect envers la valeur (intrinsèque) de la nature¹⁰⁹.

2.2 Protection(s) de la nature

Les manières de gérer et de protéger la nature s'avèrent variables et découlent de l'éthique environnementale.

2.2.1 De l'utilitarisme au préservationnisme

L'éthique anthropocentrée se matérialise de deux manières dans la protection de l'environnement. Dans les deux cas, la nature est considérée comme le support matériel des

¹⁰⁵ Samuel Depraz, *Géographie des espaces naturels protégés*, *op. cit.*, pp. 13-14.

¹⁰⁶ *Ibid.*

¹⁰⁷ *Ibid.*

¹⁰⁸ Sandrine Bergès, « Interview. Entretien de Catherine Larrère », *loc. cit.*, p. 2.

¹⁰⁹ Samuel Depraz, *Géographie des espaces naturels protégés*, *op. cit.*, p. 15.

activités humaines. Le premier type de gestion anthropocentré, qui correspond à celui qui prévaut en Occident depuis la révolution industrielle consomme sans mesure les biens naturels, considérant ceux-ci comme des ressources infiniment renouvelables sans coût pour la société¹¹⁰. Ce raisonnement fonctionne tant que les prélèvements ne dépassent pas la capacité de charge de ces ressources, mais il ne peut en revanche demeurer à long terme dans un climat de croissance exponentielle¹¹¹. La seule solution pour protéger ces ressources est alors de les transformer en marchandises convertissables en valeur monétaire, sous la forme de taxes carbone ou autres solutions fiscales¹¹². Le second type de gestion utilitariste, dit « ressourciste », consiste à prendre en compte le caractère limité des ressources naturelles et à intervenir pour en maintenir ses services : il s'agit alors d'« autolimiter » le rapport de la société aux logiques du marché¹¹³.

L'éthique biocentrée conçoit la protection du milieu comme découlant d'une séparation stricte entre ce qu'il faut protéger (le milieu naturel) et ce qui cause les nuisances (les activités humaines). Elle se manifeste à travers le préservationnisme. Ses outils peuvent varier de l'interdiction stricte de la chasse à l'interruption de « l'artificialisation » de la nature, par exemple les aménagements techniques des sociétés modernes¹¹⁴. En découle un principe dichotomique qui nourrit la volonté d'une ségrégation radicale entre l'humain et la nature, car cette dernière est considérée comme une entité vierge, autonome et originelle devant être protégée de celui-ci¹¹⁵.

L'éthique écocentrée propose une gestion basée sur le conservationnisme. Le conservationnisme a pour ambition de maintenir la nature dans un bon état général, lui accordant une valeur intrinsèque : elle peut être protégée pour elle-même. Cette protection « pour elle-même » s'effectue toutefois en sachant que le maintien du territoire bénéficiera aux sociétés humaines, puisque celles-ci y sont liées (de la même manière que les éléments du vivant sont liés aux écosystèmes)¹¹⁶. Cette position implique de considérer les humains et leurs productions comme faisant partie des éléments naturels à protéger : « [...] c'est aussi une tentative de développement symbiotique dans laquelle les productions humaines elles-mêmes peuvent devenir objet de protection de la nature, puisque l'homme produit des

¹¹⁰ Samuel Depraz, *Géographie des espaces naturels protégés*, op. cit., p. 17.

¹¹¹ *Ibid.*

¹¹² *Ibid.*

¹¹³ *Ibid.*

¹¹⁴ *Ibid.*

¹¹⁵ Catherine Larrère, *Les philosophies de l'environnement*, Paris, PUF, « Philosophies », 128 p.

¹¹⁶ Samuel Depraz, *Géographie des espaces naturels protégés*, op. cit., p. 18.

paysages et des milieux originaux¹¹⁷. » Le conservationnisme implique de réduire les conséquences négatives des interventions humaines sur les écosystèmes mais accepte en même temps une forme d'interventionnisme lorsque celle-ci a pour dessein la restauration des milieux. Loin d'être bannie, l'action des humains peut avoir des impacts positifs sur les écosystèmes. Le contrôle des niveaux des eaux, l'abattage sélectif, les fauchages, les éclaircissements, peuvent ainsi être des stratégies adoptées dans ce type de gestion¹¹⁸.

2.2.2 De la protection spécifique à la protection générique

La protection spécifique concentre son énergie sur une espèce animale ou un type de biotope. Elle relève généralement soit du ressourcisme, soit du préservationnisme¹¹⁹. L'objet de la protection, très localisée, est légitimé par sa valeur intrinsèque (une espèce d'orchidée vaut la peine *pour elle-même* d'être préservée) ou par la valeur qu'elle apporte à l'espèce humaine (le charbon doit être préservé car il fournit de l'énergie).

La protection générique relève davantage du conservationnisme. Elle concerne des ensembles beaucoup plus vastes : parcs, réserves intégrales, politiques d'action nationales, conventions internationales pour le climat, etc.

2.2.3 De la protection *in situ* à la protection *ex situ*

Pour terminer ce tour d'horizon sur les différentes politiques de protection de l'environnement, il reste à éclairer un dernier critère : la protection *ex situ* et la protection *in situ*. La protection *in situ* désigne une protection réalisée directement sur un espace. La protection *ex situ* concerne des mesures globales qui auront des répercussions indirectes sur les espaces, par exemple une réglementation européenne sur la protection des espèces en voie de disparition¹²⁰.

3. ESQUISSE HISTORIQUE

Les deux premiers chapitres ont servi à développer des outils théoriques. Le matériel nécessaire à une analyse critique des idéologies étant explicité, je peux désormais entamer cette troisième section, qui a pour vocation de dessiner les contours de la création et du développement des Parcs naturels en Belgique. Elle sera réalisée avec un regard critique (en gardant à l'esprit les paradigmes dominants mentionnés précédemment) pour donner un

¹¹⁷ *Ibid.*

¹¹⁸ *Ibid.*

¹¹⁹ *Ibid.*

¹²⁰ *Ibid.*, p. 21.

aperçu de ce que pourraient être ces « territoires-laboratoires ». Elle sera confrontée par la suite aux discours produits par les Parcs.

3.1 Balisage et contextualisation

Historiquement, l'on peut distinguer trois périodes durant lesquelles se sont succédé les créations des Parcs naturels. Ces trois périodes sont aisées à déterminer puisqu'une bonne dizaine d'années les espace les unes des autres. Le désir de développer le territoire au moyen de la création d'un Parc naturel apparaît pour la première fois dans l'Est de la Belgique autour de la Réserve naturelle des Hautes-Fagnes en 1971, d'une initiative conjointe avec les Länder Rhénanine du Nord-Westphalie et Rhénanine-Palatinat. La reconnaissance du « Parc naturel national des Hautes-Fagnes Eifel » n'est cependant officialisée que sept ans plus tard, le 31 mai 1978. Il faudra attendre seize ans avant la création de deux nouveaux Parcs en 1994 : le Parc naturel Burdinale et de la Méhaige et le Parc naturel de la Vallée de l'Attert. Durant la seconde moitié des années nonante et le début des années 2000 se succèdent les constitutions de huit autres parcs. Le Parc naturel des Plaines de l'Escaut voit le jour en 1996, et est quasiment directement suivi par le Parc naturel des Collines en 1997 et par le Parc naturel de Viroin-Hermeton en 1998. En 2000, c'est au tour du Parc naturel des Hauts-Pays de faire son apparition, puis, en 2001, au Parc naturel des Deux-Ourthes et au Parc naturel Haute Sûre Forêt d'Anlier. Après 2001, treize années se succèdent sans assister à la mise en place d'un nouveau parc, jusqu'en 2014 avec le Parc naturel de Gaume, suivi en 2017 par le Parc naturel des Sources.

3.1.1 Premier mouvement

Au niveau historique, la première période se limite à la création du Parc naturel des Hautes-Fagnes Eifel dans les années septante. Elle s'inscrit dans un mouvement plus large qui naît à partir de 1960 et qui se caractérise par une toute nouvelle manière de concevoir la nature : celle-ci doit désormais être protégée du système qui la dégrade, et elle doit en conséquent être prise en charge par la sphère politique. En effet, les années 1960 se caractérisent au niveau de la politique de l'environnement par de multiples mises en garde contre les effets sanitaires des pollutions¹²¹ et par le constat alarmant de la disparition d'espèces animales et végétales¹²². La publication du Rapport de Meadows (*Halte à la croissance ?*) par le Club de Rome en 1970 ne fait que confirmer cette tendance. Ces

¹²¹ Rachel Carson, *Silent Spring*, Boston, Houghton Mifflin Harcourt, 1962, 362 p.

¹²² Jean Dorst, *Avant que nature meure*, Neuchâtel, Delachaux et Niestlé, 1965, 542 p.

symptômes environnementaux sont alors pris comme les indicateurs d'une crise globale pour laquelle les solutions purement techniques sont insuffisantes¹²³. L'apparition des associations de protection de la nature et de l'environnement apparaissent dans le monde au tournant des années 1960-1970¹²⁴ et enracinent ce point de vue, portant l'idée qu'une nouvelle approche des problèmes environnementaux doit être adoptée pour résoudre la crise globale et planétaire : l'action ponctuelle ne suffit plus, et les problèmes doivent être traités à un niveau législatif¹²⁵. La tendance se concrétise véritablement en 1972 lors de la Conférence de Stockholm (qui a initié les conférences des Nations Unies consacrées à l'environnement) : elle place pour la première fois les questions environnementales au sein des préoccupations internationales.

C'est dans de ce contexte que naît le Parc naturel des Hautes-Fagnes Eifel. Sa reconnaissance officielle de 1978 s'inscrit alors dans la toute récente Loi sur la conservation de la nature (1973) qui tend à « sauvegarder le caractère, la diversité et l'intégrité de l'environnement naturel par des mesures de protection de la flore et de la faune, de leurs communautés et de leurs habitats, ainsi que du sol, du sous-sol, des eaux et de l'air¹²⁶ ». En 1980, la conservation de la nature devient officiellement une compétence réservée aux Régions. Cependant, il faut encore attendre 1985 pour obtenir le premier décret de la Région wallonne fixant les missions des Parcs naturels et leur fonctionnement : la loi de 1978 est amendée et la gestion des Parcs naturels relève désormais du Décret du 16 juillet 1985 relatif aux Parcs naturels. Il présente le Parc naturel comme :

« Un territoire rural devant présenter un haut intérêt biologique et géographique. Mais surtout, les mesures de protection doivent se développer en harmonie avec les aspirations de la population et le développement économique et social du territoire concerné. Le Parc naturel a donc pour mission d'harmoniser au mieux la vie au quotidien et le maintien de paysages de grande valeur. Parc naturel et réserves sont deux échelles de travail qui se complètent utilement¹²⁷ ».

Le décret de 1985 change donc de ton par rapport à la Loi sur la conservation de la nature. En effet, à partir de ce moment, les aspirations officielles d'un Parc se révèlent à travers le développement et l'ancrage local au sein du territoire. Cette caractéristique entre en

¹²³ Alexis Vrignon, « Ecologie politique dans les années 1970 », *Vingtième siècle. Revue d'histoire*, n° 113, 2012, pp. 179-190.

¹²⁴ Greenpeace en 1971 ; Friends of the Earth en 1969 ; World Wildlife Fund en 1967.

¹²⁵ Alexis Vrignon, « Ecologie politique dans les années 1970 », *loc. cit.*

¹²⁶ Législation belge, Loi sur la conservation de la nature, 1973, chapitre Ier, URL : <http://environnement.wallonie.be/legis/consnat/cons001.htm>.

¹²⁷ Géoportail de Wallonie (site d'information géographique de la Wallonie), « Conservation de la nature – Fiche descriptive », en ligne, consulté le 24/04/19, URL : <http://geoportail.wallonie.be/catalogue/435c454c-0d4b-41cf-a136-a1aba134d9ac.html>.

résonnance avec une politique beaucoup plus large qui a pour but d'harmoniser les espaces régionaux à l'échelle européenne. En effet, en 1986, la ratification du Traité de Maastricht, qui insère l'environnement au sein des objectifs de l'Union Européenne (UE)¹²⁸, vise à assurer une prise de décision la plus proche possible du/de la citoyen·ne : la Région est un interlocuteur de plus en plus privilégié par l'UE¹²⁹. Le cadre européen s'impose à cette époque de manière croissante dans la façon d'aménager et de préserver le territoire, et ce en dépit du fait qu'il ne dispose pas en tant que telle d'une compétence d'aménagement : c'est par l'intermédiaire des fonds structurels dont le FEDER (Fonds Européen de Développement Régional) est l'élément clé et par le biais de directives qu'il agit sur les territoires¹³⁰. Créé en 1975, le FEDER a pour vocation de renforcer la cohésion économique et sociale dans l'UE en corrigeant les déséquilibres entre ces régions. Les Parcs naturels font partie des structures qui bénéficient du soutien économique du FEDER¹³¹.

3.1.2 Deuxième mouvement

Le second mouvement historique de création des Parcs naturels s'étale de 1994 à 2001. Après seize ans de calme, six parcs se succèdent directement pendant six ans, sans entraîner de changement législatif. A nouveau, ce mouvement doit être contextualisé à un niveau politique pour pouvoir visibiliser les enjeux qu'il représente.

Tout d'abord, l'UE renforce sa politique de décentralisation à la fin des années 80, avec l'entrée en force du néolibéralisme dans la Communauté économique européenne (CEE)¹³². Au début des années 1990, le projet d'Union économique et monétaire consigné dans le traité de Maastricht (1991) qui réforme le système monétaire interne représente une transformation encore plus radicale de la nouvelle politique économique¹³³. Dans ses ouvrages¹³⁴, Dany-Robert Dufour démontre que ce tournant néolibéral a eu comme conséquence l'adoption

¹²⁸ Journal Officiel des Communautés Européennes (JOCE), *Traité sur l'Union Européenne (Maastricht, 7 février 1992)*, n° C191, Maastricht, 1992, 163 p.

¹²⁹ Delphine Acloque, Aurélien Delpirou et al., *La France – Territoires et aménagement face à la mondialisation* Paris, Nathan, 2014, p. 70.

¹³⁰ *Ibid.*

¹³¹ Par exemple, l'investissement total du projet Parc Naturel Transfrontalier du Hainaut s'élève à EUR 2 430 750 pour la période 2007-2013. Commission Européenne, Commission Européenne, « FEDER », en ligne, consulté le 5/04/19, URL : https://ec.europa.eu/regional_policy/fr/projects/france/because-landscapes-have-no-borders.

¹³² Corinne Gobin, « L'Union européenne et la nouvelle gouvernance économique. Un système politique contre l'Etat démocratique », *Revue du Centre d'Études et de Recherches en Administration publique*, n° 25, 2013, pp. 155-180.

¹³³ *Ibid.*

¹³⁴ Dany-Robert Dufour, « Le cerveau disponible du bébé néolibéral », *Spirale*, n° 80, 2016, pp. 221-223 ; « Le tournant libidinal du capitalisme », *Revue du Mauss*, n° 44, 2014, pp. 27-46 ; « La gouvernance comme nouvelle forme de contrôle social », *Connexions*, n° 91, 2009, pp. 41-54.

d'une nouvelle gestion politique de l'UE, à travers un nouveau système de gestion politique introduit par les *think thanks* d'inspiration libérale¹³⁵ : le système de gouvernance¹³⁶. La « gouvernance » suggère une nouvelle manière de gérer le pouvoir, plus décentralisé et horizontal¹³⁷, en opposition avec l'ancien pouvoir hiérarchique de gouvernement¹³⁸. La « bonne gouvernance » se propage au motif que les autorités décentralisées constitueraient le contre-pouvoir idéal à l'Etat central en raison de sa proximité avec les besoins et les réalités locales¹³⁹. La gestion des Parcs naturels résonne avec ce contexte, d'une part via le décret de 1985, qui réfère au Code de la démocratie locale et de la décentralisation, et d'autre part via l'expérimentation locale de la gouvernance¹⁴⁰.

En parallèle, la politique de régionalisation européenne s'est renforcée, et en particulier via les politiques liées à l'environnement. La ratification de l'Acte unique européen (AUE) - dans un contexte de libéralisation croissante¹⁴¹ - constitue à ce titre une étape importante. L'AUE a été lancé en 1986 pour deux raisons. D'abord, il confirme le tournant néolibéral de l'époque, puisqu'après une vague d'euroscptisme lié aux chocs pétroliers, il relance l'intégration européenne et fixe la fin du marché intérieur par la mise en place de quatre nouvelles libertés : la libre circulation des marchandises et des services, la libre prestation (des banques, des assurances, des transports et la liberté pour une entreprise de s'installer dans le pays de son choix), la libre circulation des personnes et la libre circulation des capitaux¹⁴². Ensuite, il permet aux Etats membres de déléguer une partie de leur pouvoir de décision aux

¹³⁵ Alors que le terme connote spontanément un approfondissement de la démocratie, celui-ci vient en réalité de l'expression anglo-américaine *corporate governance* qui renvoie à la fois au nouveau statut des actionnaires et à la fois au renouvellement du management interne. Dany-Robert Dufour, « La gouvernance comme nouvelle forme de contrôle social », *loc. cit.*

¹³⁶ Dany-Robert Dufour, « La gouvernance comme nouvelle forme de contrôle social », *loc. cit.*

¹³⁷ *Ibid.*

¹³⁸ *Ibid.*

¹³⁹ Gaëlle Dusepulchre, « La charte européenne de la coopération en matière d'appui à la gouvernance locale : outil et questionnements pour les autorités territoriales », *Coopération décentralisée et développement durable*, vol. 1, n° 1, 2010.

¹⁴⁰ Vincent Andreu-Boussut et Claire Choblet, « Entre gouvernance locale et institutionnalisation des territoires. Le Parc naturel régional, un modèle pour la gize ? », *Les littoraux et la gestion intégrée des zones côtières*, vol. 7, n° 3, pp. 200-231 ; Valérie Angeon, Valérie Boisvert et Armelle Caron, « La marque "Parc naturel régional". Un outil au service d'un développement local durable et un modèle pour les pays du Sud ? », *Afrique contemporaine*, n° 222, 2007, pp. 149-166.

¹⁴¹ L'AUE a été lancé en partie sous l'impulsion de Jacques Delors, qui est aussi à l'origine du Plan Delors, approuvé par la Commission quatre ans plus tard (1989). Le Plan Delors convertit intégralement les monnaies au sein de l'Union Européenne, libéralise totalement les mouvements de capitaux et détermine des parités fixes au sein des monnaies européennes, facilitant les mouvements des individus et des échanges commerciaux pour favoriser les investissements et la croissance économique. L'AUE constitue une sorte de prémisses au Plan Delors ainsi qu'au Traité de Maastricht. Voir Mathieu Fulla, « Quand Pierre Mauroy résistait avec rigueur au "néolibéralisme" (1981-1984) », *Vingtième siècle. Revue d'histoire*, n° 138, 2018, pp. 49-63. Voir aussi Site officiel de l'Europe, « Biographie. Jacques Delors », consulté le 3/04/19, URL : <https://www.touteurope.eu/actualite/biographie-jacques-delors.html>.

¹⁴² Mathieu Fulla, « Quand Pierre Mauroy résistait avec rigueur au "néolibéralisme" (1981-1984) », *loc. cit.*

institutions européennes¹⁴³. L'un des domaines d'application de cette délégation est celui de la gestion de l'environnement¹⁴⁴.

L'AUE a ainsi favorisé de nouvelles formes de gouvernances au sein des Etats membre, et plus particulièrement dans les zones transfrontalières¹⁴⁵. En effet, depuis l'entrée en vigueur de l'AUE en 1993, la coopération transfrontalière¹⁴⁶ est devenue un phénomène incontournable en Europe¹⁴⁷. Considérant les limites posées par la souveraineté des Etats à une action collatérale, la Commission européenne considère le développement des zones frontalières comme une gageure, ce qui explique la promotion qu'elle fait pour la coopération transfrontalière à travers un programme spécifique intitulé INTERREG. Ce programme qui fournit des fonds publics aux projets transfrontaliers dans le but d'avoir un impact sur l'emploi, l'environnement, la culture et l'égalité de genre¹⁴⁸. Les Parcs naturels entrent dans cette dynamique puisque qu'ils bénéficient du financement proposé par le programme INTERREG et que certains sont transfrontaliers¹⁴⁹.

En résumé, les années 1990 sont traversées par deux processus conjoints qui ont favorisé le second mouvement de création des Parcs naturels : d'un côté, la nouvelle gouvernance promeut une décentralisation du pouvoir des Etats et une gestion politique plus locale. De l'autre, les traités européens ont mis en application des traités qui transfèrent une partie des compétences de l'Etat à l'UE, et en particulier dans le domaine de l'environnement. Ces années caractérisent donc l'introduction d'une Europe des Régions¹⁵⁰ avec la généralisation progressive d'un niveau d'administration régional rivalisant avec le niveau central¹⁵¹.

Au niveau spécifique de l'environnement, la scène internationale voit émerger en son sein le paradigme hégémonique du développement durable. L'expression est popularisée en

¹⁴³ *Ibid.*

¹⁴⁴ *Ibid.*

¹⁴⁵ Jean-Baptiste Harguindéguy, « European community politics of development and transboundary cooperation. The case of Interreg III-A France-Spain », *Politiques & Management Public*, vol. 26, n° 1, 2008, pp. 43-63, URL: <https://journals.openedition.org/pmp/1256>.

¹⁴⁶ Définie comme un processus regroupant tous les types d'actions négociées entre les institutions publiques d'au moins deux Etats voisins.

¹⁴⁷ Jean-Baptiste Harguindéguy, « European community politics of development and transboundary cooperation. The case of Interreg III-A France-Spain », *Politiques publiques & Management*, vol. 26, n° 1, 2008, pp. 43-63.

¹⁴⁸ *Ibid.*

¹⁴⁹ Par exemple, le Parc naturel transfrontalier du Hainaut réunit le Parc naturel régional Scarpe-Escaut et le Parc naturel des Plaines de l'Escaut.

¹⁵⁰ Le Comité Européen des Régions est d'ailleurs mis en place au début des années 90.

¹⁵¹ Catherine Perron et Romain Pasquier, « Régionalisations et régionalismes dans une Europe élargie : les enjeux d'une comparaison Est-Ouest », *Revue d'études comparatives Est-Ouest*, vol. 39, n° 3, 2008, pp. 5-18.

1992 à l'occasion du Sommet de la Terre à Rio de Janeiro. La Déclaration de Rio fût signée par la Belgique le 5 juin 1992 et ratifiée quatre ans plus tard, le 22 novembre 1996. Lors de la troisième conférence de l'ONU en 1997, le Protocole de Kyoto institutionnalise officiellement le concept de développement durable. Sa ratification implique en effet le lancement d'un dialogue informel et non contraignant sur la mise en œuvre de la convention, structurée entre autres autour du thème du développement durable. L'ancrage du développement durable en tant que nouveau paradigme dominant la scène internationale se concrétise définitivement en 2002, lors du Sommet de la Terre de Johannesburg, aussi connu sous l'appellation de « Sommet mondial sur le développement durable » en raison de la place centrale qu'il occupe dans son plan d'action. Tout ceci a probablement motivé et influencé la seconde vague de création des Parcs naturels.

A un niveau national, l'origine de ce deuxième mouvement à partir de 1994 peut s'expliquer par la quatrième réforme de l'État, entre 1993 et 1994. Cette réforme met en œuvre la sixième série de révisions de la Constitution, qui vise quasiment exclusivement à gérer les tensions qui existent entre les Communautés¹⁵². A cette occasion, les régions reçoivent de nouvelles compétences, dont la gestion des intercommunales. Depuis lors, c'est la Région wallonne qui a fourni l'activité législative la plus poussée en la matière. Ce transfert de compétence a probablement déclenché la création du second mouvement de parcs naturels, sachant que ce sont précisément des intercommunales.

3.1.3 Troisième mouvement

Après la création en 2001 du Parc naturel des Deux-Ourthes et du Parc naturel Haute Sûre Forêt d'Anlier, treize années se succèdent avant la naissance du Parc naturel de Gaume en 2014. Au niveau national, la législation des Parcs naturels change en 2008, avec le Décret du 3 juillet 2008 :

« Art. 7. [Le Parc naturel vise à :

1° assurer la protection, la gestion et la valorisation du patrimoine naturel et paysager du Parc naturel ;

2° contribuer, dans les limites du périmètre du Parc naturel, à définir et à orienter les projets d'aménagement du territoire suivant les principes du développement durable ;

3° encourager le développement durable sur le territoire du Parc naturel, en contribuant au développement local, sur les plans économique et social, ainsi qu'à l'amélioration de la qualité de la vie ;

4° organiser l'accueil, l'éducation et l'information du public ;

¹⁵² Jean Beaufays, *Histoire politique et législative de la Belgique*, Liège, Éditions de l'Université de Liège, 2002-2003, p. 166.

5° participer à l'expérimentation de nouveaux modes de gestion de l'espace rural, au test de processus et méthodes innovants de planification, ainsi qu'à la mise en oeuvre de programmes européens et de coopération territoriale européenne ;

6° rechercher la collaboration entre les parcs naturels et, le cas échéant, la collaboration transfrontalière avec les zones similaires des régions ou pays limitrophes ;

7° susciter la mise en oeuvre d'opérations de développement rural dans les communes qui le composent et veiller à ce que la cohérence des projets transcommunaux dans le cadre des programmes communaux de développement rural soit assurée¹⁵³.] »

Quatre notions fondamentales en lien avec le contexte international esquissé ci-haut sortent d'ores et déjà de ce Décret : le développement durable (2°, 3°), l'aménagement du territoire (2°), l'expérimentation et l'innovation (5°), et l'ancrage d'une économie locale transnationale à échelle européenne (5°, 6°, 7°). Ce troisième mouvement s'inscrit à son tour dans un contexte international précis.

Premièrement, le développement durable se maintient à un niveau international et commence à s'enraciner sérieusement au niveau national. Selon Arnaud Dimer, dans l'histoire des idées et des faits, trente années sont généralement nécessaires pour « convaincre la communauté scientifique (observation et validation des faits) et occasionner des changements dans les modes de pensée¹⁵⁴ ». C'est exactement cette période qui sépare la popularisation de la notion de « Développement durable » (à partir du Rapport Brundtland) de l'adoption en 2007 de l'article 7 *bis* de la Constitution belge. L'article 7 *bis* ancre à un niveau constitutionnel les objectifs de développement durable pour la Belgique :

« Dans l'exercice de leurs compétences respectives, l'État fédéral, les communautés et les régions poursuivent les objectifs d'un développement durable, dans ses dimensions sociale, économique et environnementale, en tenant compte de la solidarité entre les générations¹⁵⁵ ».

En second lieu, l'aménagement du territoire est pris en charge en Belgique à un niveau législatif. La Convention européenne du paysage, en vigueur sur le territoire depuis 2005, est le premier texte spécifiquement dédié aux paysages. En Région wallonne, la notion de paysage est inscrite dans l'article premier du Code wallon de l'Aménagement du Territoire, de l'Urbanisme et du Patrimoine depuis 1997. Bien qu'aucune législation ne soit

¹⁵³ Législation belge, « Chapitre 2 (rôle du Parc) », Décret 03.07/08.

¹⁵⁴ Arnaud Diemer, « Le développement durable, un changement de paradigme ? », *Revue Francophone du Développement Durable*, n° 10, 2017, n.p.

¹⁵⁵ La Constitution de la Belgique fédérale, 7 *bis*, 2007.

spécifiquement consacrée aux paysages en Wallonie, le souci d'aménagement du territoire est présent depuis longtemps et se développe dans le tournant des années 2000¹⁵⁶.

Enfin, l'expérimentation et l'innovation à échelle européenne devient dans le courant des années 2000 une priorité pour les pays membres de l'UE. En effet, au sommet européen de Lisbonne (mars 2000), les Etats se sont engagés à développer l'e-économie et l'e-société, afin de faire de l'Europe l'économie la plus compétitive du marché mondial d'ici 2015¹⁵⁷. En même temps, cette recherche d'innovation passe par la question régionale : le renouveau du « régionalisme » européen fondé sur le désir d'autonomie passe par une série de luttes à mener à l'échelle mondiale tout en « collant » avec les réalités locales¹⁵⁸.

Cependant, si la séparation temporelle entre le premier et le second mouvement s'explique assez bien par le contexte international, les treize années qui distancent le Parc naturel Haute Sure Forêt d'Anlier du Parc naturel de Gaume sont plus mystérieuses. Une hypothèse qui pourrait expliquer ces treize années de vide consisterait à dire que les communes qui voulaient créer un Parc ont attendu le décret de 2008, annoncé depuis plusieurs années, avant de proposer leur projet, afin qu'il soit conforme avec la nouvelle législation. Ensuite, il a probablement fallu attendre que le décret soit publié au Moniteur belge.

3.2 Les Parcs naturels : un modèle international ?

Comprendre la gestion du milieu naturel en Région wallonne nécessite d'examiner, à un niveau historique, la politique plus large de conservation de la nature au niveau international. La perspective historique permet en effet de déterminer les tendances dont découlent les parcs naturels wallons.

3.2.1 Les Parcs nationaux ou la souveraineté centralisée

3.2.1.1 Les Etats-Unis

Historiquement, la toute première réserve au monde naît aux Etats-Unis en 1864, lorsqu'Abraham Lincoln fait de la vallée du Yosemite un terrain public inaliénable. Cependant, c'est le Parc du Yellowstone qui est officiellement considéré comme le plus

¹⁵⁶ Wallonie territoire, « L'aménagement du territoire en Wallonie », en ligne, consulté le 24/04/19, URL : http://lampspw.wallonie.be/dgo4/site_amenagement/amenagement/paysage.

¹⁵⁷ Catherine Perron et Romain Pasquier, « Régionalisations et régionalismes dans une Europe élargie : les enjeux d'une comparaison Est-Ouest », *Régionalisation et régionalismes d'Est en Ouest*, vol. 39, n° 3, 2008, pp. 5-18.

¹⁵⁸ *Ibid.*

ancien parc national au monde, car le Yosemite n'a été déclaré parc national qu'en 1890¹⁵⁹. La précocité des États-Unis en la matière peut s'expliquer par l'histoire particulière du pays, dont l'identité a été construite par la découverte des grands espaces et la conquête d'un territoire considéré comme vierge. La nature a, dans un premier temps, été associée à une menace puisqu'elle était sauvage et dangereuse. Plus tard, avec l'établissement pérennisé des colons et la fixation progressive du territoire via l'aménagement des sols, l'urbanisation, la mise en place des clôtures, la *wilderness* devient une catégorie de pensée, symbole de valeurs positives et un espace qu'il faut préserver des activités humaines¹⁶⁰. La protection de la nature aux États-Unis relève ainsi clairement du préservationnisme. Certains historiens¹⁶¹ affirment que la présence de « prophètes » de la conservation de la nature, tels John Muir¹⁶² ou Aldo Leopold, a pu jouer dans la victoire des préservationnistes¹⁶³. John Muir, dont l'influence sur le Président Roosevelt en matière d'environnement n'est plus à démontrer¹⁶⁴, se positionnait ainsi très clairement en faveur du biocentrisme¹⁶⁵.

Tout ceci participe en réalité à la construction et au maintien d'un mythe qui se nourrit des narratives du western et de la nature sauvage, et qui explique la position particulière des États-Unis par rapport à la gestion de leur environnement naturel. Philippe Descola, qui travaille sur les dichotomies nature/culture, explique ainsi que le modèle de conservation

¹⁵⁹ John Wingfield, *L'Amérique des Rocheuses*, Paris, éditions Dursus (Larousse), 1986, p. 118.

¹⁶⁰ Catherine Larrère, *Les philosophies de l'environnement*, *op. cit.*

¹⁶¹ John Sandlos, « Nature's nations : the shared conservation history of Canada and the USA », *loc. cit.*, pp. 358-371.

¹⁶² John Muir, considéré comme le « Père des Parcs naturels », était un influent naturaliste, auteur, philosophe, glaciologue qui luttait pour la préservation de la *wilderness*. Il est le fondateur du Sierra Club en 1892, une organisation environnementale.

¹⁶³ Raphaël Larrère, « Histoire des parcs : les ambitions et les contextes », *Observatoire des représentations du développement durable*, n° 10, 2014, pp. 1-18.

¹⁶⁴ Stephen Fox, *The American Conservation Movement : John Muir and his Legacy*, Wisconsin, University of Wisconsin Press, 1986, 464 p.

¹⁶⁵ Il tournait en dérision l'utilitarisme dans *My first summer in the Sierra*: « The world, we are told, was made especially for man – a presumption not supported by all the facts. A numerous class of men are painfully astonished whenever they find anything, living or dead, in all God's universe, which they cannot eat or render in some way what they call useful to themselves. [...] the sheep, for example, is an easy problem – food and clothing 'for us', eating grass and daisies white by divine appointment for this predestined purpose, on perceiving the demand for wool that would be occasioned by the eating of the apple in the Garden of Eden. In the same pleasant plan, whales are store houses of oil for us, to help out the stars in lighting our dark ways until the discovery of the Pennsylvania oil wells. Among plants, hemp, to say nothing of the cereals, is a case of evident destination for ships' rigging, wrapping packages, and hanging the wicked. Cotton is another plain case of clothing. Iron was made for hammers and ploughs, and lead for bullets ; all intended for us. And so of other small handfuls of insignificant things. ». John Muir, *My first summer in the Sierra*, New-York, Houghton Mifflin Company, 1911, pp. 136-138.

Nord-américain repose sur l'image, paradoxale¹⁶⁶, d'une nature sauvage que l'on ne saurait altérer, et qui ne pourrait être vécue que de loin, comme l'on admire un tableau :

« De façon exemplaire aux Etats-Unis et de manière plus discrète ailleurs, les parcs naturels sont bien des tableaux grandeur nature, c'est-à-dire des morceaux d'environnement artialisés par les conditions de leur création et de leur perpétuation ; des artifices pittoresques dont les mécanismes de fabrication et d'entretien se doivent de demeurer cachés afin que ceux qui les fréquentent soient en situation d'apprécier sans arrière-pensée l'expérience régénératrice de l'immersion dans une nature réputée vierge [...] Car il faut des médiations innombrables et soigneusement cachées pour que le visiteur d'un Parc naturel puisse jouir du spectacle qui s'offre à ses yeux et ressentir le sentiment fugace d'être le premier à fouler un sentier dont la maintenance est pourtant inscrite dans un budget et mobilise employés et bénévoles tout au long de l'année¹⁶⁷. »

Ce modèle Etats-uniens a donné naissance au paradigme « naturaliste sensible », qui s'est diffusé dans le monde et qui a eu une influence sur tous les types de gestion de la nature. Il s'est établi comme le paradigme hégémonique en matière de protection de la nature.

3.2.1.2 La France

En Europe, le concept de la *wilderness* ne laisse pas indifférent (cela est d'autant plus vrai que l'imaginaire romantique s'est fort développé, notamment en Allemagne). A partir de 1913 (cette date a été précipitée à cause de la Première Guerre Mondiale), la France prend le tournant du paradigme naturaliste sensible en créant ses premiers parcs nationaux. Ils se caractérisent par un mode de gestion à la fois *dirigiste* et à la fois *exclusif*. D'une part, les parcs nationaux, dominés par une volonté de « construire la nation¹⁶⁸ », se trouvent soumis au pouvoir de l'Etat, dont le rôle est régulateur et directif. D'autre part, la logique manichéenne de l'exclusion voit dans la présence humaine une menace pour les écosystèmes : il s'agit de séparer ce qui ne « saurait coexister », pour « [sauver] la nature en l'isolant de l'influence anthropique¹⁶⁹ ».

L'histoire du Parc national des Cévennes permet de comprendre pourquoi le paradigme naturaliste sensible, et comment il a pu donner naissance aux Parcs naturels. Jean-Baptiste

¹⁶⁶ Dans *Être forêts. Habiter des territoires en lutte*, Jean-Baptiste Vidalou explique, en prenant le cas particulier de la France, que ce modèle de gestion des espaces, qui s'est répandu à partir de 1950, repose sur un paradoxe. Les plans de reboisement, les plans de gestion des populations, articulés autour de l'exploitation industrielle des forêts et des parcs naturels qui constituent la clé de voûte de toute gestion du territoire ont pour dessein la « civilisation » de la nature. Mais une fois « civilisée » naît l'idée que la forêt doit être protégée du processus même de civilisation, doit être clôturée. Le « sauvage sublime » devient ainsi l'objet d'attraction touristique que l'on ne peut admirer que de loin. Jean-Baptiste Vidalou, *Être forêts*, op. cit., p. 73.

¹⁶⁷ Philippe Descola, « Postface. Les coulisses de la nature », Adel Selmi et Vincent Hirtzel (dir.), *Gouverner la nature, cahier d'anthropologie sociale*, n° 3, L'Herne, Paris, 2007, p. 124.

¹⁶⁸ Guillaume Blanc, « Construction de la nation et protection de la nature », loc. cit.

¹⁶⁹ Samuel Depraz, *Géographie des espaces naturels protégés*, op. cit. p. 89.

Vidalou démontre que la gestion des parcs nationaux repose sur le contrôle autoritaire des espaces par l'Etat et le déplacement de certaines populations¹⁷⁰. Ainsi, la vieille idée qu'ont poursuivie les gestionnaires des forêts, selon laquelle les populations locales seraient responsables de l'érosion des sols et des crues dévastatrices en raison de leurs « pratiques archaïques », a contribué à l'éviction de celles-ci¹⁷¹. Parce qu'elles sont incapables de remplir les critères de bonne gestion économique des forêts, les populations autochtones sont considérées comme « non-civilisées¹⁷² ». Le territoire, qui ne saurait être plus longtemps « mal géré », doit être contrôlé par des spécialistes, forçant les populations autochtones à se conformer ou à partir¹⁷³. Face aux savoir-faire des paysan·nes, les ingénieur·euses se présentent comme les seul·es capables de sauvegarder des territoires, grâce à leur constante recherche de modernisme et de science¹⁷⁴. En réponse à cette violence, les populations rurales se sont vivement opposées en 1970 à la création du Parc naturel des Cévennes, plus à cause de l'intervention étatique que de l'enjeu environnemental¹⁷⁵. Le fait que des conflits similaires aient éclaté aux USA et au Canada¹⁷⁶ montre que le problème est lié au mode de gestion des parcs nationaux et non à des crises locales et ponctuelles.

Les parcs nationaux se caractérisent par des structures extrêmement rigides et souvent peu adaptées aux variations locales¹⁷⁷. Leur gestion s'opère de manière totalement centralisée, et l'administration « parachutée » est perçue comme étant imposée. Cela est d'autant plus vrai qu'elle assure un contrôle financier et administratif rigoureux¹⁷⁸. Déjà en 1960, l'introduction de la loi sur les parcs nationaux divise ceux et celles qui militaient en sa faveur : la création du parc telle que proposée apparaît comme une « dépossession du territoire » et un processus de mise en tutelle administrative, inadmissible pour ces militant·es de la justice sociale¹⁷⁹. Cette dépossession a probablement été accentuée par le fait que la de création des parcs nationaux a souvent été associée à un projet *nationaliste* qui avait pour objectif la construction de la

¹⁷⁰ Jean-Baptiste Vidalou, *Etre forêts, op. cit.*, p. 45.

¹⁷¹ *Ibid.*, p. 46.

¹⁷² *Ibid.*, p. 51.

¹⁷³ *Ibid.*

¹⁷⁴ *Ibid.*, p. 47.

¹⁷⁵ Samuel Depraz, *Géographie des espaces naturels protégés, op. cit.*, p. 38.

¹⁷⁶ Stéphane Héritier, « Public Participation and Environmental management in Mountain National Parks », *Journal of alpine reaserch*, vol. 1, n° 98, 2010, n. p.

¹⁷⁷ *Ibid.*

¹⁷⁸ Nicolas Alban, « Les parcs nationaux face à la mutation des territoires », *Agriculture et Energie*, Fondation IFRAP, 2019, en ligne, consulté 24/04/19, URL : <http://www.ifrap.org/agriculture-et-energie/les-parcs-nationaux-face-la-mutation-des-territoires#nh7>.

¹⁷⁹ Nicolas Alban et Gilles Hubert, « Le modèle des parcs nationaux à l'épreuve du territoire », *Controverses environnementales : expertise et expertise de l'expertise*, vol. 13, n° 2, 2013, n. p.

nation¹⁸⁰. Pour conclure, je dirai que la création des parcs nationaux a souvent été à l'origine de conflits importants qui s'installent sur le long terme¹⁸¹.

3.2.2 Les Parcs naturels régionaux ou la souveraineté partagée

C'est sur base de cet alarmant constat que se développent les PNR. A l'opposé du modèle dirigiste, celui des PNR cherche à décentraliser l'administration, à déconstruire le pouvoir étatique et à s'ancrer localement. La gouvernance de l'environnement en parallèle du modèle dirigiste s'impose ainsi comme un mode plus efficace pour mettre en place les politiques publiques que le recours à la réglementation. Le succès de ce nouveau modèle repose en quelques sortes sur l'échec du précédent. Le Parc naturel est donc l'expression d'un changement de paradigme dans la gestion de la « nature », qui passe du « paradigme radical » au « paradigme anthropologique¹⁸² ».

Dans le cas du paradigme radical, l'avis des acteurs locaux est faiblement pris en compte, ce qui l'associe à un projet imposé « du haut¹⁸³ ». Dans le cas du paradigme anthropologique, la création d'un espace naturel protégé apparaît comme le résultat d'un processus horizontal ayant émergé « du bas ». Il s'agit alors d'un « mouvement ascendant¹⁸⁴ » où les acteur·trices du territoire sont maître·esses de trouver elles/eux-mêmes les outils de leur croissance¹⁸⁵ et où ils/elles ont la possibilité de participer et d'intervenir à tous les stades, y compris dans la chaîne de décision¹⁸⁶.

En France, les PNR sont instaurés à partir de 1967, d'une initiative qui préfigure l'évolution paradigmatique de la sauvegarde de la nature vers un modèle plus participatif et social¹⁸⁷ tel que décrit ci-haut. Le principe de base des PNR repose sur la volonté de plusieurs communes de préserver un secteur habité de l'espace à dominante rurale valorisé pour ses paysages et son patrimoine (naturel et culturel) et jugé « fragile¹⁸⁸ ». Le PNR est considéré

¹⁸⁰ Guillaume Blanc, « Protection de la nation et construction de la nature », *Vingtième Siècle. Revue d'histoire*, vol. 3, n° 107, 2010, pp. 131-144.

¹⁸¹ Lionel Laslaz, « Autour de la nouvelle loi sur les Parcs nationaux français : enjeux et conflits », *La France : des territoires en mutation*, 2006, en ligne, consulté le 25/04/19, URL : <http://geoconfluences.ens-lyon.fr/doc/territ/FranceMut/FranceMutScient6.htm>.

¹⁸² Samuel Depraz, *Géographie des espaces naturels protégés*, op. cit.

¹⁸³ Alessandro Bergamaschi et al., « Conception participative d'un parc naturel et représentation optimiste du territoire protégé. Le cas du Parco naturale Alpi Marittime », *Téoros, revue de recherche en tourisme*, vol. 37, n° 1, 2018, n. p.

¹⁸⁴ *Ibid.*

¹⁸⁵ *Ibid.*

¹⁸⁶ Lionel Laslaz, « Préface », *Revue de géographie alpine / Journal of Alpine Research*, vol. 98, n° 1, 2010, pp. 9-27.

¹⁸⁷ Samuel Depraz, *Géographie des espaces naturels protégés*, op. cit., p. 147.

¹⁸⁸ *Ibid.*

comme « un outil de développement et de gestion territoriale intégrée de l'espace rural, construit sur cet équilibre fondamental entre nature et société¹⁸⁹ ».

Un modèle similaire s'est également développé en Allemagne : les Naturparke. L'objectif des Naturparke n'est pas une protection stricte des écosystèmes, car ils n'ont aucune réglementation spécifique (bien qu'ils puissent inclure des réserves naturelles). La « nature » est cependant avant toute chose considérée comme un cadre harmonieux à préserver en l'état, car elle porte une valeur propre, identitaire et testimoniale¹⁹⁰. D'autres déclinaisons des PNR ont été mis en place en Autriche, en Italie et en Espagne.

Tous ces parcs présentent une forme d'homogénéité à partir de laquelle il est possible de dégager des lignes communes. Les Parcs naturels ont une double vocation. D'une part, ils soutiennent le développement rural par la promotion du patrimoine et du paysage¹⁹¹. D'autre part, ils se caractérisent par une logique décentralisée et par la réduction de l'intervention de l'État¹⁹². En conséquence, leur degré de protection de l'environnement est plus limité que celui des parcs nationaux, parce qu'ils tentent de concilier des objectifs de développement touristique avec des enjeux de préservation¹⁹³. Le Parc naturel wallon se retrouve au sein de ces lignes communes. Cependant, il est plus particulièrement inspiré des PNR français¹⁹⁴.

Mis à part le Parc national de Haute Campine, la Belgique ne possède aucun parc national. La protection du patrimoine qu'elle opère sur de larges territoires se résume quasiment exclusivement aux Parcs naturels. Ce désintérêt pour les Parcs nationaux est d'autant plus vrai que le Parc national de Haute Campine a été créé très tardivement, en 2006, et qu'il découle d'un Regionaal Landschap (Campine et Maasland). Une hypothèse qui pourrait expliquer ce détachement consiste à dire que la Belgique a tiré très tôt des enseignements des échecs français. Elle s'est vite inspirée des PNR, qui ont connu un rapide succès et qui évitent soigneusement les conflits générés par les parcs nationaux. Cette hypothèse peut être corroborée par le fait que la Belgique, en raison de l'hétérogénéité de ses populations, de ses langues officielles et de son système politique, ne dispose pas du potentiel mobilisateur autour des valeurs nationales que possède la France. L'intérêt de construire et de

¹⁸⁹ *Ibid.*

¹⁹⁰ *Ibid.*

¹⁹¹ *Ibid.*

¹⁹² *Ibid.*, p. 153.

¹⁹³ *Ibid.*

¹⁹⁴ Fédération des Parcs naturels de Wallonie, « Les Parcs naturels », en ligne, consulté le 25/04/19, URL : <http://www.parcsnaturelsdewallonie.be/les-parcs-naturels/>. Samuel Depraz, *Géographie des espaces naturels protégés*, op. cit., p. 150

développer la nation à travers la protection de l'environnement était peut-être en conséquent moins avantageux pour la Belgique.

4. CONCLUSIONS DE LA PREMIÈRE PARTIE

L'objectif de cet exposé théorique était, d'une part, de développer des outils théoriques mobilisables pour la partie empirique et, d'autre part, de donner une première impression sur la nature des Parcs naturels en contextualisant leur genèse et leur développement. Le tout a pour vocation de fournir des premiers indices pour répondre à la question qui guide ce travail, à savoir : de quel modèle de société les Parcs sont-ils les laboratoires ? De quel ordre de changement paradigmatique ce modèle relève-t-il ?

La notion de paradigme hégémonique (ou dominant) me permet de mettre en lumière les systèmes de pensée invisibles issues des instances de pouvoir. Cet outil a été utilisé pour réaliser l'esquisse historique et sera encore mobilisé dans la partie empirique. J'ai défini deux paradigmes hégémoniques qui concernent les Parcs naturels : d'une part le (néo)libéralisme et d'autre part le développement durable. Le (néo)libéralisme est le paradigme hégémonique en matière d'économie. Parce que nos sociétés sont ultra-mondialisées, le paradigme économique influence forcément les autres paradigmes dominants, c'est pourquoi je l'ai explicité. J'ai ensuite défini le développement durable comme le paradigme hégémonique en matière de politique environnementale. Le but de ma démarche était de dévoiler, par le biais de la croissance, l'affiliation de la notion de développement durable, floue et intangible, au (néo)libéralisme. Alors qu'il se présente comme la façon la plus raisonnable de résoudre les problèmes environnementaux, j'ai voulu montrer que le développement durable s'appuie en réalité sur un postulat très controversé qui mise toute sa logique sur l'idée qu'il serait possible de concilier la croissance économique avec la durabilité.

J'ai, dans un second temps, fait l'inventaire des différentes éthiques et protections de la « nature ». Il me servira dans la partie empirique à déterminer de quelles visions de l'environnement les Parcs naturels sont les porteurs, et ce qu'impliquent ces visions dans l'expérimentation d'un « territoire-laboratoire ».

J'ai ensuite réalisé une esquisse historique qui avait pour objectif de contextualiser l'émergence et le développement des Parcs naturels wallons, en invoquant les stratégies internationales et nationales. Je m'en suis servie pour montrer l'influence des politiques

européennes libérales et du développement durable sur les trois mouvements de création des Parcs naturels et sur leurs missions légales. J'ai ainsi essayé de faire des hypothèses pour expliquer l'existence de ces trois mouvements, en adoptant toujours un regard critique qui mobilisait, parfois implicitement, la notion de paradigme hégémonique et plus précisément la notion de (néo)libéralisme. Enfin, j'ai rédigé une brève histoire des parcs nationaux nord-américains et français et des PNR pour montrer que les Parcs naturels sont le résultat d'une remise en question du protectionnisme dirigiste et portent en eux ce message, à travers la gouvernance et l'ancrage local.

Seconde partie : l'approche empirique

Gestion du territoire, gestion du pouvoir

« Et notre rôle c'est de faire croire aux gens... enfin c'est très politique ce que je dis, plutôt de faire comprendre aux gens que rien n'est figé et qu'ils peuvent toujours apporter quelque chose à leur territoire ».

Thierry Bréjean, *Entretiens (Annexe IV)*.

1. PRÉLIMINAIRES

Plusieurs interrogations et hypothèses demeurent ouvertes au terme de la première partie théorique. La seconde partie a pour objectif d'analyser le discours véhiculé par le Parc naturel (en tant qu'objet social et politique) au moyen des outils développés précédemment. Le but de ces analyses serait de déterminer en quoi les Parcs naturels sont des « territoires-laboratoires » : qu'expérimentent-ils ? Quelles idéologies véhiculent-ils ? Quelle(s) société(s) ont-ils l'ambition d'anticiper ? Les réponses que je tenterai d'apporter à ces questionnements proviennent de l'analyse de la littérature « primaire » produite directement par trois cas d'étude. Elle est constituée principalement des plans de gestion et des entretiens effectués avec les directeur·trices des Parcs, et sera étayée par des flyers de présentation, des guides d'informations, la législation générale et les sites officiels en ligne. Parce qu'elle est une production directe des objets d'étude, j'ai choisi d'envisager cette littérature primaire comme le *discours* des Parcs qui révèlent, aux lumières de l'analyse critique, le système de valeur idéologique qui les sous-tend.

J'ai divisé l'approche empirique en trois sous-parties. La première, pratique, a pour explication et légitime la méthodologie adoptée pour les entretiens. Les deux suivantes tournent autour des deux axes principaux constituant les Parcs naturels : d'une part, l'environnement et d'autre part, le développement économique et social. Le Parc naturel se définit en effet dans la législation comme un territoire soumis à des mesures de protection du milieu (le patrimoine naturel et les paysages) en harmonie avec le développement local (économique et social). La deuxième sous-partie se concentrera sur l'analyse de la gestion du patrimoine naturel, et la troisième sur l'analyse de la gestion du développement local.

1.1 L'empiricité

Pour comprendre le discours idéologique et politique véhiculé par le Parc naturel, une observation et une analyse de la littérature produite directement par l'objet étudié m'a semblé pertinent. Je me suis donc intéressée aux Plans de gestion que les Parcs naturels sont en principe obligés de rendre, et qui se trouvent par ailleurs ouverts au public. En vue de saisir les logiques qui motivent les choix de gestion des Parcs naturels, j'ai choisi de mener en parallèle des enquêtes par le biais d'entretiens semi-directifs. J'ai décidé de m'adresser aux directeur·trices des Parcs naturels en raison de leur position privilégiée qui leur permet d'adopter un regard surplombant. Le choix de mener des entretiens semi-directifs comme méthode me paraît être le plus pertinent, car il cerne avec une certaine souplesse les positions des principaux·ales concerné·es autour des questions qui m'intéressent. C'est d'autant plus vrai que la gestion de ce type d'entretiens convient bien lorsque le cadre théorique retenu impose de faire préciser aux acteur·trices leurs représentations du phénomène étudié.

1.2 Déroulement des entretiens

Dans le cadre de mes enquêtes de terrain, j'ai mené trois entretiens semi-directifs de type individuels d'une durée moyenne de deux heures. Ces entretiens ont été retranscrits et placés en annexe (Annexe IV). Les entretiens ont été réalisés sur une période allant du mois de mars 2019 au mois d'avril de la même année. La prise de contact avec les directeur·trices des Parcs fut relativement aisée. L'élaboration du carnet d'adresse a pu s'effectuer facilement grâce aux outils de communication mis à disposition par les Parcs sur internet. Les directeur·trices étant assez occupé·es, les rendez-vous ont dû être pris bien à l'avance.

La rencontre avec les personnes concernées s'est déroulée dans de bonnes conditions. La démarche était toujours la même : je commençais par me présenter, et par expliquer ma question de recherche et la démarche qui m'avait conduite à elles et eux. A chaque fois, j'insistais sur le fait que l'entretien n'était nullement destiné à produire un jugement de valeur, mais plutôt à contribuer à la compréhension du discours et de l'image produits par les Parcs. Dès le départ, les questions visaient l'instauration d'un climat de confiance, qui s'est avéré relativement concluant. Les directeur·trices furent assez réceptif·ves à mes questions.

Les entretiens se sont tous déroulés dans les Maisons du Parc, soit dans le bureau du/de la directeur·trice, soit dans la salle de réunion. Se rendre sur place, au cœur du Parc naturel, permettait une forme d'imprégnation des lieux. Par lieux, j'entends à la fois de la Maison du

Parc et à la fois le territoire en lui-même. Il m'a en effet paru crucial de lier chaque entretien à la visite de la Maison du Parc (et de ses expositions) et à une randonnée dans les sentiers conscris au sein des Parcs. Ce moment d'imprégnation a clairement contribué à la rédaction du présent travail, car il ajoute des notes d'analyse, certes subjectives mais pas moins pertinentes, aux discours que le Parc applique au territoire.

1.3 La grille d'entretien

J'ai mis en annexe (Annexe III) la grille d'entretien employée dans le cadre des entretiens. Calquée sur les trois pôles du développement durable dont le Parc naturel se réclame, la grille d'entretien a été divisée en trois parties : un volet « social », un volet « économie » et un volet « environnement ». Le choix des questions au sein de ces trois parties a été élaboré sur base de la littérature primaire disponible sur internet : plans de gestion, sites web, législation.

Le volet « social » se concentrait principalement sur l'ancrage local du Parc au sein des communes, sur les relations qu'il pouvait construire avec les habitant·es et sur la façon dont il les intègre dans son fonctionnement. Le volet « économie » concernait d'une part les innovations sociales et techniques (contribuant à faire du Parc un terrain d'expérimentation) et d'autre part les choix de gestion en matière d'économie locale (la gestion du tourisme et des partenaires privés dans le cas du Parc naturel des Sources). Enfin, le volet « environnement » visait à déterminer d'une part les impacts du Parc sur la faune et la flore locale, et d'autre part sa position par rapport aux enjeux globaux.

Certaines questions se sont révélées a posteriori hors-de-propos et n'ont en conséquent pas servi à alimenter la partie empirique. Par exemple, les interrogations autour de la chasse n'ont trouvé aucune réponse, puisque les Parcs naturels n'ont quasiment aucun rôle à jouer dans la gestion de la chasse (dévolue au Département Nature et Forêt – DNF).

1.4 Présentation des cas pratiques

J'ai choisi d'étudier le Parc naturel des Hautes-Fagnes Eifel, le Parc naturel des Sources et le Parc naturel des Hauts-Pays.

Premièrement, le Parc naturel des Hautes-Fagnes Eifel me paraissait intéressant car il s'agit du premier Parc naturel belge. Il se situe dans la Province de Liège et sa superficie est

très étendue. Il s'articule autour des deux grands éléments géographiques que constituent les Hautes Fagnes (au nord) et l'Eifel (au sud). Au niveau des écosystèmes, il renferme les plus grandes étendues de tourbières et de landes en Belgique. Des espèces rares voire endémiques y habitent : le coq de bruyère (devenu pour cette raison l'emblème du Parc), le nacré de la canneberge et l'aeschne subarctique. Le Parc est dirigé par François Charlier depuis mai 2017.

En deuxième lieu, je me suis intéressée au Parc naturel des Sources. Dernier créé en date, l'analyse de ce Parc permet à mon étude de couvrir un large champ historique. De plus, ce Parc se situe à proximité du Parc des Hautes-Fagnes Eifel, dans les Ardennes belges. Il est cependant beaucoup plus petit, et ne comprend que deux communes : Spa et Stoumont. Au niveau politique, le Parc naturel des Sources constitue un cas intéressant, car il s'agit du premier Parc créé sur base d'une initiative alliant partenaire public et partenaire privé. Les communes de Spa et de Stoumont se sont en effet alliées avec l'ASBL Domaine de Bérinzenne, Spa Monopole et Bru Chevron. Au niveau environnemental, comme l'indique son nom, le Parc naturel des Sources abrite des sources de haute qualité. Il est dirigé par Valérie Dumoulin, qui était au départ diététicienne au Centre Hospitalier du Petit Bourgogne. Elle a ensuite travaillé pour l'ASBL Domaine de Bérinzenne en tant que chargée de projet pour la création du Parc naturel des Sources. Conjointement, elle a été chargée de mission Natura 2000 et projet Life pour la même ASBL.

Afin d'étudier l'ensemble des trois mouvements de création des Parcs naturels développé dans la première partie, le troisième et dernier cas pratique devait porter sur un Parc créé lors du deuxième mouvement. Le Parc naturel des Hauts-Pays constituait dès lors un candidat intéressant, car il a été officialisé en 2000. Il s'étend sur le territoire de six communes. Par ailleurs, les choix d'équilibrage entre les trois pôles constitutifs du développement durable pouvaient être mis en lumière d'une manière explicite avec le Parc des Hauts-Pays car il accueille chaque année le Festival de Dour. Sa proximité avec le Borinage, une région connue pour être l'une des plus pauvres de Belgique, fait également de lui un cas particulier sur le plan social. Au niveau environnemental, d'anciens sites issus de pratiques agricoles tombées en désuétude concentrent des biotopes d'une grande valeur biologique (prairies humides, etc.). Son directeur, Thierry Bréjean, était au départ professeur de mathématiques. Il a ensuite exercé de nombreuses années pour la Ville de Charleroi, en tant que Directeur-Adjoint du Cabinet. Cette expérience lui a permis d'acquérir un bagage politique (il a vécu quelques grands scandales nationaux : l'affaire Publifin et l'Euro 2000). Il est directeur du Parc naturel des Hauts-Pays depuis six ans. Au niveau de la littérature

primaire, le Parc naturel des Hauts Pays n'a pas, à l'heure de l'écriture de ce travail, rendu de plan de gestion.

Ces trois Parcs permettent de couvrir un large champ d'analyse puisqu'ils couvrent toute la période historique (allant du premier au dernier Parc), ce qui m'a semblé être le critère le plus important, en même temps qu'ils couvrent une zone géographique assez étendue. L'objectif de l'analyse de ces cas pratiques est de dégager des lignes communes pour pouvoir définir l'objet « Parc naturel » en tant que tel. Ce choix se confronte bien entendu à ses limites, étant donné la difficulté de généraliser un objet d'étude à partir de quelques cas pratiques. Cependant, cette démarche permet tout de même de produire, dans un champ ayant reçu peu d'attention académique, une première esquisse ayant tout de même l'ambition de transcender les cas pratiques.

2. UN LABORATOIRE DE GESTION DE L'ENVIRONNEMENT

Dans la législation, le rôle premier du Parc naturel est d'assurer la protection, la gestion et la valorisation du patrimoine naturel et paysager. Avant le décret de 1985, le Parc naturel relevait de la loi de 1973 sur la Conservation de la nature. Après cela, il fut considéré par la Région Wallonne comme une entité permettant la préservation de la nature en-dehors des zones protégées¹⁹⁵. La conservation du patrimoine naturel se situe donc au cœur de ses enjeux.

La partie théorique a pu montrer que les mouvements de création des Parcs naturels ont suivi le paradigme hégémonique en matière de politique environnementale, à savoir celui du développement durable. Cette partie a pour objectif de rassembler les outils théoriques développés précédemment pour déterminer la nature des politiques de protection de l'environnement des Parcs, la manière dont le développement durable a pu les influencer, et la façon dont ces politiques enracinent l'idée d'un « territoire-laboratoire ». La partie théorique a permis de mettre en lumière les différentes éthiques de la nature existantes, et de les associer à des formes de gestion de l'environnement. Dans les faits, ce parallélisme clair semble un peu plus complexe.

¹⁹⁵ Marie-Céline Godin et al. (Environnement Wallonie), « La conservation de la nature », n. d., en ligne, consulté le 25/04/19, URL : http://etat.environnement.wallonie.be/files/live/sites/eew/files/Publications/Rapport%20analytique%202006-2007/Chap12/07_ConservationNature/FFH_06.pdf.

2.1 Une éthique contrastée

Tout d'abord, je vais tenter de déterminer le type d'éthique que cache la gestion du « patrimoine naturel » des Parcs. J'ai montré dans la partie théorique que préserver un espace revenait en fait à produire une certaine vision appliquée à cet espace. Cette idée transparait dans le discours de Thierry Bréjean, lorsqu'il explique que le Parc naturel porte en lui un certain *point de vue* sur son identité :

« On a voulu faire passer l'outil Parc par un événement grand public, famille, qui met en lumière des objets méconnus de leur patrimoine matériel ou immatériel et qui montre que le Parc naturel, ce n'est pas que des petits oiseaux, pas que du bocage, c'est aussi autre chose ; et ça c'est un point de vue ».

Ce point de vue témoigne d'une certaine vision de la nature. Cette première partie servira, sur base des outils théoriques développés précédemment, à déterminer quel type d'éthique de la nature est véhiculée, et sous quelle(s) forme(s).

2.1.1 L'humain au centre de toute chose

L'éthique anthropocentrée domine le système de valeur du Parc naturel. Les mots que Thierry Bréjean utilise sont significatifs : « C'est pas simple mais c'est ça qui est intéressant, c'est l'humain au centre de tout... au centre de toute chose ». Valérie Dumoulin utilise une expression similaire : « On ne peut pas mettre des actions en place sans mettre l'humain au centre des projets ». Le système de valeur anthropocentré juge les actions à partir d'une grille de lecture les tournant résolument autour de l'utilité qu'elles peuvent trouver pour l'humain. Les choix liés à la préservation de l'environnement seront motivés par cette vision. Plusieurs éléments confirment cette analyse.

Tout d'abord, l'environnement est considéré comme le support du bien-être humain. La volonté de préserver cet environnement sert alors à assurer aux citoyen·nes un cadre de vie sain. Ainsi, lorsque Valérie Dumoulin affirme que la philosophie du Parc naturel « c'est le cadre de vie, le bien-être », elle défend l'idée selon laquelle l'environnement servirait de support au développement et au bien-être de l'humanité. Les ressources comme l'eau et la forêt, continue-t-elle, doivent être protégées pour assurer un environnement sain aux habitant·es du Parc : « de là, vous avez des richesses, pourquoi faut-il les protéger, du coup bah voilà c'est surtout pour préserver leur cadre de vie ». C'est la raison pour laquelle le rôle d'un Parc naturel consiste à « inclure la population, c'est leur territoire. Un Parc naturel doit œuvrer pour la qualité des habitants ». Cette idée transparait aussi dans la présentation des

Parcs naturels sur le site officiel de la Fédération des Parcs naturels de Wallonie, qui affirme que le projet de développement du Parc doit permettre aux habitant·es de « continuer à y vivre, travailler, se ressourcer tout en préservant leur patrimoine naturel et leurs paysages¹⁹⁶ ».

La valeur patrimoniale constitue un autre aspect de l'environnement comme support au bien-être humain. Le patrimoine se définit comme « ce qui est considéré comme l'héritage [culturel, matériel ou économique] commun d'un groupe¹⁹⁷ ». Dans son acception récente, la notion « recouvre un vaste répertoire de biens dont l'humanité prétend prendre soin avec altruisme, au nom des ancêtres dont elle reconnaît les avoir reçus et des générations futures auxquelles elle prétend les transmettre¹⁹⁸ ». Le patrimoine naturel relève donc d'un ensemble de biens transmissible d'une génération à l'autre : sa valeur s'évalue en fonction des groupes sociaux qui le transmettent et qui le reçoivent. Patrimonialiser la nature revient à soutenir l'idée que celle-ci constitue un bien transmissible dont la valeur s'évalue en fonction des groupes qui la possèdent. Le choix de qualifier l'environnement naturel sous le terme « patrimoine » dans les entretiens mais aussi dans les plans de gestion et dans la législation est ainsi porteur de sens, car il témoigne de l'apposition d'une valeur anthropocentrée à la nature. Cela fait écho aux propos de Valérie Dumoulin, qui affirme lorsqu'elle défend l'importance de préserver le patrimoine naturel, que « ça fait partie de notre culture, de notre environnement ». Les éléments relevant de la « nature », dont les espèces endémiques sont ramenées à une valeur de biens matériels et immatériels et sont toutes entières contenues dans le concept de *patrimoine* :

« Au niveau patrimoine naturel, on a des espèces, faunes et flores vraiment intéressants. Ils sont liés aux habitats dont j'ai parlé. Au niveau de statut, on a des réserves naturelles, des sites Natura 2000. Ça aussi c'est un patrimoine à conserver ».

Les propos de Valérie Dumoulin viennent renforcer une conception de la « nature » déjà largement répandue : c'est le patrimoine naturel, et non la nature en elle-même, que le Parc naturel entend protéger (selon la loi¹⁹⁹, mais également selon les plans de gestion²⁰⁰).

¹⁹⁶ Fédération des Parcs naturels de Wallonie (site officiel), « Parc naturel », en ligne, consulté le 6/05/19, URL : <http://environnement.wallonie.be/dnf/parcsNaturels.htm>.

¹⁹⁷ Larousse, « Patrimoine », en ligne, consulté le 07/05/19, URL : <https://www.larousse.fr/dictionnaires/francais/patrimoine/58700>.

¹⁹⁸ Catherine Saouter, « Patrimoine naturel et médiations visuelles : les solutions du paysage », *Vertigo, la revue électronique en sciences de l'environnement*, Hors-Série n° 16, 2013, en ligne, consulté le 25/04/19, URL : <https://journals.openedition.org/vertigo/13729>.

¹⁹⁹ Le premier objectif étant de « 1° assurer la protection, la gestion et la valorisation du patrimoine naturel et paysager du parc naturel ».

²⁰⁰ La Partie « environnement » du Plan de gestion des Hautes-Fagnes Eifel est à ce titre éloquent : elle s'intitule « Protection, gestion et valorisation du patrimoine naturel ». Hautes-Fagnes Eifel, *Plan de gestion 2016-2026*, 2016, p. 50.

L'association de la nature à un *bien* de l'humanité témoigne de la vision anthropocentrée selon laquelle celle-ci serait *possédée* : l'humain se transforme en maître, possesseur et gestionnaire. Cette vision de la nature est encore accentuée par l'usage récurrent du possessif. La valeur de ce bien peut varier d'immatérielle à matérielle. Il est immatériel lorsqu'il associe la nature aux biens culturels d'une communauté ou au renforcement identitaire auquel pourrait aspirer cette communauté, et il est matériel quand il justifie sa protection par les conséquences physiques que sa dégradation pourrait avoir sur les biens matériels, les ressources et le cadre de vie. C'est du moins l'une des raisons invoquées par Valérie Dumoulin pour justifier la préservation des tourbières : « Mais aussi par rapport à des considérations environnementales, par rapport aux tourbières justement, c'est des puits de carbone. Les tourbières qui sont le premier filtre pour les eaux de captage. Tout un pan de filtration n'est plus assuré ».

2.1.2 Estomper les frontières traditionnelles

Certaines nuances doivent être apportées à ce tableau. Tout d'abord, comme l'éthique biocentrée, l'éthique anthropocentrée nourrit le clivage humain-environnement. Ces deux éthiques, qui semblent en effet *a priori* opposées, sont en fait largement complémentaires car elles alimentent les mêmes dichotomies. Malgré le fait que la philosophie du Parc naturel semble davantage rattachée à l'éthique anthropocentrée, elle s'approche en revanche de l'éthique écocentrée dans le dépassement du clivage civilisation/nature. L'insistance avec laquelle les directeur·trices et les rédacteur·trices des plans de gestion affirment que le territoire appartient à ses habitant·es, que le Parc « c'est humains admis », que l'important pour protéger l'environnement est d'impliquer les locaux·ales²⁰¹ démontre que le Parc se situe aussi dans une éthique écocentrée qui gomme les frontières entre ce que l'on considère comme « proprement humain » et ce que l'on considère comme « proprement naturel ». Les propos de François Charlier renforcent cette analyse :

« -*Pourquoi est-ce pour vous important de le préserver ?*

Parce que si il fait bon vivre sur ce territoire, si ce territoire est attrayant, c'est parce que ce patrimoine est de qualité : il est différent des autres. Il a été façonné par l'homme mais on l'a oublié ».

Le Parc naturel véhicule ainsi l'idée que la frontière entre l'humain et son environnement s'estompe puisque l'un influence l'autre et vice-versa. Ce point de vue

²⁰¹ Selon Valérie Dumoulin, « Pour ces deux ressources, notamment, une fois que les habitants sont bien sensibilisés aux richesses et pourquoi Il faut les protéger, bah c'est clair qu'il faut les [habitant·es] impliquer, on peut pas tout faire tout seul ».

n'étonne guère sachant que le Parc naturel correspond à un ensemble de communes présentant un intérêt biologique particulier : l'interaction entre nature et culture s'affirme déjà *a priori* dans ces espaces. Cependant, là où l'éthique écocentrée accorde une valeur intrinsèque aux humains en même temps qu'à la nature, l'éthique qui semble guider les actions du Parc naturel ne trouve de justification à la sauvegarde du « patrimoine » que parce que celui-ci fournit un cadre permettant le bien-être des humains (via, par exemples, le développement d'une identité commune, la diminution des aménités négatives ou les bienfaits d'un contact avec une nature saine). Cette différence majeure avec l'éthique écocentrée pousse à affirmer que le Parc naturel se situerait non à la charnière de deux éthiques différentes, mais plutôt qu'il adopterait des caractéristiques relevant de l'éthique écocentrée *au sein* d'une éthique globalement anthropocentrée. Cela rejoint l'idée avancée dans la partie théorique, selon laquelle ces trois éthiques feraient office de grille d'analyse plus que de repère homogène, car elles font office de positions extrêmes et ne sont jamais mobilisées de manière univoque.

2.2 Une gestion résolument conservacionniste

2.2.1 L'affirmation d'une position

L'éthique anthropocentrée donne en principe naissance à une gestion utilitariste. Le cas du Parc naturel semble plus complexe. Là où les caractéristiques de l'éthique écocentrée faisaient plutôt figure d'exception au sein de l'éthique globalement anthropocentrée, le mode de gestion du Parc semble en revanche tout à fait *conservacionniste*. Cela se traduit par un refus de découper des zones restreintes de biodiversité pour, au contraire, mettre en œuvre des stratégies de planification territoriale cherchant un bon usage ou une bonne entente entre nature et société. Les gestionnaires des Parcs mettent en effet un point d'honneur à refuser toute frontière entre l'espace à préserver et les activités humaines. La fermeté avec laquelle les gestionnaires des Parcs affirment ce refus fait preuve d'une forme d'hostilité contre le préservationnisme (qui, je l'ai montré, guide les logiques des Parcs nationaux). Thierry Bréjean déconstruit ainsi l'idée reçue selon laquelle la création d'un Parc amènerait des contraintes pour les habitant-es :

« Habiter un Parc naturel, c'est contraignant : il y a cette légende. Nous on dit que c'est faux. Bien sûr le territoire est soumis à des règles de gestion, mais elles ne sont pas contraignantes et elles apportent de la valeur ajoutée. Le Parc naturel, c'est humain admis. Le fait d'habiter un Parc naturel, c'est être certain que la biodiversité sera au moins équivalente si pas préservée quand on aura des vellétés ».

Sur la brochure officielle de présentation des Parcs naturels, la Fédération des Parcs naturels de Wallonie affirme que « refusant de mettre la nature “sous cloche”, les Parcs parient au contraire sur l’homme pour aider à la préserver²⁰² ». François Charlier utilise la même expression :

« Donc, la raison d’être d’un Parc naturel c’est non pas de mettre un territoire sous cloche mais de faire en sorte que son développement socio-économique soit harmonieux et respectueux des qualités de départ ».

Thierry Bréjean à son tour insiste sur la nécessité d’« aller vers l’autre » et de laisser les territoires accessibles :

« Ça c’est une conscience. Mais ça veut dire que c’est très bien d’être attentif au crapaud, c’est intéressant, mais il faut expliquer aussi à ces personnes dont les préoccupations ne sont pas celles-là qu’occuper un territoire c’est aller vers l’autre, pas avec le jargon, pas avec les barbelés ».

De même, Valérie Dumoulin insiste sur le fait que le Parc naturel n’a pas pour vocation d’établir une séparation entre les visiteur·euses et les espaces à protéger, mais d’informer le public et de compter sur lui pour respecter les zones sensibles :

« C’est clair qu’on va pas mettre sous cloche les endroits intéressants. Il y aura certains noyaux de biodiversité qu’on va vraiment protéger. L’idée c’est de canaliser le public dans certains endroits, de donner des informations et de sensibiliser, et de dire voilà au sein du territoire il y a des richesses, vous pouvez venir les voir mais vous devez rester sur les caillebotis. On leur explique pourquoi ils ne peuvent pas marcher sur les bois à telle période. Ce n’est pas une mise sous cloche mais c’est vraiment prioriser les zones du territoire en zones où il ne faut vraiment pas y aller et les autres ».

Elle ajoute que lors des séances publiques d’informations, il était nécessaire d’insister sur la différence entre un Parc naturel et une Aire protégée (fonctionnant aussi sous le modèle préservationniste). Autrement dit, les gestionnaires du Parc ont été obligé·es, pour rassurer les personnes présent·es, de dissocier leur mode de gestion de celui du préservationnisme :

« Et là on a eu une cinquantaine de citoyens qui sont venus à chaque réunion donc c’est pas mal ça veut dire qu’il y a un intérêt, on n’a pas eu de détracteurs, de gens qui étaient vraiment opposés, mais on a eu des gens qui avaient un peu peur. On a dû leur expliquer que nous on était là pour proposer des projets, pour faire le relais, mais pas pour amener une couche. Leur crainte, c’était par rapport aux avis, aux réunions. Je pense qu’il y a une grosse confusion dans tous les Parcs, c’est la confusion entre Parc naturel et réserve naturelle. Il faut rassurer les gens là-dessus. On est un service à la population plutôt qu’un empêchement de tourner en rond. On est là pour leur territoire mais ça ça prendra des années ; c’est avec les projets qu’on pourrait crédibiliser cet aspect-là ».

²⁰² Fédération des Parcs naturels de Wallonie, *Les Parcs naturels de Wallonie. Des territoires de vie et de projet investis directement dans le développement durable* (brochure de présentation), n.d., Région Wallonne, 8 p.

Cela rejoint et confirme l'analyse historique effectuée dans la première partie théorique. Au contraire de la France, qui a fait précéder la création des PNR par celle des Parcs nationaux, la Belgique a directement investi dans l'équivalent des PNR. L'hypothèse que nous avons faite défendait l'idée que, tenant compte des nombreuses critiques formulées à l'encontre des parcs nationaux, la Belgique avait évité les erreurs françaises en choisissant d'investir dans les Parcs naturels. Le préservationnisme comme mode de gestion avait une telle mauvaise presse que qu'elle s'est engagée dans le paradigme « anthropologique ». C'est probablement la raison pour laquelle les directeur·trices soulignent tant leur différence avec le préservationnisme : la stratégie du Parc naturel consiste précisément à prendre le contrepied du paradigme « radical ».

Ce paradigme « anthropologique » contenu dans le Parc naturel défend le point de vue selon lequel le territoire doit être accessible aux habitant·es, et que sa protection ne légitime en aucun cas une mise sous cloche. Cela correspond au mode de gestion conservationniste, dans la mesure où les activités humaines sont loin d'être bannies et peuvent au contraire servir à conserver le territoire. On est loin ici de la vision décrite par John Muir (voir note 164) ou analysée par Philippe Descola d'une « nature vierge » que l'on contemple à la manière d'un tableau.

2.2.2 Des stratégies cohérentes

Le conservationnisme des Parcs naturels s'illustre dans les objectifs relevant de l'interventionnisme. Les fauchages, les éclaircissements, l'éradication des espèces invasives sont autant de stratégies interventionnistes qui résultent de ce type de gestion et que les Parcs mettent en œuvre autant que faire se peut. Le plan de gestion du Parc naturel des Hautes-Fagnes Eifel défend ainsi l'idée que le rôle du Parc naturel est de :

« Contribuer au recensement des espèces exotiques envahissantes et à leur éradication [...]. Selon les possibilités et les politiques de gestion mises en place, le Parc naturel contribuera également à la gestion de certaines espèces présentes sur son territoire en collaboration avec les acteurs locaux²⁰³ [...] ».

En second lieu, le conservationnisme axe sa gestion sur une protection dite générique, ce qui semble correspondre aux aspirations du Parc naturel. Si certaines espèces ou ressources (comme le Tétraz lyre pour le Parc naturel des Hautes-Fagnes Eifel ou les sources pour le Parc naturel des Sources) font l'objet d'une attention particulière, c'est davantage parce qu'ils

²⁰³ Parc naturel des Hautes-Fagnes Eifel, *Plan de gestion, op. cit.*, pp. 62-63.

représentent des chaînons importants (des « espèces parapluies » selon François Charlier) au sein d'un ensemble plus vaste que parce qu'ils sont à l'origine d'une protection spécifique.

Ces choix de gestion ne sont cependant pas exclusifs et n'ont pas empêché les Communes de Spa et de Stoumont d'associer au projet de création du Parc naturel des sources des partenaires privés qui fonctionnent avec d'autres types d'éthique et de protection. Spa-Monopole et Bru Chevron apportent en effet une nuance au tableau conservacionniste, puisque ce grand groupe semble plutôt fonctionner selon la logique utilitariste. La dégradation des sources entraînerait en effet de graves déficits pour l'entreprise, qui base toute son économie sur la qualité de ses eaux. L'idée est alors d'éviter de dépasser la capacité de charge de l'écosystème, et ainsi préserver la ressource : il s'agit d'une gestion spécifique. Valérie Dumoulin affirme à ce sujet que :

« Spadel a tout intérêt à préserver les captages pour les ressources économiques [...]. Et les risques quand il y a une société privée qui intervient dans des projets comme ça, et le risque c'est que les intérêts de la société privée ne soit pas la conservation de la nature mais plutôt des intérêts économiques ».

La dernière précision confirme nos analyses précédentes, car elle démontre une volonté de se distancer du mode de gestion du grand groupe, dont les aspirations éthiques et les modes de gestion font office d'exception dans le type de gestion habituellement choisi par les Parcs.

2.3 Un gestionnaire des conflits ?

L'éthique anthropocentrée mêlée à la gestion conservacionniste amène le Parc naturel à camper des positions assez intermédiaires qui se voit souvent confronté à des conflits avec des acteur-trices occupant des tendances plus radicales.

2.3.1 Chercher l'équilibre

La tension résultant de cette position intermédiaire consiste à trouver un équilibre entre le développement social, le développement économique et le maintien d'un environnement sain (et esthétique). L'enjeu pour se positionner en faveur ou en défaveur de l'une ou l'autre activité consiste à faire un calcul des coûts et des bénéfices sur les plans économiques, sociaux et environnementaux :

« Ça c'est le rôle du Parc : on est en réaction pour les choses qui apportent des nuisances et en même temps on ne s'impose pas en tant qu'autorité ou défenseurs de l'écologie à tout train, on est sur une logique du bien vivre ensemble, on doit concilier

le fait qu'on a des espèces très rares mais à côté de ça on a des gens qui développent leurs activités ».

Dans le cas du Parc naturel des Hauts-Pays, qui se situe à proximité des régions les plus pauvres du pays, le développement social et économique passe bien souvent avant les considérations environnementales :

« C'est comme pour le haut débit, on n'en a pas ici, car les grands opérateurs n'investissent pas ici, ce n'est pas rentable. Nous, on doit trouver un équilibre là-dedans, à un moment il faut faire un choix, un pilonne dans un champ ce n'est pas esthétiquement beau mais il faut le faire car la ruralité ne doit pas mourir non plus. Malgré tout il y a des médecins, des homes, des structures qui ont besoin de ces outils ».

La position du Parc sera différente dès lors que le projet en question n'est pas directement utile à la population et cause des nuisances au patrimoine naturel. Thierry Bréjean explique que le Parc tente de contenir les grands projets immobiliers, et de trouver l'équilibre entre d'une part les rentrées économiques et la nécessité d'avoir des habitats et d'autre part les conséquences que ces grands projets auront sur le patrimoine naturel :

« On a aussi pour mission le développement local du territoire. Mais c'est quoi ? Tous les bourgmestres veulent de plus en plus d'habitats parce que ça apporte de l'argent. On a parfois des projets immobiliers en bordures de milieux humides qui ne peuvent pas ne pas avoir de conséquence sur la faune et la flore. Donc bien sûr ça apportera de l'argent, mais est-ce que ce n'est pas démesuré ? Bien sûr qu'on a besoin d'habitats. Par exemple, dans cette zone-ci, les pressions foncières sont terribles. C'est aussi l'inconvénient de vivre sur un parc : à partir du moment où ce sont des territoires préservés, eh bien il y a une grande pression ».

C'est également le cas des grandes éoliennes :

« On est dans une zone bocagère, très peu de forêts. Ce qui fait qu'on est très prisés pour les prospecteurs des parcs éoliens. On a des énormes éoliennes qui ont un impact visuel. Il y avait des projets du côté de la frontière française, on essaye de contenir ces projets ».

Cette position à l'encontre des grands projets éoliens constitue un enjeu d'autant plus important qu'il mobilise les habitants. Selon Valérie Dumoulin, « les citoyens seront intéressés par les questions de remise d'avis d'urbanisme uniquement lorsqu'il s'agit de sujets sensibles [...] comme les éoliennes, là ils seront plutôt contre ». Thierry Bréjean explique que les petites éoliennes produites localement en revanche sont plus tolérées par le Parc, mais que celui-ci se garde cependant bien d'encourager un petit projet local s'il menace des zones sensibles :

« Par contre, on a de plus en plus de petites éoliennes. Là, on se positionne différemment. On a des positions en aménagement du territoire, et on a un avis

consultatif. Un agriculteur voulait produire sa propre éolienne, ce qui est chouette, mais on a refusé parce que la zone était fragile. On a refusé, mais le ministre a accepté ».

Ces différents exemples témoignent du fait que les positions des Parcs, comprises entre la conservation du patrimoine naturel et le développement rural (économique et social), varient et découlent à chaque fois de calculs qui, dans leur globalité, cherchent à équilibrer ces deux pôles en fonction de l'utilité qu'elles ont pour les humains : une zone fragile devra être remplacée par autre chose si cela génère une plus grande utilité. En revanche, si cette utilité est jugée moins grande, la conservation du patrimoine naturel prend le dessus (car sa conservation produit aussi de l'utilité). Ces choix moraux semblent répondre à la logique selon laquelle le patrimoine naturel fait partie des communs (puisque'il fournit un cadre de vie), et qu'en conséquent seul un intérêt commun plus grand peut être en mesure de justifier sa dégradation. Cette logique anthropocentrée (parce qu'elle considère accorde de la valeur aux éléments en fonction de l'utilité qu'ils ont pour les humains) se heurte parfois aux logiques d'autres éthiques, telle que l'éthique plus écocentrée incarnée par Natagora :

« Je déteste les intégristes quels qu'ils soient, même dans l'écologie, surtout dans l'écologie, parce que ce n'est pas ma vision. On a des personnes qui sont impossibles dans Natagora. Le Ravel s'arrête à un endroit près de la frontière française dans un bois. Ça fait 9 ans qu'il est en construction. Parce que Natagora a acheté une partie du bois, en a fait une réserve naturelle, et refuse que cette réserve soit traversée par le Ravel. Ils estiment que puisque cette zone a été rendue sauvage par le fait que la ligne de chemin de fer n'ait pas pu être utilisée, il n'y a aucune raison pour créer un Ravel. Pourtant, niveau local, c'est un Ravel important. Eux ne veulent pas à cause des espèces rares que ça pourrait perturber. Je ne supporte pas. C'est le rôle du parc aussi de faire ça. Forcément, quand il s'est agi de reconnaître la zone comme réserve naturelle, le bourgmestre de Honnelles, quand il a vu qu'ils barricadaient la zone, empêchaient les promeneurs de se promener, a refusé en tant que Président du parc de donner la reconnaissance de la réserve naturelle ».

L'énergie avec laquelle Thierry Bréjean défend ses positions face à une autre forme d'éthique montre à quel point celles-ci sont claires et intégrées par les gestionnaires du Parc. Des conflits similaires sont rapportés par François Charlier sur la question touristique. Alors que le Parc cherche à développer l'économie locale, le Département Nature et Forêts (DNF) mise plutôt sur l'intérêt des zones sensibles : « Alors on essaye de gérer avec le DNF. Et ça n'est pas facile parce que bah le flux de touristes arrive et il faut faire avec mais toute une réflexion est engagée à ce niveau-là depuis je dirais quelques mois et on gère... ». Il explique ainsi que des conflits ont émergé avec le DNF sur la question du ski de fond. La pratique du ski de fond provoquait des nuisances sur les réserves du haut plateau, ce qui a poussé le DNF à plaider en faveur de l'interdiction de skier dans ces zones. Le Parc naturel des Hautes-

Fagnes Eifel, qui considère le ski de fond à la fois comme une source de rentrées économiques pour les communes et à la fois comme une pratique historique culturelle, se positionnait plutôt pour la mise en place de règlements, mais non pour une interdiction du sport :

« Alors, c'est nous qui sommes écartelés entre les deux dans la mesure où le tourisme est quelque chose qui fait vivre le territoire et la gestion de la réserve naturelle sur laquelle nous n'avons pas de prise directe, c'est une gestion de réserve naturelle donc le moins d'interventions humaines possibles, le moins de passages possibles, et donc c'est à nous d'imaginer les outils qui vont permettre de drainer le public autrement. Un des exemples c'est le ski de fond, sur le haut plateau, dans les années 80 ça s'est fort développé et dans les années 90 ça a été catastrophique parce qu'il y avait des hordes de skieurs qui passaient au travers des réserves euh, et depuis un peu plus de dix ans, la gestion du flux de skieurs a été reprise en main dans le cadre d'un partenariat entre le parc et le DNF et donc on atteint des limites, on a eu des frictions dans la gestion cette année, mais les skieurs ne vont plus n'importe où [...]. Et par ailleurs nous sommes aussi loueurs de ski. Historiquement on avait un bureau de l'ADEPS ici qui louait des skis et on a continué. C'est notre côté touristique, on est tout le temps... [...]. Bah le DNF ils disent plutôt que bah les skieurs sur le haut plateau, il en faut pas. Mais il y a trois ou quatre loueurs de skis qui vont [pas] être contents. Et donc à nous de trouver des solutions pour... et on travaille avec le DNF. Mais est-ce qu'on arrivera à dire "plus de bureaux de location", est-ce qu'on va aller au-delà en disant "bah la circulation automobile doit être organisée autrement" euh, c'est tout ça qui est sur la table ».

François Charlier exprime ici quelque chose qui était déjà tangible dans les exemples précédents, à savoir que le Parc naturel est sans cesse « écartelé » entre plusieurs éthiques, entre plusieurs choix de gestion.

2.3.2 Un médiateur pour le développement durable

Les exemples ci-dessus montrent que le Parc naturel est sans cesse à la recherche d'un équilibre (calculé en fonction de l'utilité apportée par le développement économique ou le patrimoine naturel), et que ses positions varient en fonction de l'objet du conflit et des opinions adverses : face à Natagora ou au DNF, le Parc défendra plutôt les intérêts de l'économie locale ; en revanche, face aux intérêts des grands industriels il se positionnera davantage pour la préservation de la biodiversité. Ces positionnements constitueront cependant toujours une fin en soi car les Parcs n'ont aucun pouvoir décisif ou contraignant : ils se « contentent » de remettre des avis et n'interviennent physiquement sur l'environnement que pour maintenir l'aménagement de certaines zones (par exemple les sentiers de randonnées)²⁰⁴. Ainsi, les cas de conflits rapportés avec le DNF situent les différent-
es

²⁰⁴ Cette situation est d'ailleurs déplorée par Thierry Bréjean : « Le problème c'est qu'au niveau sanction, suivi, contrôle, on n'a aucun pouvoir contraignant, contrairement aux parcs français qui peuvent sanctionner. L'histoire de l'éolienne est hyper symptomatique. On a toujours une histoire politique qui peut interférer dans notre avis ».

acteur·trices sur des rapports de force très déséquilibrés, puisqu'au final le DNF aura toujours « le pouvoir contraignant et le pouvoir de sanction ». François Charlier explique ainsi que « ce n'est pas nous qui décidons et quand le DNF a décidé que c'était fini du pâturage avec les moutons dans ces conditions-là bah ça s'est arrêté ».

Le rôle du Parc semble se manifester dans cette recherche d'équilibre qui permet de diluer les positions moins médianes (telles que défendues par le DNF), et de trouver des terrains d'ententes avec les autres acteur·trices de la région. Dans les faits, les Parcs tentent en effet de concilier et de contenter tout le monde : les touristes qui souhaitent visiter la région et voir la biodiversité exceptionnelle dont celle-ci se targue, le DNF qui veut protéger la « nature », et les locaux·ales qui aspirent à habiter au sein d'un cadre de vie de meilleure qualité :

« Le territoire du parc se voit ouvert à tous les acteurs : il en faut pour les promeneurs, pour les chasseurs, pour le DNF, pour la production de bois. Il faut essayer d'avoir un équilibre entre tous les services rendus par le territoire²⁰⁵ ».

Cette dimension transparait dans le Plan de gestion du Parc naturel des Hautes-Fagnes Eifel :

« La majorité des forêts du Parc naturel étant soumises au régime forestier et gérées par le DNF, le Parc naturel n'a pas d'implication en termes de gestion des fonctions environnementales et économiques de la forêt. Néanmoins, le Parc naturel pourra contribuer à optimiser la dimension sociale et touristique des forêts avec les acteurs de terrain, au vu du potentiel fédérateur et des missions touristiques et de sensibilisation que remplit le Parc²⁰⁶ ».

C'est également ce que défend François Charlier lorsqu'il explique que le Parc a fait une médiation entre le DNF et les touristes en « apportant de la biodiversité » sur les bordures de randonnées autorisées par le DNF :

« Oui voilà. Et donc là on travaille quand même la main dans la main dans des directions, avec parfois des divergences d'avis ou des divergences de choix mais tout le projet LIFE de 2007 à 2012 de restauration des milieux humides, des tourbières sur le haut plateau ça a été vraiment fait main dans la main avec le DNF et le Parc, et ça a permis d'avoir des résultats d'un point de vue exceptionnel, mais aussi d'un point de vue touristique: au lieu de devoir rentrer loin dans la réserve naturelle pouvoir voir certaines choses, sur les chemins de bordures de la réserve on voit ces choses-là, donc l'amélioration est tangible et mesurable et est présentable. On n'a pas besoin d'envoyer des explorateurs scientifiques pour ramener quelque chose d'exceptionnel, non en se baladant sur les chemins autorisés on voit plus de libellules, plus de pièce d'eau, etc. ».

En revanche, les projets européens qu'ils coordonnent peuvent avoir des impacts physiques : notons le Projet LIFE à l'origine de la restauration des tourbières dans le Parc naturel des Hautes-Fagnes Eifel.

²⁰⁵ Propos recueillis de François Charlier.

²⁰⁶ Parc naturel des Hautes-Fagnes Eifel, *Plan de gestion, op. cit.*, p. 90.

Toujours selon François Charlier, l'une des missions du Parc est donc « d'essayer dans la mesure du possible de gérer les flux de touristes qui viennent sur le haut plateau », de les « disperser » et de faire en sorte qu'ils « restent sur les chemins autorisés ». Tout porte à croire que le rôle du Parc s'incarne précisément dans cette conciliation.

Si cette mission de médiateur semble officieuse dans le cas des trois Parcs étudiés, elle est directement revendiquée par certains PNR français²⁰⁷. L'intérêt de ce rôle de médiateur peut s'expliquer par le fait que le Parc naturel a comme obligation légale de contribuer à la mise en place du développement durable : il doit « définir » et « orienter » les projets d'aménagement du territoire suivant ses principes et, parallèlement, encourager sa mise en place sur le territoire. Or, comme je l'ai montré dans la partie théorique, l'imbrication des trois sphères constitutives du développement durable n'est pas aisée et sa réalisation effective est même soumise à de nombreuses critiques. Un acteur physique présent directement sur le territoire ayant pour mission la création de liens cohérents entre ces trois sphères serait dès lors essentiel à un projet de développement durable. Cette hypothèse est d'autant plus crédible que le développement durable défend exactement les mêmes positions éthiques et les mêmes choix de gestion. En effet, dans leur article « De la protection de la nature au développement durable : Genèse d'un oxymore éthique et politique²⁰⁸ », Donato Bergandi et Patrick Blandin retracent la genèse du développement durable sous l'optique des philosophies de protection de l'environnement et démontrent que le développement durable est un concept explicitement anthropocentré se situant dans la filiation directe du conservationnisme.

3. LABORATOIRE DE GESTION DU DÉVELOPPEMENT

Cette réflexion m'amène à formuler une intuition qui planait depuis le début de la rédaction du présent travail, selon laquelle le Parc naturel ne serait en réalité pas un territoire mais un *projet de gestion politique* appliqué à un territoire.

²⁰⁷ Le PNR des Pyrénées-Catalane situe ainsi son rôle « dans la transmission des patrimoines, la concertation et la médiation entre acteurs ainsi que dans la sensibilisation des publics aux richesses, fragilités et enjeux de son territoire ». Site officiel du Parc naturel régional des Pyrénées-Catalanes, consulté le 9/05/19, URL : <http://www.parc-pyrenees-catalanes.fr/actions-parc/societe/education-et-sensibilisation>. De même, le PNR des Ballons des Vosges affirme que le rôle du PNR est d'être « médiateur ». Claude Girardet, « Parc naturel : un rôle de "médiateur" », *Vosges*, 2014, en ligne, consulté le 9/05/19, URL : <https://www.vosgesmatin.fr/vosges/2014/06/14/parc-naturel-un-role-de-mediateur>.

²⁰⁸ Donato Bergandi et Patrick Blandin, « De la protection de la nature au développement durable : Genèse d'un oxymore éthique et politique », *loc. cit.*, pp. 103-142.

3.1 Préliminaires

Pour commencer cette partie dédiée à l'analyse du projet « Parc », il convient de démontrer en quoi le Parc représente effectivement un projet... Tout d'abord, la dénomination de « Parc naturel » porte à confusion. Valérie Dumoulin explique que la notion, loin d'être intuitive, induit les habitant·es concerné·es par les limites du Parc en erreur : « Je pense qu'il y a une grosse confusion dans tous les parcs, c'est la confusion entre Parc naturel et réserve naturelle ». C'est que le mot « Parc » provient du nom latin *Parricus* qui signifie « enclos ». Quant à l'adjectif « naturel » qui vient le qualifier, il entre dans les références à la « nature ». Instinctivement, la dénomination « Parc naturel » renvoie donc à un espace clos de nature. Pourtant, j'ai montré que les Parcs prennent le contrepied des formes de protection qui relèvent de ce concept d'enclosure. De plus, ils prennent le parti de qualifier l'environnement de « patrimoine naturel » et non de « nature » (comme pourrait le suggérer l'adjectif « naturel »), ce qui accentue l'intuition d'une contradiction : c'est le patrimoine que le Parc entend protéger, et non la « nature », qui est un substantif davantage utilisé par les paradigmes radicaux. La définition de la législation, loin de clarifier ce qu'est réellement un Parc naturel, vient au contraire renforcer les incertitudes : « Un Parc naturel est un territoire rural, d'un haut intérêt biologique et géographique [...] ». Le Parc naturel serait donc un « territoire » de « nature ». Pourtant, les analyses précédentes, les actions et les discours des gestionnaires des Parcs laissent davantage penser que le Parc serait un projet appliqué à un territoire, et non un territoire en soi.

Cette intuition se précise lorsque l'on compare les Parcs à d'autres projets européens, tels les Groupes d'Action Locale (GAL). Les GAL sont des territoires transcommunaux qui, dans le cadre du projet européen Leader, se sont regroupés au sein d'un Réseau bénéficiant d'un appui financier pour « favoriser les échanges d'expériences et d'information, pour identifier les bonnes pratiques et développer des projets de coopération avec d'autres GAL européens²⁰⁹ ». Selon François Charlier, les GAL et les Parcs naturels portent un projet similaire :

« On peut tout à fait remplacer un Parc naturel par un GAL sur un territoire qui a perdu ses qualités. C'est à la grosse louche hein, il ne faut pas prendre ce que je dis pour la vérité absolue. Il y a des alternatives aux Parcs naturels et un GAL est quelque chose qui naît à l'initiative des communes, tout à la base de citoyens qui voudraient bien qu'on développe des projets de ce type-là. Et les communes adhèrent à cette idée et une association de commune va alors mettre sur pied un GAL, qui va recevoir

²⁰⁹ Réseau Wallon de Développement Rural, « LEADER », en ligne, consulté le 10/05/19, URL : <http://reseau-pwdr.be/sections/leader>.

subsidés communales et régionales, qui va pouvoir agir et en matière de subsidés. Sur notre territoire, nous avons un peu plus de 300 000 euros de la région, un GAL c'est de l'ordre de 250 000 euros, donc ça dépend aussi du territoire du nombre de communes etc., mais donc le financement d'un GAL permet de faire réellement des actions ».

Thierry Bréjean affirme lui aussi que les Parcs sont issus du Sommet de Rio et participent à la même dynamique que les GAL et les Agenda 21. Comme les GAL, les Agenda 21 sont des programmes destinés aux collectivités locales visant à mettre en place les principes du développement durable en traitant harmonieusement ses trois pôles. Bien que les Agenda 21 aient été adoptés à un niveau international (ils sont issus de la Conférence de Rio), ils ont été initiés au niveau européen par la Conférence d'Aalborg (1994) et de Lisbonne (1996). Les deux éléments qui, selon nos intervenants, distinguent les Parcs naturels des GAL sont d'une part un intérêt biologique particulier aux Parcs naturels et, d'autre part, une identité territoriale. Thierry Bréjean affirme d'ailleurs clairement, après avoir mentionné les GAL et les Agenda 21, qu'un Parc naturel est « une zone structurée » et qu'il ne voudrait pas « qu'on perde notre identité ».

Ces deux distinctions semblent pourtant contradictoires avec le reste du discours des intervenant·es. En effet, premièrement, et de l'aveu de chacun·e des trois directeur·trices avec lesquelles je me suis entretenue, l'identité territoriale des Parcs est *a priori* proprement inexistante. Selon Thierry Bréjean, le sentiment d'appartenance au territoire existe au sein des communes particulières composant le Parc naturel des Hauts-Pays, mais non dans l'ensemble de l'intercommunale :

« Quelqu'un qui habite Noirechain, Eugies reste avant tout dans son ancrage, il y a une espèce d'appartenance. Alors quand on a des esprits comme ça, alors vous imaginez, l'appartenance Parc naturel. Déjà que c'est compliqué, surtout quand on voit la commune de Quiévy qui est hyper étendue, c'est énorme, et la maison de la commune elle est là. Ce sont des communes hyper différentes, des gens hyper différents, des mentalités hyper différentes, il n'y a pas d'identité au sein de la commune elle-même. C'est hyper compliqué ».

François Charlier fait état d'un même constat :

« Et d'autre part, pour ce qui est de l'ancrage local auprès de la population, on est relativement peu visibles. Parce que pour une part importante du territoire, il n'y a pas de population sur le parc, même si les communes, il y a de la population en marge du parc dans les communes. Donc la population a peu de contacts obligés avec le parc. Par exemple nous éditons un journal du parc trois fois par an, on le distribue aux habitants du parc, c'est-à-dire aux habitants des communes du sud qui habitent sur le territoire du parc, mais pas aux habitants de Malmedy, d'Eupen, etc. Et donc quand on propose notre expertise pour une série de domaines, on doit aller les trouver, ils ne viennent pas chez nous spontanément ».

Il ajoute que la plupart des habitant-es au sein du Parc naturel des Hautes-Fagnes Eifel ne savent pas qu'ils/elles habitent un Parc : « Donc on a un parc avec peu d'habitants et des habitants qui, 50 ans après la fondation du parc, ignorent que le Parc existe ». Cependant, il s'agit là d'un cas extrême sur lequel je reviendrai par la suite. Valérie Dumoulin réalise un bilan similaire lorsqu'elle affirme sa volonté de construire une identité au sein du Parc : « Vraiment il y a un pilier d'information : voilà vous habitez dans un Parc naturel, qu'est-ce que c'est un Parc naturel, pourquoi ça a été reconnu ». L'identité au sein des Parcs semble absente *a priori* : elle est à construire. Il faut tout de même noter une exception dans le Parc naturel des Vallées de l'Attert, mais qui s'explique par le fait qu'il est monocommunal.

En second lieu, l'intérêt biologique qui légitime la cohérence du territoire semble lui aussi être le produit d'une construction culturelle apposée à un territoire. En effet, il est continuellement ramené à son aspect patrimonial : la législation commande de protéger le « patrimoine naturel » de même que les plans de gestion rédigent leur section « environnement » sous le titre de « patrimoine naturel ». Cette patrimonialisation de la biodiversité entre en cohérence avec la volonté de créer une identité « Parc » puisque le patrimoine est une notion qui appelle à la construction des individus et des communautés²¹⁰. Cependant, la patrimonialisation entre dans une logique d'action qui présuppose une sélection, et ce choix entraîne une modification de la fonction de l'objet en question : le patrimoine n'existe pas *a priori*, il est construit socialement et répond en conséquent aux attentes idéologiques de certains groupes sociaux²¹¹.

Le Parc naturel ressemble ainsi plus à un projet appliqué à un territoire qu'un territoire à proprement parler : il n'a pas de prédispositions particulières, si ce n'est certaines caractéristiques biologiques qui ne peuvent faire l'objet d'une cohérence territoriale objective, mais qui sont au contraire valorisées parce qu'elles sont patrimonialisées. La cohérence biologique et sociale du Parc se construit *a posteriori*, contrairement aux autres territoires listés en annexe I faisant l'objet de protections particulières. Le Parc naturel serait ainsi un « territoire » uniquement dans la mesure où le *projet* qu'il représente se réalise sur un territoire, et que ce projet porte en lui la volonté de *construire au sein de ce territoire* une cohésion sociale et identitaire. C'est ce qui le différencie alors des GAL : sa volonté de créer une identité de territoire basée sur la patrimonialisation de ces caractéristiques biologiques ou

²¹⁰ Guy Di Méo, *Processus de patrimonialisation et construction des territoires*, Colloque « Patrimoine et industrie en Poitou-Charentes : connaître pour valoriser », 2008, 19 p.

²¹¹ *Ibid.*

paysagères. La Fédération des Parcs naturels de Wallonie affirme par ailleurs elle-même que l'originalité des Parcs est de « fédérer au sein d'une ou plusieurs communes des valeurs identitaires et une vision partagée du devenir de leur territoire, déterminées à porter ensemble un projet de développement²¹² ». Cette donnée permet d'apporter un élément en plus dans l'analyse du Parc en tant que « territoire-laboratoire » : ce territoire-laboratoire doit être compris comme un espace sur lequel s'applique et s'évalue un projet. Ce projet relève de la gestion, étant donné qu'il entend gérer le patrimoine naturel en même temps que le développement rural.

Cela entre également en cohérence avec les analyses précédentes, qui tendaient à démontrer que le Parc avait pour ambition la gestion des conflits d'intérêt qui peuvent émerger de sphères discordantes. Deux objets distincts sont visés par cette gestion : d'une part, la gestion du patrimoine naturel, que nous avons déjà analysée comme l'expression d'une gestion des conflits (le Parc a alors un rôle de médiateur) et d'autre part la gestion du développement économique et social. La suite de ce travail a pour ambition de dessiner les contours de ce projet de gestion économique et social appliqué à un territoire dit « laboratoire ».

3.2 Développement social

Le développement social est l'un des pôles de développement local que les Parcs naturels doivent légalement encourager. Il s'agit, avec la conservation du patrimoine naturel et des paysages ainsi qu'avec le développement économique, d'une composante définissant le Parc naturel. La présente partie vise à dessiner les contours du développement social, en questionnant la manière dont les trois cas d'étude le mettent en place, tout en tenant compte des analyses théoriques effectuées auparavant.

3.2.1 La nécessité d'un ancrage local

En tant que « territoire-laboratoire », le Parc naturel a pour mission d'expérimenter et d'innover. C'est du moins dans cette optique qu'il situe ses principaux enjeux :

« Territoire "laboratoire", une des missions-clés du Parc naturel est de développer des projets pilotes, qui doivent répondre aux enjeux du territoire en termes de gestion de l'espace rural. Pour chacune des missions du Parc, les projets revêtiront, autant que possible, un caractère innovant. Le Parc naturel restera également un lieu d'expérimentation et d'innovation au service de la collectivité²¹³ ».

²¹² Fédération des Parcs naturels de Wallonie (site officiel), « Parc naturel », en ligne, consulté le 6/05/19, URL : <http://environnement.wallonie.be/dnf/parcsNaturels.htm>.

²¹³ Parc naturel des Hautes-Fagnes Eifel, *Plan de gestion, op. cit.*, p. 35.

Au regard des analyses précédentes, on pourrait définir le Parc naturel comme un projet institutionnel appliqué à un territoire, dans l'optique de faire de ce territoire un « territoire-laboratoire » qui aurait comme dessein l'expérimentation de techniques innovantes destinées à être répandues sur des zones plus larges. Le Parc naturel doit ainsi « participer à l'expérimentation de nouveaux modes de gestion de l'espace rural, au test de processus et méthodes innovants de planification, ainsi qu'à la mise en œuvre de programmes européens et de coopération territoriale européenne ». Une partie de cette expérimentation situe ses enjeux au niveau de l'ancrage local et de la participation citoyenne. Car selon François Charlier, les Parcs naturels, qui sont des lieux d'expérimentation, sont aussi des lieux où l'on vit un peu autrement :

« On a un rôle législatif, enfin un rôle imposé par la législation de participer à cette expérimentation dans le cadre de la transition, parce qu'on a mis le vocable sur la transition, mais sinon les parcs naturels régionaux sont des lieux d'expérimentation, sont des lieux où on vit un peu autrement ».

La dimension « sociale » de l'expérimentation entre en cohérence avec les analyses précédentes. En effet, j'avais montré dans la partie théorique que le paradigme anthropologique prenait le contrepied du paradigme radical en envisageant la protection de la nature comme un processus venant « du bas », avec l'implication des habitant·es. Mes trois cas d'étude s'insèrent pleinement dans ce paradigme, puisque tous trois insistent fortement sur l'importance de l'ancrage local et de l'inclusion des concerné·es, deux notions récurrentes à la fois dans les plans de gestion²¹⁴ et à la fois dans les entretiens : « Le Parc doit être porté par les habitants, c'est pas juste une équipe. Il faut inclure la population, c'est leur territoire. Un Parc naturel doit œuvrer pour la qualité des habitants. L'avis des habitants permanents et des touristes est primordial²¹⁵ ». Dans le but d'« avoir une réelle implication citoyenne²¹⁶ », le Parc naturel des Sources organise des séances publiques d'information visant à déterminer les attentes des habitant·es. De même, le directeur du Parc naturel des Hautes-Fagnes Eifel déplore le manque d'ancrage local du Parc et cherche à améliorer l'image du Parc. Il explique cette difficulté par l'histoire particulière du Parc naturel des Hautes-Fagnes Eifel, qui a été découpé selon les limites naturelles en excluant les noyaux d'habitats et qui compte en

²¹⁴ Parc naturel des Hautes-Fagnes Eifel : « Objectif stratégique : développer et renforcer les partenariats pour (re)trouver un ancrage local sur le territoire ». Parc naturel des Hautes-Fagnes Eifel, *Plan de gestion, op. cit.*, p. 25 ; Parc naturel des Sources : « [...] impliquer les acteurs locaux et les habitants autour d'une réflexion et d'objectifs communs, elles ont conjointement permis de confirmer le caractère opportun de la démarche visant la création du Parc naturel des Sources [...] », Parc naturel des Sources, *Plan de gestion, op. cit.*, p. 74.

²¹⁵ Propos recueillis de Valérie Dumoulin.

²¹⁶ Parc naturel des Sources, *Plan de gestion, op. cit.*, p. 13.

conséquent une très large étendue (73 000 ha) pour un petit nombre d'habitant·es (18 000) réparties en quatre-vingts villages différents. Ceci révèle le cheminement législatif de l'objet Parc, puisqu'il relevait au départ de la Loi sur la conservation de la nature qui ne priorisait probablement pas l'ancrage local. Cet élément a pris une toute autre importance par la suite, en témoigne la volonté du Parc naturel des Hautes-Fagnes Eifel de remédier à ses lacunes.

Le poids accordé à la nécessité d'un ancrage local, qui doit se faire aussi bien auprès « des élus, auprès des citoyens, mais aussi auprès des entreprises²¹⁷ », s'explique par le fait que le Parc naturel a un rôle « de relais ». Il a pour dessein de rassembler, d'organiser et de mettre en place des projets pensés par les concerné·es :

« C'est vraiment essentiel. On a pas mal de ressources au niveau du territoire, d'associations, de services communaux qui sont hyper compétents, et l'idée c'est vraiment pas de venir avec nos grosses bottes. Il y a des choses qui existent, c'est super bien fait, à nous de rassembler et de potentialiser les énergies, de rassembler ça permet de réduire les énergies mises en place. Augmenter le potentiel d'action. On va pas réinventer la roue. Si des assoc font des choses dans leur coin autant rassembler, et si quelqu'un a le temps de coordonner, c'est important. C'est un rôle de relais, de plateforme, donner des énergies ».

Ainsi, par exemple, Valérie Dumoulin explique qu'à Stoumont, de nombreux projets ont pour vocation d'être mis en place mais manquent pour ce faire de structuration et de moyens, que le Parc peut apporter. C'est aussi dans cette optique qu'il expérimente la planification.

3.2.2 Nouvelle gouvernance : pour une Europe proche de ses citoyen·nes

Il est nécessaire avant d'entamer les analyses pour cette partie de définir les politiques européennes de gouvernance. En 1988, la Charte européenne de l'autonomie locale est ratifiée pour garantir l'indépendance politique, administrative et financière des collectivités locales. Elle repose sur le principe du transfert des compétences aux collectivités locales, par le biais d'un transfert des ressources financières : « Ce principe connu comme le principe de subsidiarité, permet la décentralisation du pouvoir au niveau le plus proche des citoyens²¹⁸ ». Treize ans plus tard, le Livre blanc sur la gouvernance européenne est ratifié, en suivant le sillage direct de la Charte²¹⁹. Le Livre blanc dresse le constat selon lequel les citoyen·nes ont de moins en moins confiance dans les institutions européennes, mais attendent en même temps de celles-ci qu'elles saisissent « les possibilités de développement économiques et

²¹⁷ Propos recueillis de François Charlier.

²¹⁸ Conseil de l'Europe, *Charte européenne de l'autonomie locale et rapport explicatif*, Strasbourg, Editions du Conseil de l'Europe, 2008, 50 p.

²¹⁹ Alexandre Maitre, « Comprendre la gouvernance et ses enjeux », *Mouvement communal*, n° 845, 2010, pp. 23-28.

humains offerts par la mondialisation et pour répondre aux défis de l'environnement et du chômage²²⁰ [...] ». Pour tenter de résoudre ces obstacles et rendre l'UE plus forte, plus attractive et « mieux placée pour relever le défi de l'élargissement²²¹ », le Livre blanc a pour vocation de « jeter des ponts » entre « l'Europe et ses citoyens²²² ». L'UE s'y fixe en effet l'objectif d'accéder « jusqu'au citoyen par la démocratie locale et régionale²²³ ». Pour ce faire, le Livre blanc propose deux types d'instruments : d'une part, les fonds structurels permettent la mise en œuvre des politiques européennes à l'échelle régionale. D'autre part, l'information et la communication permettent de construire un « sentiment d'appartenance à l'Europe²²⁴ ».

De par la nature de leur fonctionnement et leur obligation légale de mettre en place des projets européens et transfrontaliers, les Parcs naturels semblent être des outils permettant la mise en œuvre de la nouvelle gouvernance européenne. Cette dernière s'exprime dans les Parcs principalement de deux manières : d'abord, par l'utilisation de fonds structurels pour la mise en œuvre de projets européens ; ensuite, par l'information, la communication et la sensibilisation des citoyen·nes à l'objet Parc et aux valeurs européennes de développement durable qu'il défend.

3.2.2.1 Mise en œuvre de projets européens

Tout d'abord, en tant que « coordinateurs », les Parcs mettent en œuvre les principes détaillés dans le Livre blanc : ils enracinent des projets pilotes européens directement sur leur territoire. Par exemple, le Parc naturel des Hautes-Fagnes Eifel a permis au Projet wallon de Développement Rural (PwDR) de protéger les cours d'eau traversant les parcelles agricoles, grâce, entre autres, à la mise en place de systèmes d'abreuvoirs²²⁵. Je cite aussi la mise en place du projet Life Loutre qui a su enrayer certaines espèces invasives telle la balsamine de l'Himalaya, et celle du Projet Life Hautes-Fagnes qui a pu restaurer les tourbières²²⁶. De même, les Parcs naturels des Hauts-Pays et des Hautes-Fagnes Eifel participent à des projets transfrontaliers tel INTERREG²²⁷. Le Parc naturel des Sources a, quant à lui, signé le plan POLLEC, proposé par la Convention des Maires, émane d'une initiative européenne visant à

²²⁰ Commission Européenne, *Le Livre blanc sur la gouvernance européenne*, Bruxelles, 2001, p. 3. (tot 46).

²²¹ *Ibid.*

²²² *Ibid.*

²²³ *Ibid.*, p. 15.

²²⁴ *Ibid.*

²²⁵ Parc naturel des Hautes-Fagnes Eifel, *Plan de gestion*, *op. cit.*, p. 33.

²²⁶ *Ibid.*

²²⁷ *Ibid.*, p. 30.

promouvoir un grand mouvement de villes pour l'action locale en matière de climat et d'énergie. L'adoption de ces projets-pilotes européens montre que l'expérimentation en matière de préservation environnementale participe d'un projet plus large venant de l'UE et s'incarnant dans la volonté de construire, via l'aménagement du territoire et le développement durable, un ancrage européen au sein des régions. Ceci va dans le sens des propos de François Charlier qui affirme qu'à un niveau plus global, « l'intérêt c'est de créer un maillage avec les communes, et de travailler à échelle européenne ».

Si ces projets pilotes concernent en grande partie la préservation de l'environnement, c'est que la politique européenne se construit sur l'idée que la dégradation de l'environnement est une menace lente et diffuse, et qu'il faut en conséquent considérer l'innovation comme la voie à adopter pour sortir du marasme²²⁸. Dans le chapitre d'ouvrage « Les politiques européennes d'environnement et l'aménagement des territoires²²⁹ », Marie Fournier et François Bertrand expliquent qu'au-delà des législations, la stratégie adoptée par l'UE pour enrayer les crises environnementales a été de se servir rapidement de ses stratégies de développement régional, très importantes en termes financiers et ayant l'atout de « toucher » directement les territoires, comme d'un levier pour faire passer ses politiques directement « sur le terrain ».

3.2.2.2 *Fabriquer l'éco-citoyenneté européenne*

La sensibilisation, l'éducation des publics cibles (ou « forces vives²³⁰ ») font partie des missions essentielles des Parcs. Ces éléments, qui font aussi office d'innovation²³¹, constituent une obligation légale des Parcs. Le public du Parc concerne deux catégories sociales : les habitant·es permanent·es et les habitant·es ponctuel·les (les touristes²³²). L'ancrage local que recherchent les Parcs sert, selon François Charlier, à sensibiliser ce public :

²²⁸ Marie Fournier et François Bertrand, « Les politiques européennes d'environnement et l'aménagement des territoires », Yves Jean et Guy Baudelle (dir.), *L'Europe – Aménager les territoires*, Paris, Armand Colin, 2009, pp. 103-120.

²²⁹ *Ibid.*

²³⁰ Le Plan de gestion du Parc naturel des Hautes-Fagnes Eifel appelle « Forces vives » toute personne vivant ou agissant sur le territoire du Parc. Parc naturel des Hautes-Fagnes Eifel, *Plan de gestion, op. cit.*, p. 40.

²³¹ Dans le Plan de gestion du Parc naturel des Hautes-Fagnes Eifel, le troisième objectif stratégique pour l'innovation et l'expérimentation est d'impliquer les citoyen·nes de manière plus systématique dans ses activités. Parc naturel des Hautes-Fagnes Eifel, *Plan de gestion, op. cit.*, p. 36.

²³² Pour François Charlier, « les usagers du territoire [...] ne sont pas forcément les habitants du territoire, [ce sont] éventuellement les touristes ».

« Pourquoi un ancrage local, parce qu'un Parc naturel c'est un territoire exceptionnel par la qualité biologique du territoire, la qualité paysagère et donc sans ancrage local, enfin, l'ancrage local est nécessaire pour sensibiliser les habitants à ce côté exceptionnel de leur territoire, et donc si on ne leur rappelle pas que leur territoire est exceptionnel, ils ne vont pas le défendre, ils ne vont pas accepter les contraintes liées à ce territoire ».

C'est l'une des missions les plus importantes pour le Parc : elle est mentionnée à de nombreuses reprises dans tous les plans de gestion, et dans chaque entretien. De nombreuses activités sont organisées par les Parcs dans le but de mener à bien cette mission. Par exemple, le Parc naturel des Hautes-Fagnes Eifel organise des opérations de distribution de graines d'arbres : « C'est une de nos missions : l'accueil, l'éducation, l'information mais la sensibilisation est vraiment un de nos axes forts ».

Il s'agit là d'une des possibilités qu'offre la politique d'ancrage local pour implanter le développement durable au niveau du territoire. Dans le document rédigé par la Commission européenne *Vers une Europe durable à l'horizon 2030*, l'éducation est considérée comme un instrument pour entamer la transition durable : « L'éducation est à la fois un bien en soi et un moyen inestimable de parvenir au développement durable²³³ [...] ». Chez les cas étudiés, cette mission d'éducation et de sensibilisation permet d'obtenir de la part du « public cible » deux types de comportements facilitant les missions du Parc et l'enracinement du développement durable.

Tout d'abord, elle permet de créer des réseaux de bénévoles qui fournissent aux Parcs une main d'œuvre ponctuelle et gratuite. En effet, Valérie Dumoulin affirme que la mission éducative engendre et renforce en même temps les réseaux de bénévoles sur lesquels comptent les différents Parcs pour aider à l'entretien du réseau écologique ou à la réalisation d'inventaires : « Pour ces deux ressources, notamment, une fois que les habitants sont bien sensibilisés aux richesses et pourquoi il faut les protéger, bah c'est clair qu'il faut les impliquer, car on ne sait pas tout faire tout seul, il faut qu'ils mettent la main à la pâte ». Ce réseau de bénévoles, qualifié par François Charlier de « réseau essentiel », constitue ainsi une main d'œuvre gratuite indispensable pour le Parc qui dispose de moyens financiers insuffisants :

« Le service scientifique c'est donc une dizaine de personnes régulièrement renforcée par des stagiaires venant de différentes écoles, euh, qui viennent faire un stage de formation mais aussi nous apporter de la main d'œuvre pour réaliser des

²³³ Commission européenne, *Vers une Europe durable à l'horizon 2030*, 2019, en ligne, consulté le 26/04/19, URL : https://ec.europa.eu/commission/publications/reflection-paper-towards-sustainable-europe-2030_fr.

inventaires, pour réaliser des mesures très particulières donc c'est quelque chose de très enrichissant dans les deux sens, donc qui travaillent à la mise en œuvre d'une partie de... ».

Le Parc naturel des Hautes-Fagnes Eifel travaille en collaboration avec des écoles, privilégiant les enfants défavorisés ou en situation de handicap et propose des activités ludiques en contrepartie du travail effectué :

« Mais sinon la gestion de milieux naturels, que ce soit la gestion des zones en réserve ou du milieu naturel pas forcément en réserve on fait ça chaque année avec différents groupes, notamment des groupes scolaires, la gestion de milieux naturels c'est en partie avec des handicapés parce que ça apporte quelque chose aux uns et aux autres et avec des groupes scolaires d'enfants plutôt défavorisés, euh, on leur propose de travailler mais aussi ils terminent par une descente en trottinette, ce sont des échanges avec des contreparties, donc ils apportent de la main d'œuvre... et c'est quelque chose qu'on a l'intention de développer un petit peu même si ça prend du temps, c'est un peu lourd à mettre en œuvre au départ ».

Ensuite, la mission d'éducation permet de faciliter les missions du Parc en poussant l'adoption et la dissémination au sein du « public-cible » de « codes de bonnes conduites » : « Le Parc naturel sensibilisera également les touristes à l'importance de respecter les interdictions d'accès à certains chemins, grâce à l'élaboration d'un code de bonne conduite du promeneur du Parc naturel²³⁴ ». Les codes de bonnes conduites doivent idéalement être appliqués par les habitant·es permanent·es et temporaires dans leur quotidien au sein du territoire. Thierry Bréjean et François Charlier affirment par exemple que la sensibilisation permettrait de réguler certains comportements dégradants pour l'environnement, comme les plantations de sapins et de maïs²³⁵ ou le vol des aménagements dans les sentiers de randonnées²³⁶. Pour François Charlier, le réseau sociologique sert à entretenir de manière journalière le réseau écologique :

« On a aussi un de nos derniers projets qui a démarré fin de l'année passée, c'est aussi, c'est en fait là construire ou soutenir des réseaux sociologiques pour entretenir le réseau écologique. C'est faire en sorte que des citoyens participent spontanément fin dans le cadre de leurs activités régulières, loisirs etc., un entretien du réseau

²³⁴ Parc naturel des Hautes-Fagnes Eifel, *Plan de gestion, op. cit.*, p. 91.

²³⁵ « L'ancrage local est nécessaire pour sensibiliser les habitants à ce côté exceptionnel de leur territoire, et donc si on ne leur rappelle pas que leur territoire est exceptionnel, ils ne vont pas le défendre, ils ne vont pas accepter les contraintes liées à ce territoire. Une image que me donne quelqu'un de la fondation rurale de Wallonie, c'est si on laisse aller les choses, il y aura des sapins sur toutes les crêtes et du maïs dans toutes les vallées. Est-ce que ce sera toujours un territoire aussi agréable à vivre, et surtout, est-ce que les touristes viendront encore pour ça ? ». Propos recueillis de François Charlier.

²³⁶ « Même ici, dans une région dite privilégiée, le tas de bois on doit le remplacer parce qu'on le vole. C'est notre rôle d'insister là-dessus sur le volet éducatif. Quand on fait un projet dans une école pendant une année, les élèves en deuxième continuent le projet. C'est peut-être des gouttes d'eau dans l'océan mais moi je suis assez confiant dans l'aspect éducation. Mais la pression économique est terrible ». Propos recueillis de Thierry Bréjean.

écologique, avec réseau de potager, réseau de verger, donc faire en sorte que le réseau écologique soit entretenu et soutenu voire développé par un réseau de citoyens ».

Cette aide peut s'effectuer aussi bien au niveau de la gestion des espèces envahissantes²³⁷ que de la protection physique du réseau écologique²³⁸ ou du respect des aménagements dans les zones décrétées sensibles : « L'idée c'est de canaliser le public dans certains endroits, de donner des informations et de sensibiliser, et de dire voilà au sein du territoire il y a des richesses, vous pouvez venir les voir mais vous devez rester sur les caillebotis²³⁹ ». La sensibilisation du « public-cible » a ainsi pour rôle la formation de citoyen-s pour les pousser à adopter des comportements qui apportent une aide matérielle et ancrent physiquement une idéologie, celle du développement durable :

« L'éducation au territoire fait comprendre à un adulte même précaire ce qu'est l'outil parc. On a des ancrages dans les écoles car on y mène des actions, soit de manière ponctuelle soit de manière plus suivie comme les écoles éco-citoyennes avec un événement clôture, une remise des prix. Chaque enfant reçoit une boîte à tartines qui permet de dire 'je participe au développement durable, j'ai une boîte à tartines'. Et on fait passer le message comme ça. Les enfants travaillent sur des thématiques, l'eau, la nature, font des carrés potagers. C'est par ce biais-là, et aussi en travaillant sur l'intergénérationnel²⁴⁰ ».

Cette stratégie entre en cohérence avec la logique européenne. La Commission européenne a en effet comme objectif « d'améliorer la visibilité et la reconnaissance des bonnes pratiques auprès des citoyens de l'UE et dans la société, et de stimuler la connaissance et la compréhension des pratiques qui associent la durabilité à la compétitivité dans un esprit de synergie²⁴¹ ». Dans son article « Du jardinage collectif au paysage bénévole », Marion Ernwein montre que ces deux types de comportements induits par la sensibilisation (le bénévolat et l'adoption de codes de bonnes conduites) permettent la pérennisation et la fortification d'idéologies par les institutions²⁴². Elle analyse en effet le système du bénévolat

²³⁷ Le Plan de gestion du Parc naturel des Hautes-Fagnes Eifel affirme ainsi : « Afin de sensibiliser le grand public, les professionnels (horticulteurs, architectes paysagers...) et les collectivités à la thématique des espèces exotiques envahissantes et à l'importance de favoriser les essences indigènes, des campagnes de communication seront organisées et les supports réalisés par d'autres partenaires seront largement relayés. Le Parc naturel utilisera différents canaux de communication : Journal du Parc, presse locale, site web, Facebook, organisation de promenades thématiques, de camps de gestion... ». Parc naturel des Hautes-Fagnes Eifel, *Plan de gestion, op. cit.*, p. 63.

²³⁸ La troisième stratégie énumérée dans le Plan de gestion du Parc naturel des Hautes-Fagnes Eifel pour préserver la faune et la flore consiste à « faire du citoyen un acteur en matière de protection de l'environnement ». Parc naturel des Hautes-Fagnes Eifel, *Plan de gestion, op. cit.*, p. 53.

²³⁹ Propos recueillis de Valérie Dumoulin.

²⁴⁰ Propos recueillis de Thierry Bréjean.

²⁴¹ Commission des Communautés européennes, « Communication de la Commission – Agenda pour un tourisme européen compétitif et durable », 2007, 11 p.

²⁴² Marion Ernwein, « Du jardinage collectif au paysage bénévole », *Jardiner pour coproduire la ville*, n° 103, 2017, p. 3.

en aménagement urbain comme une manière d'assurer des soutiens aux institutions en même temps qu'un contrôle social. Pour elle, les bénévoles permettent aux institutions d'exercer indirectement un contrôle sur un espace qui fait potentiellement l'objet de vandalisme, car en défendant leurs intérêts propres ils deviennent *in fine* les alliés du service. Les participant·es prennent ainsi part à une expérimentation touchant au contrôle qu'exercent les services publics. Marion Ernwein explique que le système de bénévolat ainsi analysé rejoint le concept foucauldien de gouvernementalité, qui peut être défini simplement comme une « conduite des conduites ». Il faut comprendre par là qu'en induisant des comportements volontaires chez les sujets de l'expérimentation, l'administration s'assure de mobiliser très directement une force physique pour produire du consentement au maintien et au développement d'une idéologie.

Au sortir de ces différentes analyses, le Parc naturel apparaît comme un outil permettant à l'UE d'enraciner très localement ses politiques et ses idéologies, via le principe de nouvelle gouvernance. Le développement durable fait indubitablement partie de ces idéologies et se voit intégré, via une induction de comportements (soit ponctuels dans le cadre d'activités bénévoles, soit continus dans la vie quotidienne), par les habitant·es. L'intégration du développement durable facilite les missions des Parcs dans le sens où ceux-ci ont l'obligation légale d'« encourager » son implantation sur leur territoire.

3.3 Développement économique

Le développement économique est le second pôle du développement local que le Parc naturel a pour mission de stimuler. Il s'agit également du dernier élément définissant les Parcs naturels. Cette ultime partie a pour but d'étudier la manière dont les Parcs le mettent en œuvre, en tenant compte des analyses précédentes et du contexte paradigmatique dans lequel s'inscrivent les Parcs.

3.3.1 Pour un tourisme durable

Le tourisme est un élément qui revient avec récurrence dans les entretiens et dans les plans de gestion. Les Parcs n'ayant pas de prise directe sur le tourisme, son rôle s'articule surtout en complément de l'action de ses partenaires autour de la sensibilisation au concept dont il est le soutien. Comme je l'ai déjà souligné dans les analyses sur l'ancrage local, il entend alors pousser les touristes à adopter des comportements en informant et en rédigeant un « code de bonne conduite ». Il défend l'existence d'un tel tourisme face à des organismes plaidant pour la suppression de toute forme touristique, comme le DNF. La dynamique d'un

tourisme doux et de proximité entre dans la logique des Parcs de préserver un cadre de vie (ponctuel ou permanent) de qualité en réduisant les velléités causées notamment par la pression touristique.

Les trois cas d'études s'inscrivent dans le développement d'une forme spécifique de tourisme : doux, durable et respectueux de l'environnement. Au Parc naturel des Hauts-Pays, le tourisme est même souvent un tourisme de « proximité » : « Les premières personnes qui souhaitent découvrir nos richesses, c'était les riverains du Parc ». Le tourisme fait partie des motivations qui poussent les Parcs à préserver et améliorer le « cadre de vie » : « C'est grâce à ça que des villes deviennent attrayantes pour le tourisme²⁴³ ». Thierry Bréjean affirme même que sans le travail de sensibilisation du Parc, il y aurait « des sapins sur toutes les crêtes » qui impacteraient le cadre de vie mais « surtout », qui décourageraient les touristes à venir « pour ça²⁴⁴ ».

Selon François Charlier, la promotion d'un tourisme durable « rentre dans la logique du Développement durable et du circuit court, ça développe le tourisme de proximité ». A nouveau, tout ceci fait échos aux politiques européennes, qui tentent de mettre en place le développement durable dans toutes les sphères de la société, y compris le tourisme. En effet, en 2007, l'UE a officiellement adopté une nouvelle politique du tourisme dont l'objectif est de faire la promotion d'un tourisme « durable ». Cette nouvelle forme de tourisme choisit de se structurer autour de la qualité, et non plus de la quantité : « L'avenir du tourisme européen repose sur la qualité du vécu des touristes : ces derniers constateront que les destinations respectueuses de l'environnement, des salariés et des communautés locales sont aussi davantage enclines à prendre soin de leurs hôtes²⁴⁵ ». Ces synergies « en interaction étroite avec l'environnement et la société²⁴⁶ » qui permettent d'induire un tourisme « compétitif et durable » car « plus que jamais, l'objectif prédominant du secteur du tourisme est de demeurer compétitif dans le cadre d'une approche de la durabilité, conscient qu'à long terme, la compétitivité dépend de la durabilité²⁴⁷ ». L'objectif principal de cette nouvelle forme de tourisme est de contribuer à « améliorer la compétitivité de l'industrie européenne du tourisme et à créer des emplois plus nombreux et meilleurs par la croissance durable du tourisme en

²⁴³ Propos recueillis de Thierry Bréjean.

²⁴⁴ « [...] Si on laisse aller les choses, il y aura des sapins sur toutes les crêtes et du maïs dans toutes les vallées. Est-ce que ce sera toujours un territoire aussi agréable à vivre, et surtout, est-ce que les touristes viendront encore pour ça ? ».

²⁴⁵ Commission des Communautés européennes, « Communication de la Commission – Agenda pour un tourisme compétitif et durable », Bruxelles, 2007, p. 3.

²⁴⁶ *Ibid.*

²⁴⁷ *Ibid.*

Europe et dans le reste du monde²⁴⁸ ». A nouveau, ces politiques émanent du paradigme économique hégémonique, qui considère la croissance comme un « allant de soi ».

3.3.2 Pour une consommation durable

Encourager les acteur·trices locaux·ales à adopter un mode de consommation durable fait partie des rôles des Parcs. Le Parc naturel des Hautes-Fagnes Eifel s'attache par exemple à mettre en réseau les producteur·trices, les transformateur·trices, les vendeur·euses et les consommateur·trices des circuits courts. L'idée est de favoriser des produits « durables » qui s'illustrent dans des productions locales, biologiques et de qualité²⁴⁹. Dans le but de favoriser « l'autonomie et la stabilité économique de la région²⁵⁰ », mais aussi dans un souci de transition environnementale, les Parcs veulent conscientiser « les consommateurs au rôle qu'ils jouent dans le développement d'un système durable²⁵¹ ». Cette consommation durable doit accompagner et favoriser une production locale et de qualité :

« L'adoption de comportements de consommation conscients et responsables (produits locaux, biologiques, de qualité) contribue à une agriculture durable. Par conséquent, il est important d'informer les consommateurs sur l'origine et la qualité des produits, sur les possibilités de préparation, etc., afin qu'ils puissent développer un comportement de consommation responsable. La production de ses propres aliments contribue également au développement durable²⁵² ».

Le Parc naturel des Hautes-Fagnes Eifel aide ainsi en parallèle le développement d'une agriculture durable, en soutenant l'élevage ovin, en valorisant les produits bovins produits par les races adaptées à la région, et en promouvant des produits issus de vergers. De même, il a pour objectif de construire des ateliers qui fournissent aux habitant·es les outils culturels pour autonomiser leur consommation via, par exemple, la permaculture ou la conservation « maison ». Le Parc naturel des Sources, qui déplore le déclin de l'agriculture, entend quant à lui encourager la diversification agricole et soutenir l'apiculture. Au niveau de la restauration, Valérie Dumoulin affirme que le Parc doit promouvoir des produits locaux et de qualité aussi bien pour les grands hôtels de Spa que pour les petits gîtes ruraux de Stoumont : ces deux actions sont complémentaires.

L'accent est mis ici sur la responsabilité individuelle du/de la producteur/trice comme du/de la consommateur·trice. Ce point de vue rejoint fortement les analyses précédentes qui

²⁴⁸ *Ibid.*

²⁴⁹ Parc naturel des Hautes-Fagnes Eifel, *Plan de gestion, op. cit.*, 87.

²⁵⁰ *Ibid.*

²⁵¹ *Ibid.*, p. 78.

²⁵² *Ibid.*, p. 87.

concernaient l'adoption de comportements « éco-citoyens ». La consommation durable alliée à la production responsable constituent des approches que les cas d'étude ont investi et qui relèvent au départ du développement durable. J'avais en effet montré précédemment que l'une des trois principales stratégies pour parvenir aux ODD se situait dans des changements individuels liés au comportement face à la consommation. De même, le douzième ODD porte sur la consommation et la production responsables. Ceci entre également dans les politiques européennes. La 7^{ème} Journée européenne du consommateur, qui s'est tenue le 15 mars 2015 et qui a réuni une centaine de représentant·es venant des institutions européennes et de la société civile, a ainsi pris pour thème la « consommation durable » pour mettre en avant la nécessité d'une réflexion collective sur les moyens à trouver pour amener les comportements individuels à adopter plus facilement des produits et services durables. Ces démarches tendent à faire l'hypothèse qu'un « enchaînement causal peut être repéré et actionné²⁵³ » grâce à la capacité des consommateur·trices et des producteur·trices à faire évoluer leurs pratiques pour ainsi corriger les pressions excessives qui reposent sur l'environnement.

Cette responsabilisation, qui entre en totale cohérence avec la politique d'éducation et de sensibilisation à l'environnement²⁵⁴, me paraît intéressante à relever car elle met l'accent sur le caractère hégémonique des paradigmes dominants. En effet, la responsabilisation individuelle repose sur le postulat selon lequel chaque individu aurait une responsabilité équivalente dans la prise en charge des enjeux environnementaux. La « morale écologique » qui en découle engage l'adoption de « comportements éco-citoyens ». Cette moralisation de la politique permet d'évacuer la responsabilité du (néo)libéralisme dans les crises écologiques : celui-ci est invisibilisé par les « mauvais » comportements des citoyen·nes.

3.3.3 Pour des innovations rentables

La partie théorique a montré que l'innovation technologique et numérique est une priorité pour l'UE, en particulier depuis le Sommet de Lisbonne. En tant qu'outils ayant pour obligation légale la participation à l'expérimentation et l'innovation, les Parcs naturels semblent participer à cette dynamique.

Le directeur du Parc naturel des Hauts-Pays m'a principalement parlé de l'expérimentation d'innovations technologiques, dont il a développé deux cas concrets. Le

²⁵³ Yannick Rumpala, « La “consommation durable” comme nouvelle phase d'une gouvernementalisation de la consommation », *Revue française des sciences politiques*, vol. 59, n° 5, 2009, pp. 967-996.

²⁵⁴ Pour plus de détails là-dessus, lire l'article de Marie Jacqué, « L'éducation à l'environnement : entre engagements utopistes et intégration idéologique », *Cahiers de l'action*, n° 47, 2016, pp. 13-19.

premier s'incarne dans la numérisation des sentiers de randonnée du Parc. Selon Thierry Bréjean, le balisage traditionnel, qui n'est « pas beau » et qui fait l'objet de vandalismes fréquents, doit être remplacé par des promenades numériques accessibles via un smartphone :

« Les balises, on sait que c'est pas beau. Alors on a développé des outils autour de balades numérisées, sur Cirkwi. Ce sont des promenades auxquelles on a accès même sans wifi (pas de 4G sur le territoire). Plutôt que de créer des nouvelles balades avec du balisage sur le territoire, on a développé toute une série de promenades accessibles via un smartphone, et on y met du contenu. C'était une manière d'avancer dans ce contexte-là. Le balisage qui y est y est, mais les nouvelles promenades ne sont pas balisées. C'est pratique, en plus le vandalisme existe, donc on veut travailler d'une autre manière ».

Ce choix de numérisation peut être soumis à certains questionnements dans cette région fortement touchée par la précarité. Pour pallier cela, Thierry Bréjean explique que le Parc fournit toujours des cartes :

« Par contre, il faut faire attention à quelque chose : on est la région de Mons-Borinage, pas du Brabant Wallon, et la fracture numérique existe chez nous (connaissance des outils, accès au numérique), on ne veut pas rendre élitiste notre démarche. On a toujours des cartes, des fascicules de soutien. Le randonneur, même s'il a son smartphone, il aime avoir sa carte de toutes façons ».

Le second type d'innovation explicité par Thierry Bréjean concerne la réalité augmentée. Cette innovation consiste à fournir aux randonneur·euses des lunettes numériques permettant d'admirer artificiellement un paysage dans les meilleures conditions possibles :

« Et là on pourrait travailler avec les nouvelles technologies. C'est un peu mon dada. C'est de se dire tiens pourquoi ne pas travailler avec de la réalité augmentée, et de proposer un éveil. Parce qu'il n'y a pas plus frustrant que quelqu'un qui veut faire un éveil nature et de ne rien voir, parce que c'est pas le bon moment, parce qu'il fait mauvais, parce que ci, parce que ça. L'idée c'est de faire ça sur le biotope et de montrer tout ce qu'il y a à voir. On pourrait en plus établir des liens avec le parc scientifique. L'université de Mons ils ont un Spin-Off là-dessus. Et là on est dans l'économie. Mais de l'économie tournée vers le tourisme ».

L'écopâturage est un autre type d'innovation expérimentée par le Parc naturel des Hautes-Fagnes Eifel. Il s'agit d'une méthode permettant d'entretenir les espaces naturels d'une manière écologique via le pâturage d'animaux herbivores. Son expérimentation sur le territoire du Parc a pour objectif de déterminer ses coûts financiers :

« Nous essayons aussi de donner un aspect pédagogique à cette gestion du territoire et surtout le territoire de la maison du parc, depuis l'année passée on fait des tests d'écopâturage. Donc on met des moutons au lieu de passer la tondeuse. ça fait partie de l'expérimentation: qu'est-ce que ça coûte de tondre, qu'est-ce que ça coûte de faire de l'écopâturage, on fera un bilan au bout de deux trois saisons et donc on pourra, ça c'est ma volonté euh de directeur, on pourra mettre une fiche projet à disposition

des entreprises des environs, vous avez des entretiens d'espace vert à faire, bah si vous voulez mettre des moutons, faire de l'écopâturage, voilà ce que ça va vous coûter ».

Ainsi, selon François Charlier, « la rentabilité est un critère qui va permettre de diffuser l'innovation. Si ça reste coûteux, ça va pas bien se développer ».

A nouveau, toutes ces innovations témoignent de l'intériorisation par les Parcs d'un certain cadre idéologique. Il s'exprime par la diffusion de valeurs liées à la compétitivité (dans le cas des sentiers numériques et de la réalité augmentée) et à la rentabilité (dans le cas de l'écopâturage).

4. CONCLUSIONS DE LA SECONDE PARTIE

J'ai montré dans la partie empirique que l'éthique qui domine les Parcs naturels s'incarnait dans l'éthique anthropocentrée. Là où la partie théorique établissait un parallèle direct entre l'éthique anthropocentrée et la gestion utilitariste, le cas des Parcs naturels, un peu plus complexe, s'incarnait plutôt dans une gestion conservationniste s'affirmant fermement dans la distinction avec le préservationnisme. Ces positions médianes placent les Parcs au cœur d'enjeux engageant des positions plus radicales, ce qui fait d'eux les médiateurs idéaux. Equilibristes du développement durable, ils concilient, ils accordent, ils harmonisent ; ils cherchent un rythme entre trois pôles parfois difficiles à concilier, ils essayent de contenter tout le monde. En cela, les Parcs naturels sont des expérimentateurs de la médiation.

Mais leur rôle ne s'arrête pas là, loin s'en faut. Car le Parc naturel, pourtant présenté comme un territoire, ressemble davantage à un projet : un territoire de projet ? Les critères de cohérence nécessaires aux délimitations d'un territoire sont en effet les fruits d'une construction culturelle succédant la création des Parcs. C'est en cela que toute sa nature se contient entièrement dans ces deux mots : « territoire-laboratoire ».

Ce projet a deux objets : d'une part la conservation du patrimoine naturel et des paysages et d'autre part le développement rural (social et économique). Le développement social nécessite un ancrage local qui renforce l'idée développée dans la partie théorique selon laquelle les Parcs naturels relevaient du paradigme anthropologique « venant du bas » par opposition au paradigme radical « venant du haut ». Cette volonté des Parcs de s'ancrer localement pouvait être analysée comme un effet de l'influence des politiques européennes, qui cherchent à mettre en place la « nouvelle gouvernance européenne ». Les trois cas d'étude s'illustraient dans cette structure via, d'une part, la mise en œuvre « locale » de projets

européens et, d'autre part, la sensibilisation des citoyen·nes permettant d'induire des comportements légitimant, intégrant et renforçant les paradigmes hégémoniques. De l'autre côté, le développement économique se manifestait via le développement d'un tourisme « durable », d'une consommation et d'une production durables et d'innovations technologiques et écologiques rentables. Toutes ces manifestations du développement rural se concentrent dans les cadres idéologiques des paradigmes hégémoniques.

Suite et fin

Réaliser l'impossible

« Malgré cela, il se trouve partout dans le monde, une incroyable majorité parmi les acteurs institutionnels à défendre encore un nouveau capitalisme, une nouvelle régulation, une nouvelle “moralisation” qui permettrait une meilleure redistribution des fruits de la production, une meilleure consommation – plus équilibrée, plus juste – une “relance” permettant la croissance ou une croissance permettant la “relance” ».

Patrick Vassort, *Contre le capitalisme*²⁵⁵.

La première partie de ce travail a montré qu’il existait des liens théoriques entre l’histoire des Parcs naturels wallons, les politiques européennes et le développement durable. La seconde partie, empirique, a enraciné ces hypothèses par l’analyse de trois cas d’étude en réalisant un bref inventaire – qui ne peut, en raison des limites imposées par un mémoire de fin d’études, se targuer d’une quelconque exhaustivité, mais qui a quand même l’ambition en dépit de cela de dessiner des vagues contours – des éléments constitutifs des Parcs naturels.

Le fil rouge qui a guidé ce travail s’incarnait dans la qualification des Parcs de « territoires-laboratoires ». J’ai montré qu’ils ressemblaient davantage à des « projets » appliqués à des territoires qu’à des territoires à proprement parler. Ces projets ont comme objectif légal l’expérimentation et l’innovation. Dès lors, la question qui taraudait ces analyses était de déterminer la nature de ce projet : de quel modèle de société ces territoires-projets sont-ils les laboratoires ? Comment ce projet s’intègre-t-il, ou au contraire se détache-t-il, du cadre imposé par les paradigmes hégémoniques ?

Avant de résumer les réponses que mes analyses ont déjà imposées d’elles-mêmes, quelques précisions doivent être entendues. Mon mémoire a été confronté à quelques limites. D’abord, la non-exhaustivité des cas d’étude empêche de tirer des conclusions certifiées qui vaudraient pour l’ensemble des Parcs naturels wallons. Cependant, je suis partie du postulat selon lequel des lignes communes pouvait être dégagées à partir des trois cas d’étude, et qu’il était possible, à partir de ces lignes, de dessiner les contours idéologiques de l’objet Parc en tant que tel. J’ai cependant été confrontée à la difficulté de distinguer les éléments propres à chaque Parc des éléments communs ; je me suis donc concentrée à tirer des *dynamiques*.

²⁵⁵ Patrick Vassort, *Contre le capitalisme*, Lormont, Le bord de l’eau, 2014, 52 p.

Ensuite, je me suis rendue compte à mi-chemin que les cas d'étude auraient pu être mieux choisis. En effet, la démarche que je m'étais imposée dès le départ consistait à analyser les *discours* produits par les Parcs, à travers les entretiens, les plans de gestion et la littérature primaire en général. Or, le Parc naturel des Hauts-Pays n'a pas encore sorti son plan de gestion, et le Parc naturel des Sources, en raison de sa création récente, ne possède aucune production appuyée sur des expériences. Enfin, même s'il a tenté de cerner les contours des Parcs le plus objectivement possible en mobilisant le plus d'éléments, ce travail ne peut se targuer d'être exhaustif au niveau des informations analysées : il n'a pas pu faire l'inventaire de toutes les expériences, de toutes les innovations et de toutes les actions des trois cas d'étude. Ce n'était cependant pas l'objectif, mais des choix ont été faits, et parfois mal faits. J'ai ainsi pu constater à l'issue de ce travail qu'un pôle en particulier avait été sous-estimé (en raison de sa faible occurrence dans les entretiens), celui de l'aménagement du territoire et des paysages.

Ceci étant dit, malgré ces lacunes, ce mémoire avait pour ambition de relier les Parcs naturels à des idéologies au moyen d'une analyse critique mobilisant la notion de paradigme hégémonique. J'ai suggéré, tout au long des analyses, que les Parcs naturels sont des outils au service d'une politique européenne qui tente de diffuser un modèle de société, le développement durable. Le projet que portent ces Parcs s'incarne dans ce modèle : une Europe des régions, proche des citoyen·nes, économiquement compétitive, financièrement attrayante, socialement enviable et environnementalement durable. Elle est compétitive et attrayante parce qu'elle ne cesse de proposer des innovations qui sont autant de supports nécessaires au renouvellement économique et parce qu'elle accorde une importance cruciale à la croissance du capital ; elle est responsable parce qu'elle ambitionne de mettre en place la « nouvelle gouvernance européenne », un système qui se présente comme plus horizontal et plus à même de définir les besoins des citoyen·nes ; elle est durable parce qu'elle veut préserver le patrimoine naturel. Elle s'incarne ainsi dans le développement durable, et dans l'idée qu'il n'existe pas de contradiction entre ces deux termes.

Les Parcs expérimentent ce modèle européen, à travers l'innovation technologique, l'innovation organisationnelle (par la nouvelle gouvernance), l'innovation sociale (par l'impact sur les comportements) et l'innovation territoriale (par le développement économique). Mais ils expérimentent aussi un rôle crucial pour la mise en place d'un développement durable peinant à équilibrer ses trois pôles : le rôle de *médiateur*.

Confrontées à de multiples crises, aussi bien sociales que politiques, et à la perspective d'un éventuel effondrement qui serait la conséquence des désastres climatiques et environnementaux en cours, nos sociétés sont à la recherche active de solutions. Le développement durable incarne le paradigme écologique dominant autour duquel gravitent la plupart de ces solutions, et en particulier celles qui émanent d'un modèle institutionnel²⁵⁶. L'hypothèse qui a supporté les analyses de ce travail consiste à dire que le Parc naturel fait partie des solutions proposées (les PNR assument d'ailleurs explicitement ce rôle²⁵⁷). Les Parcs naturels porteraient en eux un projet ayant une portée plus large que celui qui se trouve confiné dans les limites de leurs territoires : ils espèreraient contribuer, via une expérimentation locale, à la création et à la diffusion d'un *modèle de société* à échelle européenne qui serait à même de répondre aux crises globales.

Les solutions proposées par le « modèle-Parc » ne font pas que s'insérer au sein du paradigme hégémonique : elles viennent le renforcer. Ces solutions présentent le développement durable comme le nouveau modèle qui résoudra les crises (c'est-à-dire comme un changement de paradigme de troisième ordre). Mais ce modèle ne constitue en réalité qu'un changement qui n'est « que » de premier ordre : la durabilité vient simplement s'apposer au paradigme préexistant, à savoir le (néo)libéralisme. Loin de s'amenuiser, cette tendance semble au contraire se renforcer, comme l'en atteste le partenariat public-privé du Parc naturel des Sources. De par leur incapacité à s'extraire du cadre qui les a engendrés, les Parcs naturels viennent en réalité justifier, légitimer et renforcer les idéologies (néo)libérales : ils ne contestent pas, ils collaborent.

Ainsi, lorsque François Charlier explique que l'un des projets du Parc consiste à valoriser la laine des moutons élevés pour leur viande et à la vendre ensuite à une industrie lainière à Verviers qui importe d'Afghanistan les « laines de haute qualité » et exporte dans ses filiales asiatiques la laine belge²⁵⁸, il ne remet en aucun cas en question le fonctionnement

²⁵⁶ Sur les liens d'inertie qui existent entre les institutions et les paradigmes dominants, voir la théorie des *lock-in*. Frank W. Geels et Johan Schot, « Typology of sociotechnical transition pathways », *Research Policy*, n° 36, 2007, pp. 399-417.

²⁵⁷ Ils ont sorti, à la veille de la COP21, un Livre blanc portant sur l'innovation dans lequel ils se présentent comme des territoires-laboratoires « précurseurs » qui amortissent la crise climatique. Ils s'y définissent comme des acteurs potentiels de l'accomplissement d'une « transformation et recomposition des territoires ainsi qu'à la mise en place de nouveaux modèles de société, plus sobres et plus adaptatifs ». Parcs naturels régionaux de France, *L'innovation dans les Parcs naturels régionaux*, edater, octobre 2015, p. 5.

²⁵⁸ « Je pense à un autre de nos projets qui est un projet européen et qui concerne la filière laine, historiquement sur le haut plateau fagnard on élevait beaucoup de moutons, ça a très fort diminué et les éleveurs actuels font du mouton pour la viande, mais peu pour la laine, parce que la filière de valorisation de la laine ne fonctionne pas bien. Et ça leur coûte trop cher de tondre le mouton par rapport à ce qu'ils vont en retirer et donc on a effectué

du système économique. Le modèle que tentent de construire les Parcs naturels est un modèle de croissance économique qui porte en lui la contradiction d'une amélioration locale (sociale et environnementale) en même temps que le maintien d'un système ultra-globalisé, ultra-compétitif et ultra-inégalitaire dont dépendent intégralement les parties qui le constituent. L'intégration de ces idéologies s'illustre jusque dans les choix sémantiques des discours des Parcs, qui parlent non de « crise » mais de « défis », non de « solutions » mais d'« innovations », non de « gaspillage » mais de « valorisation », non de « pollutions » mais de « nuisances ». Grande est alors la tentation de pointer du doigt les comportements des « consom'acteurs » ou de responsabiliser individuellement les directeur-trices d'entreprises pour moraliser la politique et mieux conserver un système agonisant. Dans *Le contrat naturel*, Michel Serres explique que :

« Nous pouvons ralentir les processus déjà lancés, légiférer pour consommer moins de combustibles fossiles, replanter en masse les forêts dévastées... toutes excellentes initiatives, mais qui se ramènent au total, à la figure du vaisseau courant à vingt-cinq nœuds vers une barre rocheuse où immanquablement il se fracassera et sur la passerelle duquel l'officier de quart commande à la machine de réduire la vitesse d'un dixième sans changer de direction²⁵⁹ ».

De leurs propres aveux, les Parcs naturels n'ont ni l'ambition ni les moyens de « révolutionner la Wallonie ou la Belgique²⁶⁰ ». Refusant la doctrine d'un marché qui s'autorégulerait, je me place résolument du côté de celles et ceux qui pensent que la croissance économique infinie est impossible, même dans le cadre du développement durable. De ce fait, je pense que toute tentative d'édification d'un modèle ayant l'ambition d'enrayer

des formations, on a formé les éleveurs pour que s'ils tondent eux-mêmes ils trient la laine efficacement, et donc que la laine valorisable soit mise de côté, ce qui permet de faire un peu mieux, bah de valoriser la tonte. Et du coup il faut aussi trouver des consommateurs de laine, et donc on a relancé à Verviers un laboratoire qui était spécialisé dans la laine, il avait disparu, bah ils relancent tout leur matériel d'analyse et de certification, euh, donc c'est pas gagné mais Verviers étant historiquement une cité lainière, la laine venait de partout dans le monde et d'Australie notamment, euh pour être traitée à Verviers, et parce que Verviers avait une eau particulièrement... l'eau venant de fagnes était particulièrement favorable au traitement de lavage de la laine, et donc c'est une industrie lainière qui a été florissante et puis qui a bien chuté dans les années septante. Mais il reste une entreprise de traitement de la laine qui, pour la laine de haute qualité, traite la laine à Verviers, donc la laine de très haute qualité qui vient d'Afghanistan notamment, vient à Verviers pour être traitée, et les laines médiocres qu'on récolte ici sont envoyées par cette même entreprises sont envoyées dans leurs usines en Asie pour être traitées là-bas. Donc on est dans une position un peu paradoxale où l'expertise est toujours ici mais les produits ne sont plus ici ».

²⁵⁹ Michel Serres, *Le contrat naturel*, Paris, Flammarion, 2009, p. 54.

²⁶⁰ « Par des actions plus locales qu'on espère peut-être être généraliser. Le Parc peut voir à un niveau méta, sans pour autant révolutionner la Wallonie ou la Belgique ». Propos recueillis par Valérie Dumoulin.

les crises sociales et environnementales est voué à l'échec s'il ne tient pas compte du système qui en est responsable, à savoir le capitalisme²⁶¹.

Pour terminer, je prendrai la liberté, certes peu académique mais non moins pertinente, de laisser aux mots de Murray Bookchin, théoricien de l'écologie sociale, le soin de conclure ce travail : « Pour éviter l'impensable, nous devons réaliser l'impossible ».

²⁶¹ Hervé Kempf, *Pour sauver la planète, sortez du capitalisme*, Paris, Seuil, 2009, 168 p., Noémie Klein, *Tout peut changer : capitalisme et changement climatique*, Paris, Actes Sud, 2015, 640 p., Pablo Servigne, *Comment tout peut s'effondrer*, Paris, Seuil, 2015, 296 p.

Bibliographie

BIBLIOGRAPHIE PRIMAIRE

- BRUXELLES ENVIRONNEMENT, site web, URL : <https://environnement.brussels/>.
- COMMISSION DES COMMUNAUTÉS EUROPÉENNES, « Communication de la Commission – Agenda pour un tourisme européen compétitif et durable », 2007, 11 p.
- COMMISSION EUROPÉENNE, *Vers une Europe durable à l'horizon 2030*, 2019, en ligne, consulté le 26/04/19, URL : https://ec.europa.eu/commission/publications/reflection-paper-towards-sustainable-europe-2030_fr.
- CONSEIL DE L'EUROPE, *Charte européenne de l'autonomie locale et rapport explicatif*, Strasbourg, Editions du Conseil de l'Europe, 2008, 50 p.
- DÉCRET RELATIF AUX PARCS NATURELS (M.B. 12.12.1985), 16 juillet 1985, URL : <http://environnement.wallonie.be/legis/parcspacesverts/parc001.htm>.
- FÉDÉRATION DES PARCS NATURELS DE WALLONIE, site web, URL : <http://www.parcsnaturelsdewallonie.be/>.
- FÉDÉRATION DES PARCS NATURELS DE WALLONIE, *Les Parcs naturels de Wallonie. Des territoires de vie et de projet investis directement dans le développement durable* (brochure de présentation), n.d., Région Wallonne, 8 p.
- GÉOPORTAIL DE WALLONIE (site d'information géographique de la Wallonie), « Conservation de la nature – Fiche descriptive », en ligne, consulté le 24/04/19, URL : <http://geoportail.wallonie.be/catalogue/435c454c-0d4b-41cf-a136-a1aba134d9ac.html>.
- JOURNAL OFFICIEL DES COMMUNAUTÉS EUROPÉENNES (JOCE), *Traité sur l'Union Européenne (Maastricht, 7 février 1992)*, n° C191, Maastricht, 1992, 163 p.
- NATIONAAL PARK HOGE KEMPEN, site web, « Règlement d'accessibilité », en ligne, consulté le 21/03/19, URL : <https://www.nationaalparkhogekempen.be/fr/reglement-daccessibilite>.
- ORGANISATION DES NATIONS UNIES, *Rapport Brundtland*, 1987, 349 p.
- PARC NATUREL DE LA VALLÉE DE L'ATTERT, *Actes des 13èmes journées européennes*, 18 et 19 mai 2011, 50 p., URL : http://www.reseau-pwdr.be/sites/default/files/4101_2737-Attert-broch_FINAL.pdf.
- PARC NATUREL DES DEUX OURTHES, *Plan de gestion 2013-2023*, 2013, 60 p., URL : http://www.parcsnaturelsdewallonie.be/wp-content/uploads/2017/03/Plan_de_gestion_PNDO_2013-2023.pdf.
- PARC NATUREL DES HAUTES-FAGNES EIFEL, *Plan de gestion 2016-2026*, 2016, 112 p., URL : <http://www.parcsnaturelsdewallonie.be/wp->
- PARC NATUREL DES HAUTES-FAGNES EIFEL, site web, URL : <http://www.botrange.be/>.
- PARC NATUREL DES HAUTS-PAYS, site web, URL : <https://www.pnhp.be/>.
- PARC NATUREL DES SOURCES, *Plan de gestion 2015-2015*, 2015, 76 p., URL : http://www.stoumont.be/parc_naturel/document2.pdf.
- PARC NATUREL DES SOURCES, site web, URL : <http://www.parcnatureldessources.be/fr>.

- PARC NATUREL RÉGIONAL DES PYRÉNÉES-CATALANES, Site web, consulté le 9/05/19, URL : <http://www.parc-pyrenees-catalanes.fr/actions-parc/societe/education-et-sensibilisation>.

-PARCS NATURELS RÉGIONAUX DE FRANCE, *L'innovation dans les Parcs naturels régionaux*, edater, octobre 2015, 24 p.

-RÉSEAU WALLON DE DÉVELOPPEMENT RURAL, « LEADER », en ligne, consulté le 10/05/19, URL : <http://reseau-pwdr.be/sections/leader>.

-VLANDEREN, Site web, « Natura 2000 », en ligne, consulté le 20/03/19, URL : <https://www.natura2000.vlaanderen.be/over-natura-2000>.

-WALLONIE TERRITOIRE, « L'aménagement du territoire en Wallonie », en ligne, consulté le 24/04/19, URL : http://lampspw.wallonie.be/dgo4/site_amenagement/amenagement/paysage.

BIBLIOGRAPHIE SECONDAIRE

-ACLOQUE Delphine, DELPIROU Aurélien et al., *La France – Territoires et aménagement face à la mondialisation* Paris, Nathan, 2014, 320 p.

-ALBAN Nicolas et HUBERT Gilles, « Le modèle des parcs nationaux à l'épreuve du territoire », *Controverses environnementales : expertise et expertise de l'expertise*, vol. 13, n° 2, 2013, n. p.

-ALBAN Nicolas, « Les parcs nationaux face à la mutation des territoires », *Agriculture et Energie*, Fondation IFRAP, 2019, en ligne, consulté 24/04/19, URL : <http://www.ifrap.org/agriculture-et-energie/les-parcs-nationaux-face-la-mutation-des-territoires#nh7>.

-ALLIE Louis, *La gestion de l'espace touristique dans des Parcs naturels régionaux sous pressions touristiques et urbaine ou comment les acteurs bricolent du développement et de la préservation dans les massifs de Chartreuse et du Vercors*, thèse de doctorat, Université Joseph Fourier, 2004, 521 p.

-AMIN Samir et al., « Qu'est-ce que le néolibéralisme ? », *Actuel Marx*, vol. 2, n° 40, 2006, pp. 12-23.

-ANDREU-BOUSSUT Vincent et CHOBLET Claire, « Entre gouvernance locale et institutionnalisation des territoires », *Les littoraux et la gestion intégrée des zones côtières*, vol. 7, n° 3, 2006, en ligne, consulté le 23/03/19, URL : <https://journals.openedition.org/vertigo/9060#tocto2n1>.

-ANDREU-BOUSSUT Vincent et CHOBLET Claire, « Entre gouvernance locale et institutionnalisation des territoires. Le Parc naturel régional, un modèle pour la gizc ? », *Les littoraux et la gestion intégrée des zones côtières*, vol. 7, n° 3, 200-231.

-ANGEON Valérie, BOISVERT Valérie et CARON Armelle, « La marque “ Parc naturel régional”. Un outil au service d'un développement local durable et un modèle pour les pays du Sud ? », *Afrique contemporaine*, n° 222, 2007, pp. 149-166.

- ATLAN Anne et DARROT Catherine, « Les invasions biologiques, entre écologie et sciences sociales : quelles spécificités pour l’Outremer français ? », *Revue Ecologie (Terre Vie)*, Supplément 11, 2012, n. p.
- BARON Nacima et LAJARGE Romain, *Les Parcs naturels régionaux. Des territoires en expérience*, Paris, Quae, 2015, 248 p.
- BEAUFAYS Jean, *Histoire politique et législative de la Belgique*, Liège, Éditions de l’Université de Liège, 2002-2003, 234 p.
- BERGAMASCHI Alessandro et al., « Conception participative d’un Parc naturel et représentation optimiste du territoire protégé. Le cas du Parco naturale Alpi Marittime », *Téoros, revue de recherche en tourisme*, vol. 37, n° 1, 2018, n. p.
- BERGANDI Donato et BLANDIN Patrick, « De la protection de la nature au développement durable : Genèse d’un oxymore éthique et politique », *loc. cit.*, pp. 103-142.
- BERGÈS Sandrine, « Interview. Entretien de Catherine Larrère », *Éthique et économique*, vol. 2, n° 2, 2004, 8 p.
- BIHR Alain, « L’idéologie néolibérale », *Les langages de l’idéologie. Etudes pluridisciplinaires*, n° 30, 2011, pp. 43-56.
- BLANC Guillaume, « Protection de la nation et construction de la nature. Une histoire des parcs nationaux français depuis 1960 », *Vingtième siècle. Revue d’histoire*, n° 107, 2010, pp. 131-144.
- BLANC Guillaume, « Protection de la nation et construction de la nature », *Vingtième Siècle. Revue d’histoire*, vol. 3, n° 107, 2010, pp. 131-144.
- BONNEUIL Christophe et FRESSOZ Jean-Baptiste, *L’événement anthropocène*, Paris, Seuil, 2016, 336 p.
- BOOKCHIN Murray, *Pour une écologie sociale et radicale*, Neuvy-en-Champagne, Le Passager clandestin, coll. « Les précurseurs de la décroissance », 2014, 92 p.
- BORN C-H, Contrat de rivière Dyle et affluents, Séminaire de droit de l’urbanisme et de l’environnement (SERES), Division de la Nature et des Forêts, *Les zones protégées en Wallonie. Fiche de synthèse*, éditeur responsable S-H Born, 2005, 40 p, URL : http://environnement.wallonie.be/publi/dnf/zones_protegees_wallonie.pdf.
- BRENNETOT Arnaud, « Géohistoire du ‘Néolibéralisme’ », *Politique, Culture, Représentations*, 2013, en ligne, consulté le 24/04/19, URL : <https://journals.openedition.org/cybergeogeo/26071>.
- CARSON Rachel, *Silent Spring*, Boston, Houghton Mifflin Harcourt, 1962, 362 p.
- CORNIL Jean, *Recevoir, célébrer, transmettre*, Bruxelles, PAC, n.d., p. 30.
- COSSON Arnaud et DELORME Jean-Philippe, « Accompagner par la recherche l’innovation sociale dans un Parc naturel régional : un regard en miroir », *Sciences Eaux & Territoires*, vol. 2, n° 17, 2015, pp. 46-51.
- DAMAZIO Alain architecturé par MAYET Benjamin, *Le Dehors de toute chose*, Paris, La Volte, 2016, pp. 15-17.
- DARDOT Pierre et LAVAL Christian, « La nature du néolibéralisme : un enjeu théorique et politique pour la gauche », *Mouvements*, vol. 2, n° 50, 2007, pp. 108-117.

-DAUDÉ Guy, « Les Parcs naturels français », *Revue de Géographie de Lyon*, vol. 51, n° 2, 1976, pp. 99-105.

-DEMAZE Moïse Tsayem, « Paradoxes conceptuels du développement durable et nouvelles initiatives de coopération Nord-Sud : le Mécanisme pour un Développement Propre (MDP) », *Cybergeo : European Journal of Geography*, 2009, en ligne, consulté le 28/04/19, URL : <http://journals.openedition.org/cybergeo/22065>.

-DEMMER Christine, « Grands propriétaires face à la gestion publique de la biodiversité au sein du Parc naturel régional de Camargue », *Natures Sciences Sociétés*, vol. 21, n° 4, 2013, pp. 416-427.

-DEPRAZ Samuel, *Géographie des espaces naturels protégés*, Paris, Armand Colin, 2008, 320 p.

-DESCARTES René, *Discours de la méthode* (1637), Paris, Flammarion, « Garnier Flammarion », 2000, 189 p.

-DESCOLA, Philippe « Postface. Les coulisses de la nature », Adel Selmi et Vincent Hirtzel (dir.), *Gouverner la nature, cahier d'anthropologie sociale*, n° 3, L'Herne, Paris, 2007, 135 p.

-DI MÉO Guy, *Processus de patrimonialisation et construction des territoire*, Colloque « Patrimoine et industrie en Poitou-Charentes : connaître pour valoriser », 2008, 19 p.

-DIEMER Arnaud, « Le développement durable, un changement de paradigme ? », *Revue Francophone du Développement Durable*, n° 10, 2017, n.p.

-DIEMER Arnaud, « Les Parcs naturels régionaux (PNR) : un rôle pionnier en matière de développement durable », *Revue Francophone du Développement Durable*, Hors-série n° 2, 2014, pp. 75-104.

-DORN James A., « Sustainable development : a market-liberal vision », *The Electronic Journal of Sustainable Development*, vol. 1, n° 1, 2007, pp. 27-34.

-DORST Jean, *Avant que nature meure*, Neuchâtel, Delachaux et Niestlé, 1965, 542 p.

-DUFOUR Dany-Robert, « La gouvernance comme nouvelle forme de contrôle social », *Connexions*, n° 91, 2009, pp. 41-54.

-DUFOUR Dany-Robert, « Le cerveau disponible du bébé néolibéral », *Spirale*, n° 80, 2016, pp. 221-223 ; « Le tournant libidinal du capitalisme », *Revue du Mauss*, n° 44, 2014, pp. 27-46.

-DUSEPULCHRE Gaëlle, « La charte européenne de la coopération en matière d'appui à la gouvernance locale : outil et questionnements pour les autorités territoriales », *Coopération décentralisée et développement durable*, vol. 1, n° 1, 2010.

-DUVIGNEAUD Jonas, « L'herborisation de la société royale de botanique de Belgique à Roly et dans le Parc naturel Viroin-Hermeton », *Belgium Journal of Botany*, vol. 123, n° 1, 1990, pp. 45-62

-ERNWEIN Marion, « Du jardinage collectif au paysage bénévole », *Jardiner pour coproduire la ville*, n° 103, 2017, pp. 63-86.

-FOUCAULT Michel, *Surveiller et punir*, Paris, Gallimard, 1975, 360 p. Michel Foucault, *Naissance de la biopolitique*, Paris, Gallimard, 2004, 268 p.

-FOURNIER Marie et BERTRAND François, « Les politiques européennes d'environnement et l'aménagement des territoires », JEAN Yves et BAUELLE Guy (dir.), *L'Europe – Aménager les territoires*, Paris, Armand Colin, 2009, pp. 103-120.

-FOX Stephen, *The American Conservation Movement : John Muir and his Legacy*, Wisconsin, University of Wisconsin Press, 1986, 464 p.

-FRANCONIE Marie Odile, « Comment délimiter un Parc naturel régional ? L'exemple du futur Parc naturel régional de Chartreuse », *Revue de Géographie Alpine*, vol. 81, n° 1, 1993, pp. 33-46.

-FULLA Mathieu, « Quand Pierre Mauroy résistait avec rigueur au “néolibéralisme” (1981-1984) », *Vingtième siècle. Revue d'histoire*, n° 138, 2018, pp. 49-63.

-GEELS Frank W. et SCHOT Johan, « Typology of sociotechnical transition pathways », *Research Policy*, n° 36, 2007, pp. 399-417.

-GIRARDET Claude, « Parc naturel : un rôle de “médiateur” », *Vosges*, 2014, en ligne, consulté le 9/05/19, URL : <https://www.vosgesmatin.fr/vosges/2014/06/14/parc-naturel-un-role-de-mediateur>.

-GOBIN Corinne, « L'Union européenne et la nouvelle gouvernance économique. Un système politique contre l'Etat démocratique », *Revue du Centre d'Études et de Recherches en Administration publique*, n° 25, 2013, pp. 155-180.

-GRAMSCI Antonio, « La science et les idéologies “scientifiques” », *L'homme et la société, revue internationale de recherches et de synthèses sociologiques*, Paris, Anthropos, 1969, pp. 169-174.

-GRAZIANI Sylvie, « Développement territorial durable et participation volontaire : le cas du Parc naturel régional de la Corse », *Revue d'économie régionale & urbaine*, vol. 2, 2004, pp. 239-257.

-HALIMI Serge, *Le grand bond en arrière. Comment l'ordre libéral s'est imposé dans le monde*, Paris, Fayard, 2004, pp. 11-25.

-HALL Peter, « Policy Paradigms, Social Learning, and the State », *Comparative Politics*, vol. 25, n° 3, pp. 275-296.

-HARGUINDÉGUY Jean-Baptiste, « European community politics of development and transboundary cooperation. The case of Interreg III-A France-Spain », *Politiques publiques & Management*, vol. 26, n° 1, 2008, pp. 43-63.

-HÉRITIER Stéphane, « Public Participation and Environmental management in Mountain National Parks », *Journal of alpine reaserch*, vol. 1, n° 98, 2010, n. p.

-HOLVECK Elisabeth, « Le Parc naturel de la Forêt d'Orient : Brève présentation critique », *Travaux de l'Institut de Géographie de Reims*, n° 27-28, 1976, pp. 99-108.

-JACQUÉ Marie, « L'éducation à l'environnement : entre engagements utopistes et intégration idéologique », *Cahiers de l'action*, n° 47, 2016, pp. 13-19.

-JEANPIERRE Laurent, « Une sociologie foucauldienne du néolibéralisme est-elle possible ? », *Sociologie et sociétés*, vol. 38, n° 2, 2006, pp. 87-111.

-JOBERT Bruno (dir.), *Le tournant néolibéral en Europe*, Paris, L'Harmattan, 1994, 328 p.

- JUIGNET Patrick, « Les paradigmes scientifiques selon Thomas Kuhn », *Philosophie, science et société*, 2015, en ligne, consulté le 19/03/19, URL : <https://philosciences.com/philosophie-et-societe/113-paradigme-scientifique-thomas-kuhn>.
- KEMPF Hervé, *Pour sauver la planète, sortez du capitalisme*, Paris, Seuil, 2009, 168 p.
- KLARIN Tomislav, « The Concept of Sustainable Development : From its Beginning to the Contemporary Issues », *Zagreb International Review of Economics & Business*, vol. 21, n° 1, 2018, pp. 67-91.
- KLEIN Noémie, *Tout peut changer : capitalisme et changement climatique*, Paris, Actes Sud, 2015, 640 p.
- KUHN Thomas, *La structure des révolutions scientifiques*, Paris, Flammarion, 1970, 284 p.
- LAJARGE Romain, *Territorialités intentionnelles. Des projets à la création des parcs naturels régionaux (Chartreuse et Monts d'Ardèche)*, Thèse doctorat, Université Grenoble 1, 2000, 663 p.
- LARRÈRE Catherine, *Les philosophies de l'environnement*, Paris, PUF, « Philosophies », 128 p.
- LARRÈRE Raphaël, « Histoire des parcs : les ambitions et les contextes », *Observatoire des représentations du développement durable*, n° 10, 2014, pp. 1-18.
- LASLAZ Lionel, « Autour de la nouvelle loi sur les Parcs nationaux français : enjeux et conflits », *La France : des territoires en mutation*, 2006, en ligne, consulté le 25/04/19, URL : <http://geoconfluences.ens-lyon.fr/doc/territ/FranceMut/FranceMutScient6.htm>.
- LASLAZ Lionel, « Préface », *Revue de géographie alpine / Journal of Alpine Research*, vol. 98, n° 1, 2010, pp. 9-27.
- LATOUCHE Serge, « En finir, une fois pour toutes, avec le développement », *Le Monde Diplomatique*, mai 2001, pp. 6-7.
- LATOUCHE Serge, « L'imposture du développement durable ou les habits neufs du développement », *Mondes en développement*, vol. 1, n° 121, 2003, pp. 23-30.
- LATOUCHE Serge, « Le développement peut-il être "durable" ? », *L'Ecologiste*, vol.2, n° 4, pp. 38-39.
- MAITRE Alexandre, « Comprendre la gouvernance et ses enjeux », *Mouvement communal*, n° 845, 2010, pp. 23-28.
- MARTY Pascal, « La friche entre célébration et disparition, le cas des Hautes-Fagnes et du Levézou », *Journal d'agriculture traditionnelle et de botanique appliquée*, vol. 38, n° 1, 1996, pp. 199-229
- MARX Karl, *Le Capital* (tome 1), Paris, Folio, 2008, 1056 p.
- MICOUD André, « Aux origines des Parcs naturels français (1930-1960) : ruralisme, naturalisme et spiritualité », *Ruralia*, n° 20, 2007, en ligne, consulté le 22/02/19, URL : <https://journals.openedition.org/ruralia/1622#quotation>.
- MUIR John, *My first summer in the Sierra*, New-York, Houghton Mifflin Company, 1911, 148 p.

-MUYSHONDT Vivien, *Les Parcs naturels régionaux, acteurs du développement durable. L'exemple du PNR des Monts d'Ardèche*, mémoire de fin d'études, Université Lumière Lyon 2, 2005, 87 p.

-NJIRO Esther, « Introduction : Sustainable Development an Oxymorion ? », *Empowering Women for Gender Equity*, n° 52, 2002, pp. 3-7.

-PEARCE David, *Economics and Environment. Essays on Ecological Economics and Sustainable Development*, Londres, Edward Elgar, 1998, 202 p.

-PERRON Catherine et PASQUIER Romain, « Régionalisations et régionalismes dans une Europe élargie : les enjeux d'une comparaison Est-Ouest », *Revue d'études comparatives Est-Ouest*, vol. 39, n° 3, 2008, pp. 5-18.

-PETITCLAIR Adèle, *Le postulat critique au cœur de l'analyse de discours. Introduction critique aux bases méthodologiques et épistémologiques des Critical Discourse Studies*, thèse de doctorat, Université de Franche-Comté, 2014, 713 p.

-PIEL Jean, « Le virage néolibéral planétaire depuis 25 ans : la nouveauté proclamée ou le dernier avatar du capitalisme toujours tel qu'en lui-même ? », *Nuevo Mundo*, 2007, en ligne, consulté le 23/03/19, URL : <https://journals.openedition.org/nuevomundo/6183>.

-PUEL Hugues, « Le néolibéralisme, modèle économique dominant », *Revue d'éthique et de théologie morale*, vol. 1, n° 233, 2005, pp. 29-51.

-RICHEZ Gérard, « Réflexions critiques sur les Parcs naturels français », *Revue de Géographie de Lyon*, vol. 51, n° 2, 1975, pp. 189-204.

-RIOUX Jean-François et al., « Le néo-réalisme ou la formulation du paradigme hégémonique en sciences sociales », *Etudes internationales*, vol. 19, n° 1, 1998, pp. 57-73.

-RUMPALA Yannick, « La "consommation durable" comme nouvelle phase d'une gouvernementalisation de la consommation », *Revue française des sciences politiques*, vol. 59, n° 5, 2009, pp. 967-996.

-SACHS Jeffrey, « The Oxymorion of Sustainable Development », *BioScience*, vol. 65, n° 10, 2015, pp. 1027-1029.

-SACHS Wolfgang, « Environment », *The Development Dictionary: A guide to knowledge as a power*, New York, Zed Books, pp. 24-37.

-SANDLOS John, « Nature's nations : the shared conservation history of Canada and the USA », *loc. cit.*, pp. 358-371.

-SAOUTER Catherine, « Patrimoine naturel et médiations visuelles : les solutions du paysage », *Vertigo, la revue électronique en sciences de l'environnement*, Hors-Série n° 16, 2013, en ligne, consulté le 25/04/19, URL : <https://journals.openedition.org/vertigo/13729>.

-SERRES Michel, *Le contrat naturel*, Paris, Flammarion, 2009, 167 p.

-SERVIGNE Pablo, *Comment tout peut s'effondrer*, Paris, Seuil, 2015, 296 p.

-THOMPSON John B., *Ideology and Modern Culture*, Cambridge, Polity Press, 1990, 372 p.

-VAN DIJK Teun, « Principle of critical discourse analysis », *Discourse & Society*, vol. 4, n° 2, 1993, pp. 249-283.

-VASSORT Patrick, *Contre le capitalisme*, Lormont, Le bord de l'eau, 2014, 52 p.

-VÉREZ Jean-Claude, « Le libéralisme économique : atouts et limites », *L'Europe en formation*, vol. 3, n° 381, 2016, pp. 33-42.

-VIDALOU Jean-Baptiste, *Etre forêts. Habiter des territoires en lutte*, Paris, Zone, 2017., 200 p.

-VRIGNON Alexis, « Ecologie politique dans les années 1970 », *Vingtième siècle. Revue d'histoire*, n° 113, 2012, pp. 179-190.

-ZACCAI Edwin, « Définir le développement durable », *Bulletin de la Société géographique de Liège*, n° 41, 2001, pp. 17-25.

-ZACCAI Edwin, « Qu'est-ce que le développement durable ? », Intervention lors du cycle de conférence *Rio, le développement durable 10 ans après*, Paris.

Annexes

ANNEXE I. CLARIFICATION DES CONCEPTS CLÉS

Il m'a paru important de définir quelques concepts clés. La protection de la nature en Belgique se divise en effet en de nombreuses variantes qui, sans un quelques précisions préalables pour les distinguer, pourraient rapidement rendre confuse la compréhension du présent travail.

La forme de protection de la nature la plus stricte et contraignante s'incarne dans les réserves naturelles. En Wallonie²⁶², la réserve naturelle constitue l'un des statuts de protection des zones protégées et existe sous quatre formes : la réserve naturelle agréée, la réserve naturelle domaniale, la réserve forestière, les zones humides et la cavité souterraine d'intérêt scientifique. La réserve naturelle agréée est un espace protégé par une personne physique ou morale autre que la Région wallonne et reconnue par le gouvernement (à la demande du propriétaire). Elle implique la plupart du temps une gestion active du site et son régime de protection est très strict : les interdictions sont nombreuses²⁶³ et ses violations sont passibles de peines correctionnelles²⁶⁴. La réserve naturelle domaniale se distingue de la réserve agréée par le fait qu'elle est érigée par le gouvernement sur des terrains appartenant à la région ou mis à sa disposition à cette fin. Les restrictions dans ces zones sont les mêmes que celles de la réserve naturelle agréée et la circulation à pied y est strictement réglementée. La réserve forestière constitue une forêt ou une partie de forêt, protégée via des interdictions moins contraignantes que dans le cas des précédentes réserves (la chasse y est autorisée, ainsi que certaines formes d'exploitation économique). Les zones humides sont des étendues de marais, de fagnes, de tourbières ou d'eau naturelle dont la valeur écologique est reconnue par le gouvernement. Elles impliquent principalement une protection passive stricte interdisant la destruction des espèces animales et végétales, mais sans toutefois réglementer la circulation²⁶⁵. Enfin, la cavité souterraine d'intérêt scientifique est reconnue pour son intérêt

²⁶² La conservation de l'environnement fait partie des matières dévolues aux Régions depuis 1980. Belgium.be, Informations et services officiels, « Biodiversité et nature », en ligne, consulté le 19/03/19, URL : https://www.belgium.be/fr/environnement/biodiversite_et_nature.

²⁶³ Elles comprennent notamment l'interdiction de modifier les reliefs du sol, de construire des routes, d'arracher de la végétation, de tuer des animaux ou de les chasser.

²⁶⁴ C-H Born, Contrat de rivière Dyle et affluents, Séminaire de droit de l'urbanisme et de l'environnement (SERES), Division de la Nature et des Forêts, *Les zones protégées en Wallonie. Fiche de synthèse*, éditeur responsable S-H Born, 2005, 40 p, URL : http://environnement.wallonie.be/publi/dnf/zones_protegees_wallonie.pdf.

²⁶⁵ *Ibid.*

scientifique par le gouvernement et est soumise au même régime de protection que les zones humides.

A côté des réserves en Région wallonne, Bruxelles compte différents types de réserves : les réserves naturelles, qui couvrent quelques parcelles de la Forêt de Soignes ; les réserves forestières, qui visent la conservation et le maintien d'habitats forestiers fragilisés ou rares en Forêt de Soignes ; et les réserves archéologiques destinées à protéger les vestiges archéologiques²⁶⁶. En Région wallonne comme en Région bruxelloise, ces zones protégées ont en commun une protection dite « passive », basée sur des interdictions strictes et contraignantes, via une approche « sous cloche ». Les réserves peuvent ainsi être des réserves intégrales lorsqu'elles sont créées dans le but d'y laisser les phénomènes naturels évoluer selon leurs lois ou des réserves dirigées lorsqu'une gestion est mise en œuvre pour les maintenir en l'état.

Le Réseau Natura 2000 constitue une deuxième forme de zone protégée, mettant en un réseau européen différents sites Natura 2000 désignés par la Région et soumis à un régime de conservation (articulé autour de la prévention et de la gestion active). Le régime de protection des sites Natura 2000 vise à prévenir la destruction des espèces et la dégradation de leurs habitats en gardant une certaine souplesse qui permette de rendre conjointes des mesures réglementaires et d'autres polices d'utilisation des sols : les activités humaines y sont autorisées pour autant qu'elles ne compromettent pas les objectifs des sites. Ainsi, la désignation d'un site Natura 2000 définit un certain nombre de contraintes qui sont indépendantes de l'accord des propriétaires et des occupant·es : l'ensemble des sites sont soumis à des restrictions générales, et des mesures préventives sont applicables de manière plus spécifique. Les sites sont principalement concentrés en Région wallonne, qui cumule le plus grand nombre de sites²⁶⁷, bien que trois soient dénombrés en Région de Bruxelles-Capitale²⁶⁸ et que la Région flamande porte un projet Natura 2000 pour 2020²⁶⁹.

La Région flamande compte deux principaux types d'aires protégées : les Regionale Landschappen et le Parc National. Le Regionale Landschap (« Paysage régional ») est un

²⁶⁶ Bruxelles Environnement, [environnement.brussels](https://environnement.brussels/thematiques/espaces-verts-et-biodiversite/la-foret-de-soignes/zones-protégees), « Zones protégées », consulté le 19/03/19, URL : <https://environnement.brussels/thematiques/espaces-verts-et-biodiversite/la-foret-de-soignes/zones-protégees>.

²⁶⁷ *Ibid.*

²⁶⁸ Bruxelles Environnement, environnement.brussels.be, « Natura 2000 », consulté le 20/03/19, URL : <https://environnement.brussels/thematiques/espaces-verts-et-biodiversite/action-de-la-region/natura-2000/les-sites-bruxelles>.

²⁶⁹ Vlaanderen.be, « Natura 2000 », en ligne, consulté le 20/03/19, URL : <https://www.natura2000.vlaanderen.be/over-natura-2000>.

territoire auquel est attribuée une certaine valeur culturelle, historique et naturelle. Le terme englobe également l'organisation qui protège et augmente cette valeur. Le territoire en question se compose en conséquent de municipalités, et sa délimitation s'écarte souvent du paysage effectif. Le Regionale Landschap est en somme un accord de coopération visant le développement durable de la région sur bases de certaines valeurs écologiques et naturelles associées au territoire²⁷⁰, ce qui en fait un candidat proche de son équivalent wallon, le Parc naturel.

Il n'existe actuellement qu'un seul Parc national en Belgique : le Parc national des Hoge Kempen (de la Haute-Campine), situé dans la Région flamande (Limbourg). Ce territoire qui était au départ un Regionale Landschap est devenu le premier Parc national de Belgique en 2006 dans le but de valoriser et de protéger une surface majeure. L'objectif de ce parc de grande ampleur est de créer un écosystème aussi naturel et autorégulateur possible, tout en pratiquant des interventions locales²⁷¹ et des aménagements forestiers²⁷². Le régime de protection y est assez souple, puisqu'il tient compte de la fonction récréative du territoire et allie les approches de protection « active » (basée sur la gestion active) et « passive » (basée sur des interdictions : interdiction d'accéder à certaines zones sensibles ou à des zones de reproduction certaines parties de l'année)²⁷³.

Pour terminer ce tour d'horizon et s'en servir pour distinguer l'objet de notre étude des autres régimes de protection de la nature en Belgique, il nous semble opportun de nous arrêter sur le Parc naturel. Territoire rural doté d'un haut intérêt biologique et géographique s'étendant sur une superficie de minimum 5 000 hectares d'un seul tenant et comprenant des types d'espaces aussi divers qu'hétéroclite, le « Parc naturel » semble pour le moins difficile à saisir. Le nom qui lui a été attribué, peu intuitif, fait d'abord penser qu'il s'agit d'un espace vert mis sous cloche. En réalité, il n'en est rien : un Parc naturel est un projet qui aspire à coordonner différentes communes adjacentes et présentant une homogénéité culturelle et/ou naturelle pour mettre en place un mode de développement basé sur la valorisation et la protection du territoire considéré comme patrimoine naturel et culturel riche et fragile. Le régime de protection, extrêmement souple, laisse champ libre à un large mode de

²⁷⁰ Vlaanderen.be, « Regionale Landschappen », en ligne, consulté le 20/03/19, URL : <https://www.regionalelandschappen.be/regionale-landschappen/5401>.

²⁷¹ Les bruyères trop anciennes sont fauchées localement et les herbes sont enlevées lorsqu'elles prolifèrent trop.

²⁷² Les forêts environnantes sont aménagées de sorte à lutter contre certaines espèces envahissantes telles que le cerisier noir et le chêne rouge d'Amérique.

²⁷³ Nationaal Park Hoge Kempen (site officiel), « Règlement d'accessibilité », en ligne, consulté le 21/03/19, URL : <https://www.nationaalparkhogekempen.be/fr/reglement-daccessibilite>.

développement : aucune mesure directe de protection n'est applicable dans les parcs naturels. Mis à part les Regionale Landschappen, qui constituent à peu près leurs homologues flamands, les Parcs naturels ont un statut particulier qui les distingue très fort des autres régimes de zones protégées en Belgique, en ce qu'il ne comprend pas de mesures de protection directe²⁷⁴.

²⁷⁴ *Ibid.*

ANNEXE II. LES PILIERS DU DÉVELOPPEMENT DURABLE

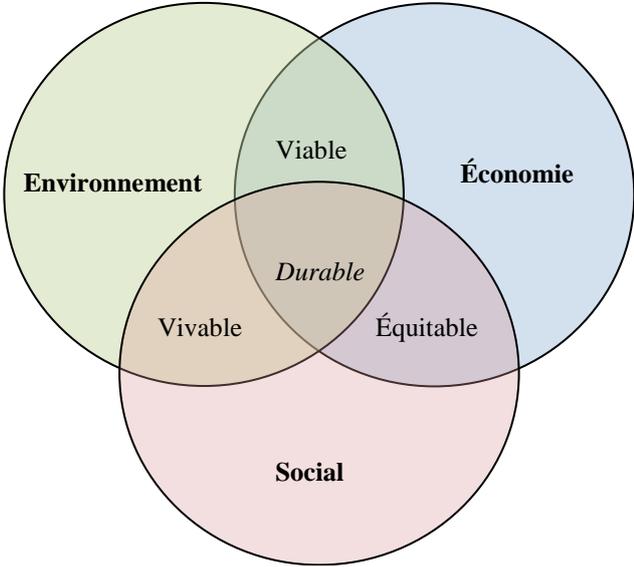


Fig. 1. Piliers du développement durable

ANNEXE III. GUIDE D'ENTRETIEN

1) Ancrage local

1.0 Pouvez-vous nous parler un peu plus de l'ancrage local et des actions du Parc ?

1.1 Par décret, le Parc naturel est un espace visant à promouvoir le développement économique et social en accord avec les aspirations des populations locales. Ceci implique donc un ancrage local fort de vos actions et stratégies. A votre avis, pourquoi cette nécessité d'un ancrage local ?

1.2 Quelles sont les stratégies utilisées pour s'ancrer dans le local ?

- L'ancrage local est-il satisfaisant ?

- Est-ce plutôt facile ou difficile de créer un ancrage local ?

2) Innovations/économie

2.0 L'innovation fait partie des objectifs du PN. Quel(s) type(s) d'innovation tentez-vous d'expérimenter ?

2.1 Partenariat public-privé (pour le PN des Sources) : Comment s'est mis en place le partenariat Public-privé avec SPA ?

-Quels sont les points positifs et difficultés face au partenariat avec SPA MONOPOLE et BRU CHEVRON ?

-Qu'en pensent les différents acteurs qui participent à la gestion du Parc naturel ?

- Qu'en pensent les habitants ?

- Quel serait l'objectif de ce partenariat dans le futur ?

2.2 Le PN a pour but de développer le tourisme local. Dans le plan de gestion, on parle d'un « tourisme de qualité ». Qu'entendez-vous par là ?

-Comment arriver à cette forme de tourisme ?

-Pour le moment, est-ce satisfaisant ?

3) Environnement

3.0 Qu'est-ce que le « patrimoine naturel » pour vous ?

-Qu'est ce qui est mis en place pour favoriser la protection et l'entretien du patrimoine naturel ?

-Qui se charge de l'entretien du patrimoine ?

-Comment le Parc peut-il influencer les grands enjeux climatiques ?

-Comment peut-on influencer les grands enjeux écologiques ?

3.1 Espèces invasives : Quelle est la politique du PN par rapport aux espèces envahissantes ?

3.2 Comment se positionne le PN par rapport à la chasse ? La chasse permet-elle de réguler la biodiversité ?

-Quelle est la part de chasseurs qui chassent pour leur loisir/ pour la gestion du parc ?

-Y-a-t-il consensus au sein des acteurs qui gèrent le PN ?

-Qu'en pense la population locale ?

-Le secteur de la chasse permet-il de compter sur des rentrées économiques ?

ANNEXE IV. RETRANSCRIPTION DES ENTRETIENS

Parc naturel des Hauts-Pays (Thierry Brejean)

Pour me présenter, je suis directeur depuis 6 ans. Ce n'est pas mon métier, au départ je suis prof de math. Je ne suis pas agronome, je ne suis pas naturaliste, je ne suis pas dans le milieu touristique. Toute une partie de ma vie professionnelle a tourné autour du développement local et des collectivités locales : j'ai pas mal travaillé à Charleroi. J'ai fait une bifurcation biologique assez intense, j'ai décidé de démissionner de mon poste de directeur adjoint pour occuper ce poste, pour des raisons de qualités de vie. Quand j'ai vu l'appel à candidature je me suis dit que c'était l'occasion de lever un défi car le parc était dans l'essoufflement : la directrice était partie, et j'ai repris le bébé et l'eau du bain en décembre 2013. Ma formation m'a permis d'avoir un volet gestion, un volet politique aussi, puisque j'étais directeur adjoint du cabinet pendant les grandes affaires : Publifin, l'Euro 2000, etc. Mon équipe est assez réduite : nous sommes sept personnes. C'est un tout petit parc. J'ai deux agronomes qui s'occupent de la gestion des milieux naturels ; j'ai une personne à l'accueil, au départ graduée en tourisme, et instituteur également, passionné d'images et de courts métrages (il a un drone). On a beaucoup de polyvalence, les personnes qui sont employées au Parc et qui y restent sont généralement des personnes qui ont plusieurs cordes à leur arc. Une personne en 4/5^e temps, chargée de sensibiliser dans des écoles (soit dans le cadre de formations à la carte) ou dans l'extrascolaire. J'ai une personne à mi-temps qui s'occupe de l'aspect logistique, de la promotion du Parc dans tout ce qui est manifestation (il co-anime aussi le volet circuit-court) ; et la dernière personne est géographe de formation et a tout le volet aménagement du territoire (un volet hyper essentiel) mais aussi le CODT (le CODT a supprimé un certain nombre de relations avec les Parcs, comme le lien Parc naturel avec AVI). Le géographe a pour but d'aider à la rédaction de la charte paysagère, qui est un outil de gestion important, car chaque Parc naturel est doté d'un plan de gestion (pas encore sorti pour ce Parc-ci) qui doit être évalué au bout de 10 ans par le ministre de tutelle et approuvé. Il y a cinq ans, en décembre 2013, j'ai pris le bébé et l'eau du bain, j'ai dû procéder à pas mal de modifications, dont des licenciements, de manière à remettre en perspective le parc dans ses missions essentielles. Par exemple, j'avais deux chargés de mission temps plein dans les écoles et seulement un mi-temps agronomique, c'était déséquilibré. Ce parc n'avait pas d'identité, pas de logo, pas de rencontres avec le public. Maintenant, on a des grandes rencontres : « Terroir & Mémoire », chaque année on va dans une commune du Parc pour

présenter l'événement, qui est familial, pendant une journée, et qui permet de comprendre l'outil parc (la notion de Parc naturel ça n'a aucun sens, c'est confondu avec réserve naturelle, avec Parc nationaux ou PairiDaiza). On a décidé de mettre à la fois une commune, un lieu, un personnage et une thématique pour ces événements. On a voulu faire passer l'outil parc par un événement grand public, famille, qui met en lumière des objets méconnus de leur patrimoine matériel ou immatériel et qui montre que le Parc naturel ce n'est pas que des petits oiseaux, pas que du bocage, c'est aussi autre chose ; et ça c'est un point de vue. Ma touche à l'édifice, ça a été aussi ça : on a dans le cadre des journées européennes des Parcs décidé de développer une thématique et on a choisi de développer la culture comme 4^e pilier du développement durable. Ça a été déconcertant car on a l'habitude de parler des milieux naturels, du paysage, des circuits courts, de la ferme, etc. Ici on a pris le contre-pied, pour travailler différemment. Un clin d'œil aussi puisque Mons terminait son année européenne de capitale culturelle ; nous on s'est demandé comment, avec des acteurs locaux, on peut promouvoir un territoire en prenant cette notion de développement durable toujours comme fil conducteur.

Qu'entendez-vous par ancrage territorial ?

Notre Parc naturel est assez particulier par rapport aux autres. Toutes les communes ne sont pas entièrement intégrées. On n'a que Honnelles et Quévy qui est intégrée complètement. Ancrage territorial, je pense que le volet naturel est important mais le Haut Pays historiquement était une zone qui permettait aux personnes du Borinage de se distraire, passer une journée. Donc, dans l'idée locale, le Haut Pays a toujours été considéré comme un lieu de quiétude, de repos, qui permettait de sortir de l'industrie lourde ; le monde ouvrier avait pris pour habitude de venir s'oxygéner sur cette zone. Ça permettait d'avoir un dépaysement. Donc il y avait déjà un ancrage dans l'esprit des gens.

Le bourgmestre Bernard Paget en avait marre que la France venait déverser du lisier de porcs dans ses terres. Il voulait que le territoire s'inscrive dans une démarche durable de protection environnementale, et s'est renseigné sur les outils. Historiquement, le premier décret date de 1985. L'outil parc était le seul outil à destination des communes rurales qui leur permettait de mener des actions sur la ruralité. Il n'y en avait pas d'autre. C'est suite à une réaction d'une pollution que le bourgmestre est allé voir ses voisins, et leur a demandé si la démarche Parc naturel les intéressait. C'était d'autant plus pertinent qu'il y avait une faune et une flore incroyable, des richesses, même si ce n'était pas la première condition. Le Parc ne s'est pas bâti sur base de Natagora, c'était une démarche politique : on se regroupe, on essaye de se voir. Et puis forcément, quand les communes voisines ont dit oui, tout le monde s'est

mis en route, les six communes ont été pointées et l'intercommunale environnement IDA a été chargée d'établir un plan de gestion.

Dans le Hainaut, on a trois parcs naturels. En plus de celui-ci, il y a le Pays des communes et les Plaines de l'Escaut. Le pouvoir organisateur de ces deux parcs est l'intercommunale elle-même qui a créé un sous-secteur touristique vert. Par contre l'IDA (équivalent de l'IDTA en Wallonie picarde - le Hainaut était au niveau développement territorial scindé en trois strates nord-sud : la Wallonie Picarde, le cœur du Hainaut, et le Pays de Charleroi et le Chimacien : on a l'IDTA, l'IDA et Ygretec, trois intercommunes de développement techniques qui ont plusieurs missions, à savoir la promotion du territoire, le développement des zoning, l'accueil des entreprises. Seule l'IDTA a voulu un sous-secteur vert. L'IDA n'a pas voulu, elle était partenaire du Parc jusqu'à l'affaire Publifin. Une intercommunale qui subventionne une intercommunale ça fait trop poupée russe ; on a du nettoyer et on a perdu 5000 euros de subsides.) Donc originellement, en plus des six communes, il y avait l'IDA comme partenaire et la province du Hainaut. Ce sont ces 8 partenaires qui ont décidé de préparer un plan de gestion et l'ont confié au bureau d'étude de l'IDA. Il a été approuvé en 2012 ; ça fait 7 ans qu'il est là, et il sortira en 2020. On a à la fois la charte paysagère (partie intégrante du PDG) et avec les élections, tous les six ans, nos instances sont renouvelées. Alors ce qui pose problème, en termes de gestion, c'est que dans le décret on définit un PO et une Commission de gestion. Le PO peut prendre plusieurs formes ; une intercommunale, une province, une association de projet. Nous, nous étions trois intercommunales à l'origine, mais le législateur qui a modifié le code de démocratie locale en 2016 a décidé qu'une intercommunale ne pouvait pas avoir comme structure juridique la notion d'ASBL. Avec l'affaire Publifin, le ministre a demandé à ce que les deux Parcs qui restaient encore en intercommunale changent de structure ; on a dissout l'intercommunale et on est devenus ASBL. Le PO c'est une coquille vide : il cherche les cotisations des communes (92.500 euros chez nous), 75.000 euros sont réinjectés à la commission de gestion, et le reste sert pour des opérations de promotion et aux opérations immobilières potentielles (ici, dans la Maison du Parc, on n'est pas propriétaires mais locataires, car c'est une ancienne école). Le PO est le premier élément en liaison avec les communes et est uniquement composé d'élus, de politiques, de conseillers communaux ou provinciaux ; c'est une ASBL de droit public et c'est elle qui constitue la commission de gestion et lance l'appel à candidature. La commission de gestion est une deuxième ASBL composée à moitié d'élus du PO (conseillers communaux ou provinciaux) et moitié issus de la société civile (agriculteurs, etc.). Ces gens sont souvent déjà acteurs ou ont été rencontrés dans le cadre d'activités. Quand je suis arrivé en 2014, les

élections avaient eu lieu en 2012, j'ai créé cette commission de gestion et j'ai tout de suite vu des déficits. Par exemple, pas de représentants de la société pour la commune de Quiévy. Parce que pour ces gens-là, on n'était pas dans les Hauts-Pays. On a mis en place une fête de Parc, ce qui a permis de fidéliser un public qui se déplace avec nous d'année en année. Quand on a fait « Terroir & Mémoire » en 2015, on a laissé un espace aux associations qui souhaitaient venir se présenter. Les Gendarmes (association folklorique) étaient venus de Quiévy et se sont mêlés au spectacle (reconstruction historique) ; ils ont ensuite développé des projets ensemble ; et maintenant un maillage s'est créé. Quand je vais pouvoir renoncer après mon PO et lancer l'appel à candidature, je sais que je vais avoir des candidats. C'était mon combat : c'est un Parc qui ne concerne pas que les Hauts-Pays historiques, qui concerne aussi Dour, Quiévy, etc. L'ancrage, il y avait une particularité ; quelqu'un de Quiévy se sentait plus Montois dans l'esprit. Il a fallu par ce territoire un peu artificiel leur montrer que c'est un écrin ; et maintenant les gens visitent. Les premières personnes qui souhaitent découvrir nos richesses, c'était les riverains du Parc. Ça rentre dans la logique du Développement durable et du circuit court, ça développe le tourisme de proximité. On leur montre ce qui se passe chez leurs voisins.

Quelles sont les limites du Parc naturel ?

Il a fallu répondre à des logiques en termes de biodiversité et de maillage écologique. Ne peuvent être membres d'un Parc naturel que des communes rurales ou semi-rurales. Mais on ne s'arrête pas à cette réflexion ; le Parc a 19 ans, le but est de lui donner un avenir et se demander si son territoire est encore cohérent. Le territoire écologique n'a pas de frontière. On nous demande de faire de plus en plus avec de moins en moins, on doit mettre en place des innovations, des expérimentations. Par exemple, on fait des chantiers participatifs, quand on a une zone à gérer, à faucher, un travail avec des écoles, avec des structures, des ambassadeurs du Parc. On a balisé des centaines de kilomètres du Parc. Entretenir un tel balisage, ça coûte très cher. Donc on a mis en place un système de parrainage du Parc. On veut développer quelque chose de pérenne. Les balises, on sait que c'est pas beau. Alors on a développé des outils autour de balades numérisées, sur Cirkwi. Ce sont des promenades auxquelles on a accès même sans wifi (pas de 4G sur le territoire). Plutôt que de créer des nouvelles balades avec du balisage sur le territoire, on a développé toute une série de promenades accessibles via un smartphone, et on y met du contenu. C'était une manière d'avancer dans ce contexte-là. Le balisage qui y est y est, mais les nouvelles promenades ne sont pas balisées. C'est pratique. En plus, le vandalisme existe, donc on veut travailler d'une

autre manière. Par contre, il faut faire attention à quelque chose : on est la région de Mons-Borinage, pas du Brabant Wallon, et la fracture numérique existe chez nous (connaissance des outils, accès au numérique), on ne veut pas rendre élitiste notre démarche. On a toujours des cartes, des fascicules de soutien. Le randonneur, même s'il a son smartphone, il aime avoir sa carte, de toute façon. C'est pas simple en termes d'identité : la première démarche était de faire connaître l'outil parc chez les riverains.

Qu'entendez-vous par « outil parc » ?

Habiter un Parc naturel, c'est contraignant : il y a cette légende. Nous on dit que c'est faux. Bien sûr le territoire est soumis à des règles de gestion, mais elles ne sont pas contraignantes et elles apportent de la valeur ajoutée. Le PN, c'est humain admis. Le fait d'habiter un PN, c'est être certain que la biodiversité sera au moins équivalente si pas préservée quand on aura des velléités (et on a encore de la chance de ne pas avoir d'usines au sein du Parc). Un des problèmes qu'on peut rencontrer ici, ce sont les parcs éoliens. On est dans une zone bocagère, il y a très peu de forêts. Ce qui fait qu'on est très prisés pour les prospecteurs des parcs éoliens. On a des énormes éoliennes qui ont un impact visuel. Il y avait des projets du côté de la frontière française, on essaye de contenir ces projets. Par contre, on a de plus en plus de petites éoliennes. Là, on se positionne différemment. On a des positions en aménagement du territoire, et on a un avis consultatif. Un agriculteur voulait produire sa propre éolienne, ce qui est chouette, mais on a refusé parce que la zone était fragile. On a refusé, mais le ministre a accepté. On essaye d'avoir une vision générale mais au niveau politique c'est compliqué. C'est comme pour le haut débit, on n'en a pas ici, car les grands opérateurs n'investissent pas ici, ce n'est pas rentable. Nous, on doit trouver un équilibre là-dedans, à un moment il faut faire un choix, un pylône dans un champ ce n'est pas esthétiquement beau, mais il faut le faire, car la ruralité ne doit pas mourir non plus. Malgré tout, il y a des médecins, des homes, des structures qui ont besoin de ces outils. On doit trouver l'équilibre. La grave erreur dans le passé c'est de ne pas avoir demandé de mesures compensatoires, de ne pas avoir dit : en contrepartie, investissez pour remailler des bocages, creuser des marres, planter des haies. À chaque fois qu'on creuse une marre, c'est à chaque fois 1.200 ou 1.300 euros. On ne verra les fruits de ce genre de choses que dix ans plus tard, mais ça fait une dynamique. Par exemple, beaucoup de gens ici ont des vergers. Nous on propose à la location une presse sur remorque, qui permet de presser directement le jus. Planter c'est bien, valoriser c'est mieux. Cette presse mobile, quand les saisons sont bonnes, elle est demandée de fin août à fin octobre. C'est ce genre d'actions qui permet aussi de se

dire que tout compte fait, vivre dans un PN c'est intéressant, car à la fois j'ai un paysage intéressant auquel on fait attention, à la fois il y a des freins aux velléités, on aide à ce que le patrimoine local soit porteur, on donne des conseils et on prête des outils pour aider à valoriser. On veut montrer que c'est pas plus compliqué d'avoir un projet immobilier dans un PN qu'ailleurs. Le problème ce sont les néo-ruraux. C'est un conflit permanent qu'on vit. On a des zones qui sont devenues des cités-dortoirs. Il y a eu des migrations vers la ruralité, des remembrements agricoles, qui ont saccagé les bocages. Le problème c'est qu'au niveau sanction, suivi, contrôle, on n'a aucun pouvoir contraignant, contrairement aux parcs français qui peuvent sanctionner. L'histoire de l'éolienne est hyper symptomatique. On a toujours une histoire politique qui peut interférer dans notre avis. Le bourgmestre reçoit notre dossier, qui ne fait que constater, va parler à l'agriculteur, et pour finir c'est les gens qui exploitent du côté de Perway qui poussent à l'agriculture intensive. Le risque il est là. Être dans un PN, ça a un sens aussi pour ces choses-là, parce qu'on crée une dynamique. C'est grâce à ça que des villes deviennent attrayantes pour le tourisme. Si le Parc naturel n'est pas dans le combat à côté des riverains, ils vont comprendre que leur parcelle va devenir source de nuisances, d'une part à cause des pesticides, de l'autre à cause du réchauffement climatique. Le PN c'est un outil d'innovation, pour dans trente ans certes, mais ça doit aussi être tangible maintenant. Ça doit permettre d'accomplir des choses dans l'immédiat.

Au niveau des expertises rendues par le PN, comment intégrez-vous la population locale ?

On doit l'intégrer. D'abord, c'est un principe démocratique que personnellement je défendrai toujours. La politique des quartiers, je l'ai mise en place à Charleroi. La dynamique quartier, quand on entre dans le domaine urbain ou rural, c'est important. Le Plan de gestion, il doit être soumis au conseil communal. Donc il doit être discuté aussi avant. Il n'y a pas de règle. On est contraints à écrire le plan de gestion d'une certaine manière, avec des critères mesurables. Mais chaque chargé de mission est autonome dans sa matière. On a fait deux sondages différents, un tout-public et un pour les associations, pour mesurer les niveaux de compréhension, de perception. Et puis, on va aussi poser les questions : est-ce qu'ils ont une action en tête ? Comment ils veulent s'impliquer ? De là, on dégagne des ateliers par thématiques pour que les gens apportent leur pierre à l'édifice. Ça veut dire qu'on est dans cette phase de décantation, et on passe ensuite à la seconde phase où on amène du grain à moudre : on met ces éléments en lien avec notre expérience, avec nos idées novatrices, avec le conseil scientifique. Et notre rôle, c'est de faire croire aux gens... enfin c'est très politique ce que je dis, plutôt de faire comprendre aux gens que rien n'est figé et qu'ils peuvent toujours

apporter quelque chose à leur territoire. Mais on est dans l'intérêt général et pas dans l'intérêt particulier.

Vous avez beaucoup de participation ?

Pour l'instant, on est à 6 ou 7% de la population qui participe. Notre idée c'est qu'il y ait vraiment une participation, pour la charte paysagère aussi. On a démarré en 2018 sur un premier sondage qui posait la question « tiens, quels sont pour vous au niveau du parc les éléments qui sont symboliques pour le territoire ? ». On travaille avec espace environnement. Ça c'est pour le plan de gestion et la charte paysagère.

Les expertises, comment sont-elles rendues ?

L'expertise, nous la mettons à destination des communes. Nous on est là en tant que soutien, soit à la demande quand il y a un besoin à résoudre, soit pour un plan global. La charte paysagère met une série de recommandations sur place en fonction du territoire. Ça c'est le rôle du Parc : on est en réaction pour les choses qui apportent des nuisances, et en même temps on ne s'impose pas en tant qu'autorité ou défenseurs de l'écologie à tout train. On est sur une logique du bien vivre ensemble, on doit concilier le fait qu'on a des espèces très rares, mais à côté de ça on a des gens qui développent leurs activités. Je déteste les intégristes quels qu'ils soient, même dans l'écologie, surtout dans l'écologie, parce que ce n'est pas ma vision. On a des personnes qui sont impossibles dans Natagora. Le Ravel s'arrête à un endroit près de la frontière française dans un bois. Ça fait 9 ans qu'il est en construction. Parce que Natagora a acheté une partie du bois, en a fait une réserve naturelle, et refuse que cette réserve soit traversée par le Ravel. Ils estiment que puisque cette zone a été rendue sauvage par le fait que la ligne de chemin de fer n'ait pas pu être utilisée, il n'y a aucune raison pour créer un Ravel. Pourtant, niveau local, c'est un Ravel important. Eux ne veulent pas à cause des espèces rares que ça pourrait perturber. Je ne supporte pas. C'est le rôle du parc aussi de faire ça. Forcément, quand il s'est agi de reconnaître la zone comme réserve naturelle, le bourgmestre de Honnelle, quand il a vu qu'ils barricadaient la zone, empêchaient les promeneurs de se promener, a refusé en tant que Président du parc de donner la reconnaissance de la réserve naturelle. Comme quoi le politique, quel qu'il soit, qu'on soit extrémiste parce qu'on pense qu'on détient la vérité et qu'on préserve en fermant, a une incidence. Bien sûr que la réserve naturelle ne doit pas être ouverte constamment ; on ne peut pas y faire n'importe quoi n'importe comment ; mais de là à empêcher les gens d'y accéder, ça je n'accepte pas. D'un autre côté, commencer à faire des concours de moissonneuses

batteuses n'importe où, ça ne va pas non plus. On est toujours un peu entre les deux. Par exemple il y avait une mode de moto-cross, oui ça apporte pas mal de choses au niveau économique, mais pour finir il a dû partir car les autorités communales en avaient marre des nuisances ; mais du coup le gars est parti dans une autre commune, donc ça reste dans le Parc.

Comment le Parc se positionne ?

On a seulement des conseillers. Par exemple, en été les villages sont en fête. Il y a des concours de moissonneuses batteuses, des nuisances. Nous on essaye de trouver les zones où ces concours seront les moins nuisibles possibles pour l'environnement. À un moment, quand ils avaient imaginé faire un concours sur une zone sensible, on leur a dit que ce serait plus intéressant de les faire ailleurs. Mais on ne s'y oppose pas. On reste un Parc naturel. On a aussi le festival de Dour, qui est un festival immense. À un moment il faut avoir conscience que c'est beau de mener des actions qui disent favoriser ceci ou cela, et qu'après on a un festival qui a pris une telle dimension qu'il en devient contraignant : les nuisances elles sont là. Un tel événement pourrait pourtant servir comme point d'entrée dans le Parc naturel. Quand il y a des activités, il faut pouvoir moyenner et surtout voir les effets collatéraux non en termes de nuisances mais en termes de développement. On a aussi pour mission le développement local du territoire. Mais c'est quoi ? Tous les bourgmestres veulent de plus en plus d'habitats parce que ça apporte de l'argent. On a parfois des projets immobiliers en bordures de milieux humides qui ne peuvent pas ne pas avoir de conséquence sur la faune et la flore. Donc bien sûr ça apportera de l'argent, mais est-ce que ce n'est pas démesuré ? Bien sûr qu'on a besoin d'habitats. Par exemple, dans cette zone-ci, les pressions foncières sont terribles. C'est aussi l'inconvénient de vivre sur un parc : à partir du moment où ce sont des territoires préservés, eh bien il y a une grande pression. Plus encore dans les Honnelles, on est dans la zone Dour-Colfontaine. Au niveau des revenus cadastraux et des prix de l'habitat, c'est nettement moindre. Si on veut vraiment s'impliquer dans un territoire, pas en tant que néo-ruraux qui ne font qu'y passer, mais si on veut vraiment s'impliquer, s'imprégner, vivre dans sa commune et la connaître, c'est une chose hyper intéressante.

Comment gérez-vous les zones les plus pauvres du territoire ? Le Borinage par exemple est l'une des régions les plus pauvres de Belgique.

C'est effectivement une des plus pauvres de Belgique. J'ai dit qu'on n'était pas dans le Brabant wallon, effectivement. Et il y a une grande différence entre les habitants de cette zone-ci et un habitant d'ici, quoi. Parce que forcément au Borinage on a tous les stigmates, et

puis surtout vous avez pas la machine à feu quoi, c'est un ancien site minier de toute façon. Effectivement, c'est pas les mêmes esprits non plus, mais même, je vais vous dire, la question des communes, on a eu quarante ans l'année passée, donc 10 communes pour former Honnelles (Honnelles a été créée avec des communes, parce que très peu de communes ont changé depuis, oui Gand, Charleroi, Namur, etc.) ont décidé parce qu'il y avait deux rivières (grand Tonnelle, petit Tonnelle), mais il y a dix ducasses, encore. Les gens, il y a toujours des rivalités, des stigmates de la féodalité qui font qu'en gros, bah ça s'entend pas, quoi. Ça reste assez particulier. Quelqu'un qui habite Noirchain, Eugies, reste avant tout dans son ancrage, il y a une espèce d'appartenance. Alors quand on a des esprits comme ça, alors vous imaginez, l'appartenance Parc naturel. Déjà que c'est compliqué, surtout quand on voit la commune de Quiévy qui est hyper étendue, c'est énorme, et la maison de la commune elle est là. Ce sont des communes hyper différentes, des gens hyper différents, des mentalités hyper différentes, il n'y a pas d'identité au sein de la commune elle-même. C'est hyper compliqué. Mais au final c'est comme un millefeuille : ce qui m'intéresse c'est la béchamel qui permet au millefeuille d'avoir plus de goût. Le parc, je veux que ce soit la béchamel. C'est pas simple, mais c'est ça qui est intéressant, c'est l'humain au centre de tout au centre de toute chose. Alors, orientation intra muros de la prise de la richesse, connaissance locale, on travaille par cercles concentriques. On travaille avec Mons, et ils veulent faire un sous-secteur vert. C'est ça qu'ils veulent faire. Moi il y a cinq ans ils m'ont dit : non, pas question de faire ça. L'histoire Publifin a accéléré le processus. Maintenant ils veulent bien. Oui il y a des zones intéressantes sur le plan touristique, une richesse, mais là entre Mons et notre territoire il y a un truc à faire. À tel point, c'est un scoop, que j'ai été invité au collège de Mons parce qu'ils souhaitent intégrer le Parc. Il y a un intérêt. Parce qu'il y a des zones Natura 2000 qui fonctionnent sur cette structure et forcément elles dépassent la frontière, mais le maillage écologique n'a pas de frontière. Faire des actions ici et pas là ça n'a pas de sens. Bien sûr on peut faire des accords de coopération, mais l'idée c'est de travailler un peu différemment, surtout sur la mobilité. Le problème de la mobilité est important. Les gares, c'est intéressant, l'idée c'est de proposer des circuits de mobilité douce vers les Hauts-Pays, mais avec des vélos assistés, car c'est hyper valonné. L'idéal, c'est de dire : « ok, ce serait intéressant de développer un pôle vert au sens d'une forêt domaniale ». Il y a une forêt toujours exploitée pour son bois dans le Parc. C'est une zone très prisée, et au niveau géologique il y a des choses intéressantes (une faille géologique). Et là, on pourrait travailler avec les nouvelles technologies. C'est un peu mon dada. C'est de se dire : tiens, pourquoi ne pas travailler avec de la réalité augmentée ? Et de proposer un éveil. Parce qu'il n'y a pas plus frustrant que quelqu'un qui veut faire un éveil

nature et de ne rien voir, parce que c'est pas le bon moment, parce qu'il fait mauvais, parce que ci, parce que ça. L'idée c'est de faire ça sur le biotope, et de montrer tout ce qu'il y a à voir. On pourrait, en plus, établir des liens avec le parc scientifique. L'université de Mons, ils ont un spin-off là-dessus. Et là on est dans l'économie. Mais de l'économie tournée vers le tourisme. Avec le pavillon des chasseurs, il est classé, il faut le rénover, il y a un potentiel. Il n'y a pas de diplôme pour gérer un Parc naturel ; on est sept dans l'équipe, on vient de tous les domaines ; ce qui fait que moi je suis à la fois comptable, à la gestion des ressources humaines, à la gestion technique, etc. Depuis 2015, on s'est dit qu'on allait annoncer un printemps une conférence de presse, sur laquelle on fait un petit bilan de l'année écoulée et sur laquelle on fait une annonce de notre teaser, ce qui nous permet d'avoir une couverture médiatique. On essaye de communiquer. C'est pour ça qu'on a laissé tomber le journal du parc, qui était trop cher, et qu'on a remplacé par Facebook, les réseaux sociaux, les petits films.

Vous avez parlé de réchauffement climatique. Selon vous, quel est le rôle du Parc naturel au sein des enjeux plus globaux ? Le Parc a-t-il quelque chose à apporter ?

Le Parc naturel des Hauts-Pays, non... Si, il doit veiller sur les ressources qui sont sur son territoire. Si vous bétonnez, si vous augmentez les surfaces, même s'il y a dans le plan de secteur des potentialités, si vous n'êtes pas dans l'intensification, pas dans la ruralité, mais dans le fait d'avoir sa parcelle, sa quatre façades, on est, d'une manière ou d'une autre, finalement, en n'étant pas attentif à ça, on va ne pas contenir les nuisances potentielles pour le développement durable. Maintenant, en tant qu'entité Parc naturel, vous savez, moi les marches climatiques, les manifestations, les machins comme ça, oui, c'est dans l'ère du temps. On surfe là-dessus. Eux, oui, ils se tapent sur la gueule, parce qu'ils sont en vert ou en jaune, enfin je caricature mais ok, il y a cette fameuse loi, révision de la constitution, cette loi climat, on sait bien que c'est fini dans deux mois donc il faut arrêter de nous prendre pour des débiles mais ok, j'ai l'impression que les parcs sont issus du sommet de Rio, et que ce soit les agenda 21, les GAL, et tout ça, participent de la même dynamique. Un Parc naturel est une zone structurée. Ce que je voudrais pas c'est qu'on perde notre identité. Chaque parc a sa propre identité. En France, ils veulent faire un seul Parc. Pour des raisons politiques on est resté à un seul parc pendant des années, et tout à coup, ils ont fleuri. À un moment, je pense qu'il vaut mieux travailler sur des outils qui existent, sur des territoires qui ont déjà expérimenté des choses. Parce qu'on peut très bien imaginer, et ça c'est faire des villes-porte, c'est pas parce que cette partie de Colfontaine ne se trouve pas dans le parc qu'on n'a jamais

fait d'action avec eux, qu'on ne leur a jamais rien proposé. C'est possible aussi. Maintenant, nous, Parc naturel, les manifs c'est très bien, les jeunes du Parc se sont dit : « on va faire une délégation, et on va aller à une manif à Bruxelles ». Moi j'ai dit : « mais une manif de quoi ? ». Montrer que les parcs sont là ? Mais quelle est votre revendication en tant que parc ? C'est dans notre revendication, les gars. Le réchauffement climatique, c'est dans nos missions. C'est une manière de conscientiser la population : si on a des règles un peu plus contraignantes sur le plan urbanistique, ça va dans le sens de la durabilité. Quand on parle d'érosion des sols, de culture intensive, des circuits-courts, du slow tourisme, c'est la phase d'expérimentation qui participe à cette logique-là.

Le Parc naturel peut être un outil pour expérimenter le développement durable à une échelle plus locale ?

Bien sûr. Bien sûr. Nous avons dans nos missions d'être dans l'innovation et d'être dans le partenariat. C'est dans nos missions, et c'est ce qu'on oublie parfois. Le partenariat, ça peut être multiple. Les subventions sont ce qu'elles sont, mais moi la course à la subvention c'est pas mon intérêt. Des parcs avec vingt-trente personnes qui sont au top pendant un moment, puis quand les institutions européennes ne savent plus payer on licencie, ok, c'est une façon de voir les choses, mais comment rendre pérenne ce qu'on fait ? L'objectif c'est de mener des actions avec les moyens qui sont les nôtres, en allant chercher du sponsoring, en participant aux projets européens, en faisant des études. Mais l'idée c'est de penser à confier ce qui a été réalisé à des structures qui vont continuer à faire vivre. Si c'est pour faire des études, mais qu'on alimente plus parce qu'on n'a pas prévu de fonctionnement, ça ne va pas. Que les communes soient rurales ou pas, on est touché sur la gestion du broil. L'intérêt c'est de créer un maillage avec les communes, et de travailler à échelle européenne. Plutôt que de créer des vélos-route, le balisage c'est une chose, on a les subventions pour le faire, mais une fois que les communes auront les balisages sur le territoire, et que les panneaux auront été détruits, vandalisés, que sais-je, eh bien, les communes n'auront pas les moyens de remplacer. Donc c'est un peu ça le problème du saupoudrage ; c'est bien de participer à des projets d'envergure, mais à partir du moment où le balisage ne va pas être maintenu, les gens vont venir une fois, deux fois, trois fois, et puis c'est fini. C'est comme en Wallonie picarde, ils ont fait une belle route touristique, ça a été dégradé, et c'est parti. C'est ça le problème. Il faut être innovant, créatif, imaginatif, et surtout, s'appuyer sur les richesses locales ; et c'est pas une question de pognon, c'est une question de cerveau. La richesse du territoire, c'est l'intelligence de son territoire, et le bien-vivre ensemble. C'est bien de faire Wallonie-propre

une fois par an, et moi je le fais en cuistax avec les écoles, dans les homes. Ça se fait, et les gens savent que ça se fait. C'est concret. Alors oui, ça passe pas dans les médias, mais ça se sait. On parle du social. À aucun moment, on parle du volet social dans les missions du parc. En France, ça se fait : le social, on fait des actions dessus. Ici ça a été gommé, car on part de la ruralité. Il n'y a aucun Parc naturel dans le Brabant wallon, par contre il y a des GAL, parce qu'ils mènent une politique économique plus importante, et que c'est une dynamique sociale différente.

L'éducation au territoire fait comprendre à un adulte même précaire ce qu'est l'outil parc. On a des ancrages dans les écoles car on y mène des actions, soit de manière ponctuelle, soit de manière plus suivie, comme les écoles éco-citoyennes avec un événement clôture, une remise des prix. Chaque enfant reçoit une boîte à tartines qui permet de dire : « je participe au développement durable, j'ai une boîte à tartines ». Et on fait passer le message comme ça. Les enfants travaillent sur des thématiques, l'eau, la nature, font des carrés potagers. C'est par ce biais-là, et aussi en travaillant sur l'intergénérationnel. On a pas mal de homes sur notre territoire, et une jeunesse intéressante. On fait des choses autour des pommes : on amène la presse, les enfants regardent comment faire le jus, participent au pressage, puis on fait de la tarte avec les anciens à la maison liégeoise de cohésion sociale, ou au home ici. Le volet social est intéressant mais il n'est pas inscrit. Moi, je suis chef de groupement d'un centre d'interaction sociale, je sais que les revenus d'intégration niveau social sont de plus en plus nombreux, la paupérisation, plus de 55% de la population entre 18 et 65 ans qui n'ont pas un diplôme au-delà du primaire. Ça c'est une conscience. Mais ça veut dire que c'est très bien d'être attentif au crapaud, c'est intéressant, mais il faut expliquer aussi à ces personnes dont les préoccupations ne sont pas celles-là qu'occuper un territoire c'est aller vers l'autre, pas avec le jargon, pas avec les barbelés.

Vous avez parlé de pression immobilière, n'y-a-t-il pas un risque de gentrification ?

Nous, quand on mène nos actions au niveau des écoles, on les mène dans tout le territoire de la commune, qu'il soit dans le parc ou pas. On sait que les préoccupations des dourois sont tout à fait autres. N'empêche, il y a un Ravel, il y a des potentialités d'animation qui coûtent rien et qui apportent un peu de distraction, de la distraction dans leur vie compliquée. Que ce soit alcool, violence, il faut pas se leurrer, on est pas dans le monde des Bisounours. Quand on fait un sentier naturel, on a un petit subsidé, on met sur le site, on fait un tas de pierres, un tas de bois pour les reptiles. Même ici, dans une région dite privilégiée, le tas de bois, on doit le remplacer parce qu'on le vole. C'est notre rôle d'insister là-dessus, sur

le volet éducatif. Quand on fait un projet dans une école pendant une année, les élèves en deuxième continuent le projet. C'est peut-être des gouttes d'eau dans l'océan, mais moi je suis assez confiant dans l'aspect éducation. Mais la pression économique est terrible.

Parc naturel des Sources (Valérie Dumoulin)

Dans le plan de gestion, le mot « ancrage local » ressort à plusieurs reprises. Qu'entendez-vous par là ?

Le Parc doit être porté par les habitants, c'est pas juste une équipe. Il faut inclure la population, c'est leur territoire. Un Parc naturel doit œuvrer pour la qualité des habitants. L'avis des habitants permanents et des touristes est primordial. On avait relevé un cadastre de toutes les assocés actives sur le territoire, et on s'est rendu compte que du côté de Stoumont il y a énormément de choses mises sur pied, beaucoup de bonne volonté, beaucoup d'initiatives, mais qui manquent un peu de structuration, de moyens (ce sont principalement des bénévoles), de temps. Et pour nous c'est vraiment important.

Pourquoi cette volonté de s'inscrire dans le local ? Par local, vous entendez surtout habitants et touristes. Est-ce que c'est plus une question d'informer, de sensibiliser, de l'impliquer, de valoriser l'image, de prendre l'habitant en compte lors de prise de décision ?

Les deux premières, oui. D'abord informer effectivement. Il y a beaucoup de gens qui sont bien dans leur territoire mais qui n'ont pas conscience de tout ce qu'il héberge en termes de paysages, de ressources locales, etc. Vraiment, il y a un pilier d'information : voilà, vous habitez dans un Parc naturel, qu'est ce que c'est un Parc naturel, pourquoi ça a été reconnu. Sensibiliser un peu les gens à la chance qu'ils ont de vivre dans un Parc naturel. De là, vous avez des richesses, pourquoi faut-il les protéger, du coup bah voilà c'est surtout pour préserver leur cadre de vie. Dans ce parc, il y a une ressource importante, qui est les forêts et l'eau, à travers l'entreprise Spadel. Pour ces deux ressources, notamment, une fois que les habitants sont bien sensibilisés aux richesses et pourquoi il faut les protéger, bah c'est clair qu'il faut les impliquer, car on ne sait pas tout faire tout seul, il faut qu'ils mettent la main à la pâte. Vraiment s'imprégner, intégrer le territoire comme étant le leur.

Les deux manières d'impliquer l'habitant, c'est un réseau de bénévoles qui aident à l'entretien du territoire, et une assemblée pour demander l'avis des gens. Cela a-t-il déjà été fait ?

Non, ça n'a pas été fait. Il y a une volonté d'impliquer concrètement les gens à travers le bénévolat. Il peut y avoir différents groupes de travail, par exemple sur les ruches, ou les PCDN (plan communal de développement de la nature), à Stoumont il y a un réseau de bénévoles qui font vivre le projet. À côté de ça, oui, les consultations populaires, ça nous intéresse. Maintenant, on est bien conscients qu'il faut faire attention à ne pas consulter pour consulter, pour se donner bonne conscience et faire croire qu'on tient compte des avis ; je ne suis pas sûre qu'on va y avoir recours régulièrement, car c'est dur à mettre en place. Ici on a une étudiante qui va commencer ce mois-ci et qui commence à étudier les interactions entre les citoyens et le Parc naturel, et voir comment ça peut être mis en place.

Au niveau des expertises, elles ne sont contraignantes que pour la construction des routes. Mais y-a-t-il une volonté dans le futur d'intégrer les habitants pour produire cette expertise, ou est-ce qu'elle sera produite uniquement par les gestionnaires du parc ?

C'est une bonne question. Je ne sais pas, l'avenir nous le dira, car je ne sais pas comment ça se passe dans les autres parcs. La seule chose que je sais, c'est qu'il y a des sous-commissions. Donc, l'avis sur l'urbanisme, ça doit être la commission du Parc naturel des sources qui le rend, mais dans les autres parcs, pour ne pas réunir toute l'assemblée générale où ils sont parfois plus de trente, il y a une sous-commission, par exemple aménagement du territoire, avec des personnes qui ont des compétences là-dedans. Ça peut être une compétence large, il faut les trois piliers du développement durable. Ça sera un petit comité, composé de quelques personnes. Est-ce qu'on inclura là-dedans des citoyens ? Ça se peut, mais peut-être citoyens, peut-être pas citoyen lambda, plutôt citoyen qui est déjà sensibilisé, qui aura déjà des connaissances dans l'aménagement du territoire, comme un architecte. Mais vraiment le citoyen lambda je ne sais pas si...

Une différence avec le Parc naturel des Hautes Fagnes et le nôtre, c'est que là-bas c'est énorme. Toutes les communes ne sont pas prises entièrement, et c'est compliqué de l'expliquer aux gens. Ici c'est plus petit, donc c'est plus facile. Je pense que l'avis des citoyens, je pense que les citoyens seront intéressés par les questions de remise d'avis d'urbanisme uniquement lorsqu'il s'agit de sujets sensibles.

Comme quoi par exemple ?

Comme les éoliennes. Là ils seront plutôt contre. À voir, il y en aura peut-être qui seront pour.

Là il y a des projets ? Quelle est la position du Parc ?

Là c'est trop tard, on n'a pas eu le temps de remettre un avis. Les éoliennes peuvent nuire à la biodiversité, peuvent être placées dans un couloir de migration. L'avis peut être pertinent à donner pour un parc, la question c'est d'avoir les informations. Ici il est trop tôt pour avoir un avis. Les autres sujets sensibles ça peut être le lotissement, les gros poulaillers, etc. Ce genre de question fait débat. A voir comment gérer ces questions.

Question plus générale. Quelle est pour vous la philosophie du Parc naturel ?

Oui, je dirais l'environnement, le développement durable. Le cadre de vie, le bien-être, c'est quelque chose d'important. Là j'ai plus de mal à répondre car c'est plus ma philosophie, je peux pas parler au nom de l'administration, mais ceux-là sont partagés par eux. Et puis surtout, ne pas vouloir se substituer à ce qui existe. C'est vraiment essentiel. On a pas mal de ressources au niveau du territoire, d'associations, de services communaux qui sont hyper compétents, et l'idée c'est vraiment pas de venir avec nos grosses bottes. Il y a des choses qui existent, c'est super bien fait, à nous de rassembler et de potentialiser les énergies, de rassembler ça permet de réduire les énergies mises en place. Augmenter le potentiel d'action. On va pas réinventer la roue. Si des assoc font des choses dans leur coin autant rassembler, et si quelqu'un a le temps de coordonner, c'est important. C'est un rôle de relais, de plateforme, donner des énergies.

Je pense que tout ce qui est économie circulaire, c'est super important aussi. Maintenant, économie circulaire, qu'elle soit au sein du parc ou d'une région plus vaste, le but ce n'est pas de se centrer sur soi-même. Il y a d'autres choses qu'on peut envisager sur 4 ou 5 communes.

Par rapport au secteur économique, il y a une volonté de développer l'économie locale, et le bien-être via l'économie locale et le tourisme. Quelle est la vision que porte le parc par rapport au tourisme ? Volonté d'un tourisme de qualité ?

Oui c'est vraiment ça. On a vraiment pour le moment une dualité importante entre les deux entités. A Spa on a plutôt un tourisme citadin avec des hôtels de standing, pour les termes. Du côté de Stoumont on a plutôt des gîtes. Spa bénéficie de son histoire, de visites thermales. Les gens connaissent Spa pour ça. C'était une ville riche à l'époque. Stoumont, c'est une commune rurale. Et donc là les gens viennent pour les balades, se reposer, faire un barbecue, c'est vraiment pas les mêmes touristes. Nous au niveau du Parc naturel on aimerait développer un tourisme plus vert, éviter des grosses chaînes d'hôtels qui se multiplient.

Plutôt comme Stoumont ?

Comme Stoumont à Stoumont, en favorisant les restaurateurs qui font appel à des produits locaux, en variant l'offre de balades. Sur Spa, ça va aussi être au niveau de la restauration, de qualité, mais de plus local quoi. C'est complémentaire. Qu'on ait affaire à des gîtes ruraux ou à des hôtels. Ça peut être valorisé dans les deux cas.

Ces deux types de tourisme sont considérés comme de qualité ?

Le tourisme vert de Stoumont oui si on y inclut toutes les notions de gestion de déchets. Du côté de Spa, la qualité viendra de ce qu'on peut amener de local dans les prestations, dans la restauration.

Le critère pour avoir un tourisme de qualité, c'est de faire vivre l'économie locale et de faire favoriser les produits locaux ?

Voilà, de valoriser les promenades, etc. Pas de valoriser Francorchamps. Mais ça n'implique que moi. C'est probablement partagé, mais je ne sais pas.

Dans les Hautes-Fagnes, certains points attirent fort les touristes, ce qui crée une pression. Comment on peut gérer ces enjeux autour du tourisme et des pressions environnementales ?

C'est clair qu'on va pas mettre sous cloche les endroits intéressants. Il y aura certains noyaux de biodiversité qu'on va vraiment protéger. L'idée c'est de canaliser le public dans certains endroits, de donner des informations et de sensibiliser, et de dire voilà au sein du territoire il y a des richesses, vous pouvez venir les voir mais vous devez rester sur les caillebotis. On leur explique pourquoi ils ne peuvent pas marcher sur les bois à telle période. Ce n'est pas une mise sous cloche mais c'est vraiment prioriser les zones du territoire en zones où il ne faut vraiment pas y aller et les autres.

Pas d'infrastructure comme des barrières ?

On n'en a pas encore parlé. C'est pas parce qu'il n'y a pas de barrière qu'on autorise l'accès. On peut dire là-bas il y a quelque chose d'intéressant mais on ne peut pas y aller comme ça, juste dans le cas d'une visite guidée. Quand on interdit, les gens ont envie d'y aller, et plus c'est interdit plus c'est tentant et plus c'est tentant plus les gens y vont et détruisent.

Le but à long terme serait de développer le tourisme et faire en sorte qu'il s'allie avec une forme de respect de l'environnement ?

Oui, c'est le but, avoir du plaisir à découvrir le territoire tout en ayant une action positive sur celui-ci.

Il y a un partenariat public-privé avec Spa Monopole et Bru-Chevron. C'est la première fois que ça arrive. D'où vient cette idée ?

Le partenariat c'est avec Bru-Chevron, Spa Monopole et le Domaine de Bérinzenne. Le domaine, c'est un partenaire privé. Les bâtiments appartiennent à la Région wallonne, mais c'est une ASBL. Qui est subsidiée par des fonds publics entre autres.

Pourquoi ce partenariat, bah ça coulait de source. Spadel, dans le cadre de la protection de ses eaux de captage a fait un modus vivendi, enfin c'était plutôt Spa Monopole, la ville de Spa, l'ASBL domaine de Bérinzenne et le DNF, qui ont fait un document feuille de route pour la protection des sources, et ça s'appelle Modus Vivendi. Ça détermine vraiment les grandes lignes de ce qu'on veut dans le territoire dans le cadre de la prévention des captages. C'était logique que ces quatre-là s'associent finalement. Et avec Stoumont qui a aussi pas mal de captage sur son territoire, et la société Bru Stoumont, c'était logique de rassembler ces acteurs-là.

Spadel a tout intérêt à préserver les captages pour les ressources économiques. Le domaine de Bérinzenne a tout intérêt à protéger les Fagnes, qui est vraiment là que sont les sources d'eau. Le Domaine de Bérinzenne c'est une association active dans l'environnement, ils ont un musée, ils reçoivent des classes pour éduquer au respect de l'environnement, il y a un projet européen qui vise à restaurer les habitats humides et tourbeux, différentes activités qui ont lieu ici. Et nous, Parc naturel, on est finalement partenaire de Bérinzennes. Le domaine de Bérinzennes n'a pas de territoire mais peut restaurer des territoires qui appartiennent à la Région wallonne. Le projet LIFE, voilà.

Dans le cadre de ce partenariat, y-a-t-il eu des divergences au niveau de la ligne politique ?

Pour le moment, non. On sort vraiment de l'aspect politisé de la structure. Donc c'est très positif. Maintenant c'est sûr qu'on verra l'avenir. C'est un partenariat qui mérite d'avoir quelques années de vie pour voir comment ça va évoluer. Parce que dans tout partenariat il y a des risques. Et les risques quand il y a une société privée qui intervient dans des projets comme ça, et le risque c'est que les intérêts de la société privée ne soit pas la conservation de la nature mais plutôt des intérêts économiques. Mais bon d'un autre côté, bah voilà, dans le

cas de Spadel, la protection des sources, qu'elle soit économique ou environnementale, on est dans un objectif commun donc ce n'est pas du tout quelque chose de dérangeant.

Est-ce qu'il y a déjà eu un travail auprès du public par rapport à ce partenariat ?

Il y a eu une enquête publique qui a été proposée mais pas eu de réponse. Par contre, quand on a fait notre plan de gestion, on a fait deux séances publiques d'information. On a présenté le projet dans chaque commune et demandé aux citoyens s'ils avaient des idées de projets. Nous à la base on travaillait par objectif, dans tel objectif on voudrait avoir tel projet. Avec les citoyens, on travaillait dans l'autre sens c'était plutôt quel projet concret vous voulez et à nous de le remettre dans les cadres. Et là on a eu une cinquantaine de citoyens qui sont venus à chaque réunion donc c'est pas mal ça veut dire qu'il y a un intérêt, on n'a pas eu de détracteurs, de gens qui étaient vraiment opposés, mais on a eu des gens qui avaient un peu peur. On a dû leur expliquer que nous on était là pour proposer des projets, pour faire le relais, mais pas pour amener une couche. Leur crainte, c'était par rapport aux avis, aux réunions. Je pense qu'il y a une grosse confusion dans tous les parcs, c'est la confusion entre Parc naturel et réserve naturelle. Il faut rassurer les gens là-dessus. On est un service à la population plutôt qu'un empêcheur de tourner en rond. On est là pour leur territoire mais ça ça prendra des années ; c'est avec les projets qu'on pourrait crédibiliser cet aspect-là.

Comment est venue l'idée de ce partenariat ?

Je n'étais pas là à ce moment-là. Il y avait l'idée de faire un parc par un responsable du DNF. L'idée a mûri. Fort du Modus Vivendi qui y est déjà partie prenante, ils se sont dit pourquoi on prendrait pas l'idée du parc. Ce n'est pas Spadel et Domaine de Bérinzenne qui ont été chercher les communes pour dire voilà on fait un parc, et ce n'est pas non plus les communes qui ont dit on va faire ça. L'initiative de la création d'un parc part toujours de l'initiative des communes au départ. Mais là dès le début les quatre étaient ensemble. Et avant ça d'autres communes étaient intéressées de rentrer dans le parc et finalement ça n'a pas abouti parce que certaines communes avaient un peu peur des contraintes, elles n'avaient pas saisi l'opportunité pour leur territoire.

Le partenariat ne risque-t-il pas de faire des contraintes pour la gestion de l'environnement ?

Je n'en sais rien, honnêtement c'est l'avenir qui nous le dira, en principe on est tous là pour un objectif commun. C'est un espoir en tout cas qu'il n'y ait pas de considération autre que l'objet du parc.

Sur la notion d'innovation, le mot « laboratoire expérimental » est souvent revenu. Qu'entendez-vous par là ? En quoi le Parc met en place des innovations ?

Pour avoir des projets innovants en termes de développement durable, rester l'échelle d'une commune c'est pas faisable. Les parcs naturels c'est des structures idéales pour mettre ce genre de chose en place car ils sont intercommunaux. L'avantage d'un Parc naturel c'est qu'il est subsidié pour ses frais de fonctionnement et donc en admettant qu'on ait un petit comité de citoyens qui veulent mettre quelque chose en place c'est difficile de financer quelque chose d'innovant avec des fonds propres ; et donc une structure comme celle-ci c'est l'idéal, c'est pouvoir réfléchir sur le dossier, collecter les données et mettre le dossier sur pied. Par exemple, le projet Life c'est des heures et des heures de travail, donc s'il n'y a pas des structures ou une université qui peuvent porter ces projets c'est vraiment difficile de mettre ça sur pied. Donc je pense que les parcs naturels sont tout indiqués pour faire ça, pour tester de nouvelles méthodes, voir si ça marche, et les étendre.

Quels sont les critères pour dire qu'un projet fonctionne ?

Il y a des indicateurs de suivi. Un questionnaire avant-après, est-ce que l'information a bien été envoyée, est-ce qu'elle a été comprise. Ça c'est pédagogique. Un projet biodiversité, c'est des mares pour favoriser les libellules, il va pouvoir évaluer pour voir si les libellules reviennent ou pas.

Un des critères dans l'éco-pâturage, c'est celui de la valorisation économique.

Je pense que c'est un critère intéressant, il n'y a rien à faire. Si on peut valoriser les actions sur le plan économique c'est tout bon. Par exemple la gestion des déchets, si on fait un projet de gestion des déchets chez les citoyens, les citoyens doivent trier comme ci comme ça, mais si à côté de ça ben ils se passent de poubelles, c'est une valorisation économique et on aura beaucoup plus d'affluence pour ce genre de projet.

Le but, c'est donc de répandre des comportements sans que cela soit contraignant au niveau du comportement, et sachant que ça peut être valorisant sur le plan économique ?

Beh ça pourrait être contraignant s'il y a une valorisation économique. On peut leur dire oui c'est chiant mais vous gagnez 100 euros.

Mais juste l'argument environnemental ne permet pas d'avoir des comportements contraignants ?

A voir sur qui on tombe. On a un peu de tout et là on est trop prématuré dans le parc pour savoir quel profil on a. On aura toujours des récalcitrants. Et il y aura toujours des gens qui vont tout faire mais s'ils n'ont rien financièrement en retour.

Y aura-t-il l'idée d'avoir une main d'œuvre salariée pour l'entretien technique par le Parc ou plutôt un réseau de bénévoles ?

Pourquoi pas, pourquoi pas, mais ça ça dépendra des financements. Si on peut développer une filière qui permet de s'autofinancer pourquoi pas. Mais l'idée c'est de pas faire de concurrence aux personnes qui travaillent sur le parc. Par exemple on pourrait aider les citoyens à mesurer leurs arbres en cas d'exploitation (il y a des compétences en interne), on ne pourra pas le faire de manière gratuite parce que c'est de la concurrence déloyale pour les forestiers, mais on ne pourrait pas non plus les faire payer, et entrer en concurrence enfin je ne sais pas.

En quoi le Parc naturel est-il porteur d'un projet futur ? Quelle est la vision idéale d'une société future dont serait porteuse le parc ?

Je ne sais pas comment l'exprimer. Le parc peut mettre en place des projets soit à l'échelle du parc soit à plus large échelle avec des collaborations extérieures. Si le projet prend, il pourrait être étendu à plus large échelle, ce qui ferait du parc un territoire laboratoire, c'est ce que vous disiez. Le but c'est de pouvoir en tant que Parc naturel de mettre des projets comme ça.

Le but ce serait d'avoir une société qui protège la nature et qui ait en même temps un développement local ?

Oui, plus résiliente. Le but ce serait aussi d'avoir une société plus humaine. On ne peut pas mettre des actions en place sans mettre l'humain au centre des projets et montrer que ça bénéficie à tous. On parle de l'alimentation locale, bio, oui c'est très bien, mais il ne faut pas que ça concerne seulement certains nantis, il faut que ça favorise tout le monde.

Comment le parc pourrait arriver à prendre en compte les personnes précarisées ?

Bonne question. Je ne sais pas y répondre.

Qu'est ce que pour toi le patrimoine naturel et pourquoi est-ce important de le préserver ?

Le patrimoine naturel comprend l'eau et les forêts... Global mais pour le parc c'est eau et forêts. On a les eaux de rivière, les eaux de surface. On a tout ce qui est habitat humide. Tout ce qui comporte de l'eau. Ce sont des habitats très menacés au niveau de l'Europe. Il y a les Fagnes.

Et pourquoi c'est important de le protéger ?

Il y a déjà l'aspect patrimonial. Ça fait partie de notre culture, de notre environnement. Mais aussi par rapport à des considérations environnementales, par rapport aux tourbières justement, c'est des puits de carbone. Les tourbières qui sont le premier filtre pour les eaux de captage. Tout un pan de filtration n'est plus assuré. Au niveau du patrimoine naturel, on a des espèces, faunes et flores vraiment intéressantes. Ils sont liés aux habitats dont j'ai parlé. Au niveau de statut, on a des réserves naturelles, des sites natura 2000. Ça aussi c'est un patrimoine à conserver.

Comment est-ce que cette volonté de protection de la faune et de la flore s'intègre au sein des grands enjeux globaux, par exemple le changement climatique ? Le Parc a-t-il la volonté de fléchir ces enjeux ?

Si, on en tient compte. Par des actions plus locales qu'on espère peut-être être généralisé. Le Parc peut voir à un niveau méta, sans pour autant révolutionner la Wallonie ou la Belgique. Je pense qu'il y a des projets qui peuvent se mettre en place à échelle de plusieurs parcs naturels et puis faire tache d'huile quoi. Par exemple, les deux communes du parc, on signe, je ne sais pas si c'est une convention, bah POLLEC par exemple, c'est dans le cadre des conventions, ils ont signé je ne sais pas si c'est une charte ou une convention pour diminuer le GES. POLLEC c'est Politique Locale changement climatique ou un truc comme ça. Dans ce cadre, le parc aussi pourrait avoir une vue. Plutôt que chaque commune fasse des actions chez elle il y a moyen de globaliser les deux et de voir un effet positif plus important et puis au-delà d'autres communes.

De quoi ou de qui faut-il protéger l'environnement ? Au niveau des buts à atteindre, sur quoi a-t-on un levier ? Sur le tourisme, les mauvaises pratiques, les industries, les consommateurs, les lois ?

Moi je dirais le tourisme pour des régions fort prisées pour celles-ci. C'est vrai qu'on a l'habitude de voir taper sur les agriculteurs à cause des pesticides mais quand je vois ici, c'est

plutôt les particuliers, les comportements des particuliers qui posent problème, plutôt que les agriculteurs. Je pense qu'il y a un changement de comportement à induire. Je pense qu'au niveau politique y'a moyen aussi au travers des lois communales, des règlements communaux. Il y a peut-être des petites choses à faire pour appuyer les comportements c'est pas tout de dire « vous savez ce serait bien de faire ça », si à côté il y a des assistants communaux ça aura plus de poids.

Pour clarifier, les comportements des habitants sont des choses sur lesquelles on peut avoir un levier sur la protection de l'environnement. Et les deux manières d'avoir un levier là-dessus, c'est d'une part l'information et la sensibilisation et d'autre part les lois communales ?

Oui, de toute façon tout est lié. Il ne faut pas attendre que ça vienne tout du dessus, et il ne faut pas attendre que le citoyen fasse tout non plus.

Le parc a un rôle médian là-dedans ?

Oui, d'accorder oui. Je ne sais pas trop quoi dire d'autre là-dessus. Je voulais dire autre chose mais je ne m'en souviens plus.

*Il y a des espèces envahissantes en Wallonie. Quelle est la politique du parc en la matière ?
Le Parc a-t-il un avis à donner là-dessus ?*

Je ne sais pas s'il y a un avis à donner mais on peut mettre des projets sur pied. Par exemple, la Balsamine de l'Himalaya, c'est une plante invasive. Invasive c'est plus loin qu'envahissant. Envahissant ça peut être une plante qui est chez nous et qui a une expansion telle que cela pose des dégâts (par exemple les scolytes). La Balsamine c'est une espèce invasive car elle ne vient pas de chez nous et elle prend la place des espèces de chez nous. Le parc peut prendre des mesures, mettre des projets sur pied, et donc ça oui c'est en cours. Le but, pour tout ce qui est espèce invasive liée aux cours d'eau, ce serait d'aider les contrats de rivière déjà présents mais qui ont des moyens limités, ce sera de les aider. Mais de nouveau pour d'autres espèces on pourrait imaginer des projets innovants pour des espèces dont on n'aurait pas encore connaissance d'une gestion qui marche. On pourrait essayer sur un petit morceau, voir si ça marche et puis l'étendre quoi.

Les ratons-laveurs sont impossibles à éradiquer complètement en raison de leur large dispersion. Dans quelle mesure est-ce que c'est pertinent de les éradiquer sachant que les actions seront continues ?

C'est pas pertinent à l'échelle du parc mais c'est pertinent si tous les parcs font la même chose, si le DNF met en place des actions, c'est la superposition de toutes les actions qui va faire que tout le territoire est moins impacté, mais évidemment il faudrait des règlements européens. Si on ne fait rien, alors il ne se passera jamais rien. Il faut aussi donner de l'impulsion. Nous les parcs on est 11 en Wallonie, si on fait tous quelque chose c'est déjà quelque chose. On le voit par rapport aux Balsamines, tous les contrats de rivière, leur but c'est de les enrayer. Si tout le monde les aide, à un moment donné ça rayonne. Il y a moyen d'en arriver à bout. Il faut pas juste arracher les fleurs, il faut aller chez le pépiniériste et interdire la vente. Parce que ce sont des fleurs qui sont très jolies, c'est ça le problème. Et donc pour les pépiniéristes c'est génial. Mais c'est le cas de beaucoup d'espèces. Il faut interdire la vente, expliquer, sensibiliser. Parce que c'est pas parce que c'est sur le papier, sur une loi, que c'est suivi. C'est pas tout d'avoir des actions concrètes d'éradication (c'est-à-dire d'arrachage des végétaux et de... Tuer les espèces animales) il faut aller au-delà.

En Ardennes, c'est un territoire très réputé pour la chasse. Est-ce que dans le cadre de ce territoire, la chasse est vue comme une régulation positive, ou comme un problème parce qu'il y en a trop ?

Les deux. C'est positif car c'est une charge trop importante, on constate les dégâts. Mais d'un autre côté un territoire plus large doit s'autoréguler. Mais c'est personnel et je ne peux pas parler au nom de tous. Le territoire du parc se voit ouvert à tous les acteurs : il en faut pour les promeneurs, pour les chasseurs, pour le DNF, pour la production de bois. Il faut essayer d'avoir un équilibre entre tous les services rendus par le territoire.

Il y a quelque chose que tu veux ajouter ?

C'est clair que nous la place du social on a encore trop difficile ; la priorité c'est dans tout ce qui est projet concret conservation de la nature et d'aménagement du territoire. La place du social elle viendra après. Par là, j'entends intégrer la population. Je pense qu'on a encore beaucoup à apprendre. Ici voilà c'est un peu des bonnes intentions tout ce dont on a parlé, à voir comment on va mettre tout ça en musique.

Parc naturel des Hautes-Fagnes Eifel (François Charlier)

Pouvez-vous vous présenter ?

Je suis l'avant dernier directeur engagé. Au niveau expérience, Valérie est engagée, elle a participé à la construction du Parc, elle a été chargée de mission à Botrange pendant quelques années. Et Mélanie elle a été engagée en octobre passé venant d'autres structures. Les anciens directeurs, bah Hautes-Sures Forest d'Anliers en ce qui concerne le décret actuel Parc naturel régionaux de 2008, ce que je sais c'est Domacien qui m'a un peu... parce que lui a été en partie à la manœuvre. Donc lui, le parc Hautes Sures, euh la présidente du Parc Françoise Guernaud est la présidente de la fédération des parcs naturels régionaux wallons et ils ont été consultés ou co rédacteurs du décret actuel de 2008 qui est fort inspiré du décret français avec l'énorme différence c'est qu'en France l'avis des parcs est contraignant dans toute une série de domaines, chez nous pas du tout. Sur certains domaines, notamment en aménagement du territoire.

Tandis qu'ici c'est sur la construction de routes ?

Ici, non. Enfin c'est possible mais je ne l'ai pas identifié ce truc-là.

Au sujet de l'ancrage local, j'ai vu que c'était quelque chose qui revenait souvent dans le plan de gestion. Qu'est-ce que vous entendez par là ?

Ça m'oblige à parler de l'histoire de notre parc, donc en 1971 dans la foulée de la création des parcs naturels régionaux en France qui datent des années 60. Donc les parcs naturels régionaux sont venus après les parcs nationaux. En Belgique, la Province de Liège a voulu mettre en place un Parc naturel régional, euh, un peu à l'image des parcs français et il a été décidé dès le départ d'en faire un Parc naturel transfrontalier avec une partie allemande et une partie belge sur la frontière est. Le Parc a été découpé en Belgique, mais je pense en Allemagne aussi, suivant les limites naturelles, et les noyaux d'habitats en ont été exclus. Donc, nous avons un parc de 73 000 hectares avec 17 000 habitants, peut-être 18 000. La partie nord du parc est quasi exempt d'habitants et la partie sud c'est là qu'on a 80 villages à peu près. Donc, on a un parc avec peu d'habitants et des habitants qui, 50 ans après la fondation du parc, ignorent que le parc existe. Globalement, oui. Parce que c'est la Province de Liège qui a fondé le parc qui a imposé la structure, alors que les parcs naturels régionaux autres en Belgique ce sont les communes qui étaient demandeuses et qui ont créé un syndicat intercommunal, une structure intercommunale qui est l'organe fondateur du parc, la

commission de gestion étant l'organe de gestion. Et donc dans tous les autres parcs, on parle de problème de gouvernance, de double gouvernance qui leur pose parfois problème, chez nous la gouvernance est un peu plus intégrée, la province de Liège est très présente au sein de l'ASBL dans la mesure où le président est obligatoirement un conseiller provincial et les communes ne financent absolument pas le parc. Donc, les communes ne payent rien.

Ce parc-ci fait donc exception au niveau de l'ancrage ?

Oui. Oui. Très clairement. Très clairement. On est une exception parce que notamment les administrations communales, oui, délèguent à un administrateur et démembrent à l'assemblée générale, mais n'étant pas impliquées financièrement, elles regardent ça d'un peu plus loin. Et d'autre part, pour ce qui est de l'ancrage local auprès de la population, on est relativement peu visible. Parce que pour une part importante du territoire, il n'y a pas de population sur le parc, même si les communes, il y a de la population en marge du parc dans les communes. Donc la population a peu de contacts obligés avec le parc. Par exemple nous éditons un journal du parc trois fois par an, on le distribue aux habitants du parc, c'est-à-dire aux habitants des communes du sud qui habitent sur le territoire du parc, mais pas aux habitants de Malmedy, d'Eupen, etc. Et donc quand on propose notre expertise pour une série de domaines, on doit aller les trouver, ils ne viennent pas chez nous spontanément, alors que dans d'autres parcs, ma consœur de la Vallée de l'Attert, qui est un parc monocommunal, elle me dit « ça au conseil communal c'est le parc qui va s'en occuper puisque le parc et son expertise sont l'élément ». Et donc là dans la vallée de l'Attert, la population et tous les élus sont dans le parc et le savent parce qu'ils vivent dedans.

Pourquoi y-a-t'il une volonté de s'ancrer ? Informer, impliquer, prise de décision ?

Nous sommes ici dans la partie nord du parc, c'est aussi une réserve naturelle. On ressemble plus à un parc national qu'à un Parc naturel régional du point de vue géographique. Pourquoi un ancrage local, parce qu'un Parc naturel c'est un territoire exceptionnel par la qualité biologique du territoire, la qualité paysagère et donc sans ancrage local, enfin, l'ancrage local est nécessaire pour sensibiliser les habitants à ce côté exceptionnel de leur territoire, et donc si on ne leur rappelle pas que leur territoire est exceptionnel, ils ne vont pas le défendre, ils ne vont pas accepter les contraintes liées à ce territoire. Une image que me donne quelqu'un de la fondation rurale de Wallonie, c'est si on laisse aller les choses, il y aura des sapins sur toutes les crêtes et du maïs dans toutes les vallées. Est-ce que ce sera toujours un territoire aussi agréable à vivre, et surtout, est-ce que les touristes viendront encore pour

ça ? Donc, la raison d'être d'un Parc naturel c'est non pas de mettre un territoire sous cloche mais de faire en sorte que son développement socio-économique soit harmonieux et respectueux des qualités de départ. On peut tout à fait remplacer un Parc naturel par un GAL sur un territoire qui a perdu ses qualités. C'est à la grosse louche hein, il ne faut pas prendre ce que je dis pour la vérité absolue. Il y a des alternatives aux parcs naturels et un GAL est quelque chose qui naît à l'initiative des communes, tout à la base de citoyens qui voudraient bien qu'on développe des projets de ce type-là et les communes adhèrent à cette idée. Et une association de commune va alors mettre sur pied un GAL qui va recevoir subsides communaux et régionaux, qui va pouvoir agir. Et en matière de subside, sur notre territoire nous avons un peu plus de 300 000 euros de la région. Un GAL c'est de l'ordre de 250 000 euros, donc ça dépend aussi du territoire du nombre de communes etc. Mais donc le financement d'un GAL permet de faire réellement des actions.

Alors l'ancrage local c'est donc en même temps auprès des élus, auprès des citoyens, mais aussi auprès des entreprises, et ça c'est quelque chose sur lequel nous travaillons en ce moment, on doit exister aux yeux des entreprises du territoire du parc. Mais à ce niveau-là on travaille plus avec les entreprises des communes du parc, donc dans notre gestion des activités on est toujours entre territoire du parc et commune du parc. Par exemple nous prestons toute une série de choses pour la commune de Balen dont le territoire habité. Le territoire habité est hors de la limite du parc, donc on est souvent en porte à faux, mais les habitants de Balen ont beaucoup d'importance pour la défense de notre territoire.

Toute une série de choses sont mises en place pour recueillir l'avis des habitants, par exemple sur les expertises. Quelles sont-elles ?

Dans le cadre de la conception du plan de gestion, on a rencontré les habitants du territoire et des communes et aussi à l'occasion les usagers du territoire, qui ne sont pas forcément les habitants du territoire, éventuellement les touristes, de manière à construire ce plan de gestion qui doit refléter les attentions, les envies des occupants de ce territoire. Le plan de gestion n'est pas quelque chose qui est imposé, euh, le plan de gestion, il est calqué. Je regarde au-dessus de vous car je regarde les missions du parc. Le plan de gestion est calqué sur les missions du parc. Et chaque mission est traduite en souhait ou en volonté de la population, des citoyens, des associations. Pour remplir ces missions, il va falloir faire ceci ou cela. On a aussi rencontré, enfin on je n'étais pas là puisque le plan de gestion date de 2016, il s'est construit entre 2014 et 2016, avec ma prédécesseur, et euh il a été promulgué en 2016 euh, il y a eu aussi des rencontres et des réflexions du personnel de la maison du parc. Le

personnel de la commission de gestion du Parc naturel Hautes Fagnes Eifel a eu aussi des choses à dire sur l'organisation, la façon de fonctionner l'institution, et a forcément mis son grain de sel dans toutes les animations, réunions avec le public. Le public n'est pas facile à mobiliser. Ce n'est pas facile parce que le territoire est important. Comme nous sommes sur un territoire bilingue c'est encore plus difficile. Il y a plus d'une heure de route entre le nord et le sud du territoire, on a des mentalités différentes entre la région d'Eupen et la région de Savit. On a des francophones entre les deux. Les habitants de Stavelot, Stavelot est une commune du parc mais pour une toute petite franche, de ce côté-là, s'il y a des parties qui appartiennent à Stavelot, ce sont des landes et des fagnes, les habitants de Stavelot n'ont rien à cirer du Parc.

Ça a dû être difficile d'homogénéiser le plan de gestion ?

Il n'y a pas tellement lieu d'homogénéiser. Il y a eu tellement de pistes à suivre que, elles ont été hiérarchisées et ça, la hiérarchisation c'est plus le travail des membres de la maison du parc sur base des fréquences de retour d'intérêt mais ce n'est pas, c'est pas le, la, c'est pas le Parc naturel qui a dit on doit faire ça ça et ça mais qui a suggéré voilà une série de pistes ou qui a dit qu'est ce que vous aimeriez qu'on fasse dans le domaine nature. Et on travaille énormément en partenariat aussi avec toute une série d'associations, donc les habitants, les usagers du parc sont représentés à travers des associations aussi. Pour ce qui est de la conception du plan de gestion, la fondation rurale de Wallonie est beaucoup intervenue pour aider parce que leur métier c'est d'être animateurs du territoire. Ce sont de remarquables animateurs de réunion et leur rôle c'est de faire se rencontrer les gens et d'en sortir avec des processus d'intelligence collective et d'en sortir des idées pour améliorer le territoire communal.

Au niveau des expertises, c'est facile, difficile, est-ce qu'il y a une volonté d'aller vers les habitants ou alors c'est trop compliqué ?

On fait ce pas là parce que sinon on ne fait rien, enfin entre guillemets. Et donc par exemple on voit aussi dans le cadre... dans le cadre, ben je fais un pas en arrière. Là on vient d'avoir les élections communales et provinciales, et donc le paysage des communes a changé au niveau politique, il y a eu énormément par exemple dans les communes germanophones on a 7 communes germanophones, il y en a au moins 5 qui ont changé de bourgmestre. Il y a eu des changements importants et même là où les changements sont consensuels entre guillemets où il n'y a pas eu balayage d'une majorité par une minorité, les têtes ont changé et c'est le

résultat du travail du plan de gestion depuis 2016 mais aussi peut être d'un travail un peu plus récent où on a montré qu'on existait, ce qu'on pouvait faire, ben les communes sont demandeuses de notre expertise ou de savoir ce qu'on fait ou ce qu'on pourrait faire. On a commencé par la gestion différenciée, donc déjà là notre position particulière de parc bilingue a généré une dynamique, parce que ce le... ce qui s'appelait le pôle de gestion différenciée, qui s'appelle Adalia. Maintenant, je pense, qui est une ASBL qui... un organisme d'intérêt public... Une émanation du gouvernement wallon fin de l'administration, qui est là pour aider les communes à appliquer la gestion différenciée, Adalia n'a pas de compétence en allemand et donc ils se sont reposés sur nous pour travailler avec les communes germanophones et donc on a acquis une partie de l'expertise d'Adalia pour transférer ça aux administrations communales... La gestion différenciée, vous savez ce que c'est... Mais alors voilà c'est un exemple donc on a commencé par un appel pour la formation à toutes les communes germanophones et puis on a accompagné les communes pour la mise en place. On n'a pas de pouvoir coercitif, de pouvoir de sanction, et donc régulièrement on a des retours d'habitants qui disent « j'ai encore vu l'ouvrier machin mettre du... avec son pulvérisateur mettre des saloperies » alors oui on peut dénoncer, mais c'est déjà pas génial de dénoncer et si on sait que le parc dénonce ça va se passer moins bien. Alors la gestion différenciée au sein de notre maison du parc c'est aussi quelque chose qui va percoler. Je ne vous ai pas expliqué comment on fonctionnait et c'est peut-être le moment d'en parler. Euh donc c'est 28 personnes, c'est 28 salariés plus des bénévoles euh ou des indépendants qui prestent pour nous, euh, et là le personnel de la maison du parc est réparti en différents secteurs. Nous avons un secteur qu'on appelle le service scientifique, je dis je montre parce que c'est dans le bureau à côté, et ils nous entendent, le service scientifique c'est donc une dizaine de personnes régulièrement renforcée par des stagiaires venant de différentes écoles, euh, qui viennent faire un stage de formation mais aussi nous apporter de la main d'oeuvre pour réaliser des inventaires, pour réaliser des mesures très particulières donc c'est quelque chose de très enrichissant dans les deux sens, donc qui travaillent à la mise en oeuvre d'une partie de... de la partie diversité du plan de gestion, euh, et qui travaillent aussi dans le cadre qui est financé d'une part par des projets européens ou autres... projet LIFE, projet INTERREG, euh projet LEADER, mais aussi des projets de plus petites ampleurs territoriales, avec moins de partenaires internationaux, donc parfois des projets beaucoup plus locaux donc on travaille là-dessus.... Donc là c'est les personnes du pôle scientifique. Alors à côté de ça nous avons un service pédagogique de 4 personnes dont aucune à temps plein, donc c'est trois animateurs et une secrétaire qui organisent des classes vertes et des animations pour des écoles, c'est l'essentiel

de leur temps de travail: organiser et animer. Et on travaille dans ce cadre-là pour les classes vertes en collaboration avec un gîte d'Etat de Caleo-CBTJ qui est à OLIFAT, à 1km et demi, et donc les enfants logent là, les salles de classes sont là et on anime sur le territoire en faisant appel à des guides ou des animateurs bénévoles ou indépendants qui ont été formés chez nous et donc qui assurent, il y a un contrôle permanent de la qualité euh au sens du respect des normes que nous voulons mettre dans nos animations. Normes qui ne sont pas définies sur papier, hein, c'est fort dans le... c'est du ressenti plus qu'autre chose mais clairement, les gestionnaires du gîte qui travaillent avec d'autres animateurs, chaque fois que ce sont des animations nature, ils disent que la qualité n'est pas, quand c'est d'autres structures que la nôtre qui fournissent les animateurs ils disent que ça n'est pas aussi bien, ça ne correspond pas à la philosophie, à l'état d'esprit qui est respectueuse de l'environnement mais aussi respectueuse de l'humain, euh, un exemple, la notion de plante invasive est quelque chose qui pose problème à l'un ou l'autre animateur parce que plante invasive plante exotique invasive et l'émigration humaine, euh, il faut faire gaffe à ne pas qualifier les humains d'envahisseurs. Mais c'est un état d'esprit avec une grande ouverture et beaucoup d'humanisme.

Selon vous, quelle est la philosophie derrière le Parc naturel?

Respect de l'humain et de l'environnement. C'est des choses vraiment importantes au sein de la maison du parc. Trouver un juste équilibre entre nos missions et nos contraintes financières, mais ça c'est de la cuisine interne, et choisir les bonnes luttes aussi. Eh bah je ne sais pas comment choisir les bonnes luttes. Je ne sais pas parce qu'il y a tellement de chantiers possibles que forcément on se limite à ceux qu'on est capables d'entreprendre.

Alors je termine avec le fonctionnement de la maison du parc. Nous avons un pôle accueil touristique qui est un pôle historique de la Province de Liège, et donc nous accueillons le public à la maison du parc, euh le week end c'est le public de promeneurs, en saison hivernale les skieurs, et on leur propose quelques animations particulières en saison à partir du mois d'avril on a un char qui fait un tour d'à peu près deux heures dans la Fagne et les villages fagnards avec commentaires et éventuellement avec un guide qui aux arrêts va dire euh là il y a ça. Nous proposons des balades guidées sur réservation ou en été d'office tous les jeudis, nous proposons la visite du musée, on a une exposition permanente sur la fagne qui mérite d'être visitée même au pas de course, qui est ici dans le bâtiment, je vous invite à y aller, et puis nous avons aussi des animations, les gosses là venaient pour faire, donc on est au sommet de la Belgique, il n'y a pas besoin de moteurs pour descendre, c'est un de nos objectifs, la

découverte de la nature par les sports doux, la trottinette c'est un sport doux, éventuellement, on propose la descente souvent ce sont des adolescents qui viennent de l'auberge de jeunesse de Malmedy, souvent on descend et on s'arrête à quelques points pour parler du paysage. Donc c'est des animations pédagogiques sur euh dans le cadre du sport doux.

Ca c'est le sport touriste mais c'est aussi pédagogique

Oui c'est un mélange de tout. Et puis il y a un pôle administratif et technique qui assure le fonctionnement administratif de la maison et l'entretien du bâtiment.

En ce qui concerne l'entretien, pas juste du bâtiment mais du parc en général, qui s'en charge, des bénévoles?

Les bénévoles, c'est un truc qui revient annuellement. Nous essayons aussi de donner un aspect pédagogique à cette gestion du territoire et surtout le territoire de la maison du parc, depuis l'année passée on fait des tests d'écopâturage. Donc on met des moutons au lieu de passer la tondeuse. ça fait partie de l'expérimentation: qu'est-ce que ça coûte de tondre, qu'est-ce que ça coûte de faire de l'écopâturage, on fera un bilan au bout de deux trois saisons et donc on pourra, ça c'est ma volonté euh de directeur, on pourra mettre un fiche projet à disposition des entreprises des environs, vous avez des entretiens d'espace vert à faire, bah si vous voulez mettre des moutons, faire de l'écopâturage, voilà ce que ça va vous coûter. Mais sinon la gestion de milieux naturels, que ce soit la gestion des zones en réserve ou du milieu naturel pas forcément en réserve on fait ça chaque année avec différents groupes, notamment des groupes scolaires, la gestion de milieux naturels c'est en partie avec des handicapés parce que ça apporte quelque chose aux uns et aux autres et avec des groupes scolaires d'enfants plutôt défavorisés, euh, on leur propose de travailler mais aussi ils terminent par une descente en trottinette, ce sont des échanges avec des contreparties, donc ils apportent de la main d'oeuvre.... et c'est quelque chose qu'on a l'intention de développer un petit peu même si ça prend du temps, c'est un peu lourd à mettre en oeuvre au départ.

Il n'y a pas de salariés?

Il y a des salariés qui s'occupent du bâtiment et de ses abords proches, sinon bah les salariés du parc qui accompagnent les enfants, euh, il y a peu de de...

Ca consiste en quoi?

C'est variable d'une année à l'autre, et je les connais pas tous, mais dans les territoires de la réserve naturelle qui a été restaurée, bah les sapins continuent à pousser donc il faut les arracher de temps en temps et c'est ce genre de truc là, du fauchage et de l'évacuation si on veut garder des prairies maigres, il faut évacuer les produits de fauche, c'est un peu plus de boulot, c'est souvent des zones marécageuses, donc on fait ça à la main.

Vous pensez que sur le long terme ça peut être un bon réseau?

C'est un réseau essentiel. J'étais parti, je m'étais lancé sur l'explication de notre fonctionnement. Sur base de la gestion différenciée qui est un sujet du service scientifique, qui a débordé sur le service pédagogique, qui a lancé avec les écoles du territoire euh un projet d'hôtel à insectes, donc euh hôtel à insectes ils font maintenant des gros hôtels à insectes, de la taille de la table, euh, quatre faces, avec toute une animation qui montre pourquoi l'hôtel à insectes fait partie de la gestion différenciée. Ça fait partie de la gestion différenciée parce qu'en accueillant une multitude d'insectes, on a euh une aide à la gestion du territoire, euh, on a besoin de moins de pesticides pour éliminer les nuisibles si les insectes se chargent des insectes euh je ne connais pas bien le vocabulaire, tout ce qui vit ça sort de mes compétences, moi c'est plus minéral.

Par rapport à l'écopaturage, vous pensez que les entreprises qui font partie du territoire du parc seront convaincues d'utiliser cette méthode uniquement si elle permet d'être rentable?

C'est un mélange des deux, il y a une question d'image pour certaines entreprises, et pour d'autre c'est l'économique qui va primer, mais c'est quelque chose qu'on doit fort développer, ce n'est pas encore... actuellement on travaille très peu avec les entreprises. Par contre on noue des partenariats dans... vous savez certainement pour le moment, la transition mobilise beaucoup de monde, et euh dans l'arrondissement de Verviers et dans l'est de la Belgique il y a toute une série de fédérations d'initiatives qui voient le jour et on fait partie de ça. On est euh, membre de l'un ou l'autre réseau, ce qui fait que nous travaillons un peu plus, nous avons plus de contacts avec les entreprises maintenant.

Vous parlez de quel type de transition?

Transition écologique au sens large, transition énergétique, la transition alimentaire, est tout un outil de départ. La transition énergétique est une bonne poussée d'adrénaline et la transition de mobilité vient se greffer là-dessus, les communes qui sont inscrites dans le plan POLEK doivent penser à tous les détails s'ils veulent remplir leurs objectifs. Le plan POLEK

c'est réduction de l'empreinte carbone. Et il y a beaucoup de communes de l'arrondissement administratif de l'est de la Belgique qui se sont inscrites là-dedans, euh et je découvre hein, je suis pas euh... mon job c'est de diriger la maison du parc, pas de mener les projets mais en même temps je m'implique un peu là-dedans par nécessité et par goût. Mais donc il y a quelque chose à ce niveau-là, et nous avons apporté des compétences et des expertises ponctuelles.

Et par rapport à la transition écologique, est-ce qu'on peut considérer que l'un des objectifs du parc c'est d'expérimenter cette transition pour essayer de la généraliser à long terme ?

Les parcs naturels régionaux français qui sont une puissance autre que la nôtre (c'est 53 parcs et la fédération des parcs c'est 30 personnes, chez nous c'est 1 personne), donc ils ont des moyens de réflexion plus costauds, mais les parcs naturels régionaux français c'est euh, c'est beaucoup plus de personnel aussi, c'est grand, c'est puissant, mais ils disent "nous sommes des territoires d'expérimentation de la transition, et c'est chez nous qu'on le fait le mieux". Parce que ce sont des territoires d'expérimentation. Une de nos missions c'est de participer à l'expérimentation de nouveaux modes de gestion de l'espace rural. Euh, on teste des processus et des méthodes innovantes de planification. On a un rôle législatif, enfin un rôle imposé par la législation de participer à cette expérimentation dans le cadre de la transition, parce qu'on a mis le vocable sur la transition, mais sinon les parcs naturels régionaux sont des lieux d'expérimentation, sont des lieux où on vit un peu autrement. Le rôle du parc doit être de rendre les choses un peu plus harmonieuses et faire en sorte que l'unité, que les objectifs finaux de préservation du milieu soient respectés.

Ca signifie que par transition, pour arriver à cette transition, il y a une volonté de faire une transition environnementale, mais aussi technique ?

Si des innovations techniques se présentent, il faut qu'on soit là pour les accueillir. Alors je n'ai pas en tête des innovations techniques extraordinaires, je ne sais pas s'il y a des choses qui se passent, mais quand il y a des nouvelles méthodes agricoles, oui, allez, un de nos projets en cours concerne la valorisation des fonctions écologiques des haies dans son ensemble. Les haies, alors les haies, les agriculteurs ont tendance à les couper, parce que l'entretien des haies coûte cher en main d'oeuvre, et donc l'une des valorisations c'est la valorisation de la biomasse. Euh, et pour valoriser la biomasse, il y a la filière thermique chaudière à plaquettes, ou la filière biométhanisation, il y a des expériences sur le territoire et on essaye de faire se développer cette filière, parce que le jour où l'entretien de la haie sera une opération économiquement positive, bah, ça change un peu le monde. Alors il y a des

expériences déjà à gauche et à droite, euh, et nous travaillons le main dans la main avec des partenaires pour développer ça, pour améliorer ça.

Et quels sont les critères pour que vous considériez qu'une innovation est réussie? Celui de la rentabilité?

La rentabilité est un critère qui va permettre de diffuser l'innovation. Si ça reste coûteux, ça va pas bien se développer. Je pense à un autre de nos projets qui est un projet européen et qui concerne la filière laine, historiquement sur le haut plateau fagnard on élevait beaucoup de moutons, ça a très fort diminué et les éleveurs actuels font du mouton pour la viande, mais peu pour la laine, parce que la filière de valorisation de la laine ne fonctionne pas bien. Et ça leur coûte trop cher de tondre le mouton par rapport à ce qu'ils vont en retirer et donc on a effectué des formations, on a formé les éleveurs pour que s'ils tondent eux mêmes ils trient la laine efficacement, et donc que la laine valorisable soit mise de côté, ce qui permet de faire un peu mieux, bah de valoriser la tonte. Et du coup il faut aussi trouver des traiteurs de laine, et donc on a relancé à Verviers un laboratoire qui était spécialisé dans la laine, il avait disparu, bah ils relancent tout leur matériel d'analyse et de certification, euh, donc c'est pas gagné mais Verviers étant historiquement une cité lainière, la laine venait de partout dans le monde et d'Australie notamment, euh pour être traitée à Verviers, et parce que Verviers avait une eau particulièrement... l'eau venant de fagnes était particulièrement favorable au traitement de lavage de la laine, et donc c'est une industrie lainière qui a été florissante et puis qui a bien chuté dans les années septante. Mais il reste une entreprise de traitement de la laine qui, pour la laine de haute qualité, traite la laine à Verviers, donc la laine de très haute qualité qui vient d'Afghanistan notamment, vient à Verviers pour être traitée, et les laines médiocres qu'on récolte ici sont envoyées par cette même entreprisesont envoyées dans leurs usines en Asie pour être traitées là bas. Donc on est dans une position un peu paradoxale où l'expertise est toujours ici mais les produits ne sont plus ici. On a aussi un de nos derniers projets qui a démarré fin de l'année passée, c'est aussi, c'est en fait là construire ou soutenir des réseaux sociologiques pour entretenir le réseau écologique. C'est faire en sorte que des citoyens participent spontanément fin dans le cadre de leurs activités régulières, loisirs etc., un entretien du réseau écologique, avec réseau de potager, réseau de verger, donc faire en sorte que le réseau écologique soit entretenu et soutenu voire développé par un réseau de citoyens. Chaque année on fait des opérations de distribution dans le cadre de la journée de l'arbre pour éduquer, sensibiliser, c'est une de nos missions. L'accueil, l'éducation, l'information mais la sensibilisation est vraiment un de nos axes forts.

Qu'entendez-vous par tourisme de qualité?

C'est un tourisme respectueux de l'environnement, un tourisme doux. Donc pas des balades en quad mais tourisme respectueux du milieu du paysage, du territoire, de tout. Alors, une de nos missions mais qui est une mission hors parc je dirais, qui est une mission provinciale c'est d'essayer dans la mesure du possible de gérer les flux de touristes qui viennent sur le haut plateau. Le haut plateau, c'est pas nous le pôle d'attraction c'est le plateau fagnard. Les gens viennent de loin pour le haut plateau. Et donc on a une pression touristique excessive et là on travaille la main dans la main ou en opposition avec le département nature et forêts pour essayer de gérer ça.

Alors on essaye de gérer avec le DNF. Et ça n'est pas facile parce que bah le flux de touristes arrive et il faut faire avec mais toute une réflexion est engagée à ce niveau-là depuis je dirais quelques mois et on gère.... Le haut plateau c'est aussi la réserve domaniale Malmedy-Hautes Fagnes (je pense que c'est ça l'intitulé) et le Parc naturel fait partie de la commission consultative de gestion qui réunit toute une série d'opérateurs Région wallonne - département nature et forêt - DEMNA - et des scientifiques - et nous sommes un des partenaires. Demain on a un groupe de travail justement sur la circulation sur le haut plateau pour essayer de fixer les choses à faire pour améliorer....

Vous pouvez avoir un impact contraignant là-dessus?

Nous avons un rôle consultatif et c'est le DNF qui a le pouvoir contraignant et le pouvoir de sanction. Donc les agents forestiers qui sont sur le terrain ont un grade d'officier de police judiciaire et ils peuvent abattre le touriste... non ils peuvent pas abattre (rires) ils peuvent dresser des amendes: vous mettez un pied hors du chemin, c'est 150 euros

Mais par contre les choix qu'ils font se basent sur la consultation du PN?

Oui voilà. Et donc là on travaille quand même la main dans la main dans des directions, avec parfois des divergences d'avis ou des divergences de choix mais tout le projet LIFE de 2007 à 2012 de restauration des milieux humides, des tourbières sur le haut plateau ça a été vraiment fait main dans la main avec le DNF et le parc, et ça a permis d'avoir des résultats d'un point de vue exceptionnels, mais aussi d'un point de vue touristique: au lieu de devoir rentrer loin dans la réserve naturelle pouvoir voir certaines choses, sur les chemins de bordures de la réserve on voit ces choses-là, donc l'amélioration est tangible et mesurable et est présentable. On n'a pas besoin d'envoyer des explorateurs scientifiques pour ramener

quelque chose d'exceptionnel, non en se baladant sur les chemins autorisés on voit plus de libellules, plus de pièce d'eau, etc.

Au sein de ce conseil, globalement tout le monde va dans la même direction. Mais quelle est la ligne politique du PN par rapport à ces conseils, et quand il y a des conflits, ce sera sur quels niveaux?

Alors, c'est nous qui sommes écartelés entre les deux dans la mesure où le tourisme est quelque chose qui fait vivre le territoire et la gestion de la réserve naturelle sur laquelle nous n'avons pas de prise directe, c'est une gestion de réserve naturelle donc le moins d'interventions humaines possibles, le moins de passages possibles, et donc c'est à nous d'imaginer les outils qui vont permettre de drainer le public autrement. Un des exemples c'est le ski de fond, sur le haut plateau, dans les années 80 ça s'est fort développé et dans les années 90 ça a été catastrophique parce qu'il y avait des hordes de skieurs qui passaient au travers des réserves euh, et depuis un peu plus de dix ans, la gestion du flux de skieurs a été reprise en main dans le cadre d'un partenariat entre le parc et le DNF et donc on atteint des limites, on a eu des frictions dans la gestion cette année, mais les skieurs ne vont plus n'importe où. C'est au niveau de la gestion du boulot, ça représente une gestion de pistes de skis, c'est l'équivalent d'un mois de travail à temps plein pour une personne. Parce qu'il y a beaucoup de choses à faire. Et par ailleurs nous sommes aussi loueurs de ski. Historiquement on avait un bureau de l'ADEPS ici qui louait des skis et on a continué. C'est notre côté touristique, on est tout le temps...

Alors que le DNF prend plutôt la position qu'il faut arrêter le ski?

Bah le DNF ils disent plutôt que bah les skieurs sur le haut plateau, il en faut pas. Mais il y a trois ou quatre loueurs de skis qui vont être contents. Et donc à nous de trouver des solutions pour... et on travaille avec le DNF. Mais est-ce qu'on arrivera à dire "plus de bureaux de location", est-ce qu'on va aller au-delà en disant "bah la circulation automobile doit être organisée autrement" euh, c'est tout ça qui est sur la table.

L'idée c'est de diminuer le nombre de touristes ou les empêcher d'aller dans des endroits protégés?

C'est d'une part faire en sorte qu'ils restent sur les chemins autorisés et d'autre part de les disperser. Pour skier il y a plein d'autres endroits. Mais dans l'esprit du courtraisien s'il vient

ici pour skier il ira au sommet de la Belgique parce qu'il est sûr d'avoir de la neige. Bah à nous de l'orienter. Et pour ça aussi on travaille avec le TAO qui est l'organisme de tourisme de l'est de la Belgique, c'est une structure qui est très efficace, qui est très fonctionnelle. Beaucoup de nos brochures enfin des brochures offertes aux touristes sont offertes par TAO.

Le DNF est obligé de prendre en compte l'avis du PN?

Obligé non mais de manière régulière on a des échanges. Et ça ne se passe pas toujours bien mais c'est quelque chose avec laquelle il faut vivre. Si le DNF décide d'interdire une partie du parcours, on peut danser, c'est interdit; pour autant que ça repose sur la loi. Et des interdictions du style d'avril à juin on ne peut pas rentrer dans les zones C c'est des choses qui sont claires, qui ont été négociées: telle période, mais c'est comme ça. A nous de le diffuser auprès du public. Quand le DNF organise une chasse ou autorise une chasse, on ne peut que subir.

A propos de la chasse, les Ardennes sont réputées pour les chasseurs. Comment la chasse est-elle conçue par le PN?

Nous n'avons rien à dire du point de vue gestion chasse mais clairement le DNF utilise la chasse pour réguler les populations de gibiers de manière à protéger la biodiversité. C'est un boulot permanent. Les renforcements de populations de tétra lyre, aujourd'hui on va savoir bientôt qui sont les prédateurs à gérer. Le DNF met des pièges pour piéger le raton laveur qui est une espèce invasive qui pose de gros problèmes. Le PN ne gère rien à ce niveau-là. Dans le cadre de la commission consultative oui mais les scientifiques qui gèrent les réserves c'est le Département du milieu naturel le DEMNA, c'est le premier conseiller du DNF pour choisir les espèces à piéger.

On apporte notre aide pour des recensements, des comptages. On fait des études de fond par exemple on a un programme de suivi des salamandres parce qu'il y a une maladie qui les attaque et donc une ou deux fois par an on va dans certains secteurs de notre territoire faire des comptages, des recensements, même chose pour la moule perlière. Et la moule perlière comme le tétra lyre ce sont des espèces parapluie: s'ils vivent bien il y a plein d'autres choses qui vivent bien.

Par rapport au raton laveur, induisez-vous des comportements dans le PN pour éviter que l'espèce se disperse?

Non, mais je rappelle notre structure de territoire, les habitants sont hors du territoire du Parc, c'est toujours une chose à prendre en compte. En Gaume ils ont plus d'habitants sur le Parc.

Qu'entendez-vous par patrimoine naturel?

Là c'est plus moi je pense qui ai une définition; c'est une notion fort vague fort large si on souhaite on peut mettre beaucoup de chose. Mais le patrimoine naturel c'est quand même défini comme patrimoine biologique et paysager. Et donc c'est la richesse du milieu au niveau biologique et c'est la qualité du paysage.

Pourquoi pensez-vous que c'est important de le préserver?

Parce que si il fait bon vivre sur ce territoire, si ce territoire est attrayant, c'est parce que ce patrimoine est de qualité: il est différent des autres. Il a été façonné par l'homme mais on l'a oublié.

Selon vous, de quoi faut-il protéger l'environnement? Le tourisme de masse, les agriculteurs, les industries, les consommateurs?

D'un peu tout ça. Selon l'endroit où on est, mais il faut notamment protéger le territoire des modes de vie destructeurs du territoire. Alors les activités économiques sont nécessaires à la persistance du territoire, l'éducation, la sensibilisation est nécessaire à l'entretien du territoire parce qu'on ne protège pas quelque chose qu'on n'aime pas, c'est un de mes leitmotiv, donc il y a lieu d'être attentif à tout ça mais un PN n'est pas là pour empêcher un développement économique ou une évolution du territoire, euh, si demain il faut impérativement cultiver du maïs bah il faudra bien s'adapter à ça par contre, enfin il faudra mettre en place des stratégies pour montrer que ce n'est pas la bonne solution. Prenons un exemple plus actuel: euh je pense que c'est l'herbe à éléphant qui est une graminée presque arborescente est quelque chose qui fonctionne bien pour la biomasse et les planteurs présentent ça comme une alternative écologique pour les terrains pauvres, marécageux etc. Euh, c'est pas du tout ça qu'on veut sur notre territoire, parce que comme c'est de la monoculture c'est un appauvrissement; or une de nos missions c'est la restauration de nos fonds de vallée, euh humides, peu propices à la culture et au pâturage enfin pour améliorer la biodiversité. On a des espèces endémiques un peu rares qui est une herbe un peu sèche donc qui n'attire pas un détail standard, bah faire en sorte de maintenir le fait qu'on ne draine pas

ces zones humides, et qu'on les rende à une nature plus riche en biodiversité et donc pâturage par des races bovines un peu plus rustiques. Bah les expériences de pâturage par les moutons, on a exploité ça à bien des points de vue, nous Parc naturel, mais ce n'est pas nous qui décidons et quand le DNF a décidé que c'était fini du pâturage avec les moutons dans ces conditions-là bah ça s'est arrêté.

Pourquoi ils ont décidé ça?

Parce que le retour sur investissement (l'amélioration sur la biodiversité n'était pas à hauteur de ce qu'ils espéraient). Euh et ils ont envisagé de mettre des bovins mais le projet n'a pas abouti notamment parce que les bovins posent des problèmes d'enlèvement dans les territoires fort humides donc c'est pas... Et il y a un projet dont j'entends parler depuis longtemps de plus petits troupeaux de moutons, parce que là c'était vraiment un gros troupeau de moutons, c'était plus de 300 moutons.

Il y a une volonté de valoriser l'environnement local, d'essayer d'utiliser des produits locaux. Comment le PN peut-il s'intégrer au sein des grands enjeux climatiques qui sont globaux?

On a un rôle à jouer au-delà du local notamment par notre position géographique. L'eau tombe chez nous en abondance et les épisodes pluvieux intenses, l'écrêtement des crêtes passent par la qualité environnementale du milieu. On nous qualifie souvent de réservoir d'eau, c'est quelque chose de discutable, enfin c'est mon côté géologue mais dans la pratique en restaurant des fonds de vallée, en évitant qu'on draine, en restaurant la fagne, le PN n'est qu'un des partenaires de ces opérations mais on empêche l'eau de dévaler trop vite de ces vallées et donc on gagne quelques centimètres de digue en Hollande.

Table des matières

Introduction	4
1. Problématique.....	4
2. Etat de l’art	5
3. Méthodologie	10
Première partie : cadre théorique.....	12
1. Précisions sémantiques.....	12
1.1 Paradigme	12
1.2 Des paradigmes hégémoniques (ou dominants)	14
1.2.1 (Néo)libéralisme	14
1.2.2 Développement durable.....	16
2. Protéger la « Nature » ?.....	21
2.1 Éthique(s).....	21
2.1.1 Éthique anthropocentrée.....	22
2.1.2 Éthique biocentrée.....	22
2.1.3 Éthique écocentrée	23
2.2 Protection(s) de la nature	23
2.2.1 De l’utilitarisme au préservationnisme	23
2.2.2 De la protection spécifique à la protection générique	25
2.2.3 De la protection <i>in situ</i> à la protection <i>ex situ</i>	25
3. Esquisse historique.....	25
3.1 Balisage et contextualisation	26
3.1.1 Premier mouvement	26
3.1.2 Deuxième mouvement.....	28
3.1.3 Troisième mouvement.....	31
3.2 Les Parcs naturels : un modèle international ?	33
3.2.1 Les Parcs nationaux ou la souveraineté centralisée.....	33
3.2.1.1 <i>Les Etats-Unis</i>	33
3.2.1.2 <i>La France</i>	35
3.2.2 Les Parcs Naturels régionaux ou la souveraineté partagée	37
4. Conclusions de la première partie	39
Seconde partie : l’approche empirique	41
1. Préliminaires.....	41
1.1 L’empiricité	42
1.2 Déroulement des entretiens	42

1.3 La grille d'entretien	43
1.4 Présentation des cas pratiques	43
2. Un laboratoire de gestion de l'environnement	45
2.1 Une éthique contrastée	46
2.1.1 L'humain au centre de toute chose	46
2.1.2 Estomper les frontières traditionnelles	48
2.2 Une gestion résolument conservationniste	49
2.2.1 L'affirmation d'une position	49
2.2.2 Des stratégies cohérentes	51
2.3 Un gestionnaire des conflits ?	52
2.3.1 Chercher l'équilibre	52
2.3.2 Un médiateur pour le développement durable	55
3. Laboratoire de gestion du développement	57
3.1 Préliminaires	58
3.2 Développement social	61
3.2.1 La nécessité d'un ancrage local	61
3.2.2 Nouvelle gouvernance : pour une Europe proche de ses citoyen-nes	63
3.2.2.1 <i>Mise en œuvre de projets européens</i>	64
3.2.2.2 <i>Fabriquer l'éco-citoyenneté européenne</i>	65
3.3 Développement économique	69
3.3.1 Pour un tourisme durable	69
3.3.2 Pour une consommation durable	71
3.3.3 Pour des innovations rentables	72
4. Conclusions de la seconde partie	74
Suite et fin	76
Bibliographie	81
Bibliographie secondaire	82
Annexes	89
Annexe I. Clarification des concepts clés	89
Annexe II. Les piliers du développement durable	93
Annexe III. Guide d'entretien	94
Annexe IV. Retranscription des entretiens	96
Parc naturel des Hauts-Pays (Thierry Bréjean)	96
Parc naturel des Sources (Valérie Dumoulin)	108
Parc naturel des Hautes-Fagnes Eifel (François Charlier)	119